

Plan Climat Air Energie Territorial

Du Pays de l'Anjou Bleu

2020 – 2026

PROGRAMME D' ACTIONS



AKAJOULE SAS

18 Boulevard Paul Perrin

44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 53 06 61



ATMOTERRA

8 rue de Saint Domingue

44200 Nantes

Tel : 09 84 16 27 84



AUXILIA

41 rue du Cheûin Vert

75011 Paris

Tel : 01 55 28 97 10

ACTION TRANSVERSE			
Communication et valorisation du PCAET	0	Coordonner les actions de sensibilisation auprès de la population et le communication sur le PCAET	
AXE 1 : Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial			
Objectif opérationnel	Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique	1.1.1	Organiser des événements de sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique auprès de la population
		1.1.2	Proposer des "Points Information Habitat" pour conseiller les habitants
		1.1.3	Couvrir l'ensemble du territoire par une OPAH afin d'accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leurs logements
		1.1.4	Préfigurer la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) à l'échelle du Pays
		1.1.5	Couvrir l'ensemble du territoire par le service de conseil en énergie partagée (CEP) et articuler l'action des communes et des EPCI autour de la rénovation des bâtiments publics
	Mobiliser et engager l'ensemble des acteurs pour faire vivre le projet territorial de transition écologique	1.1.6	Mettre en œuvre un parcours d'animation des artisans du bâtiment pour les faire monter en compétence sur les rénovations performantes de bâtiment
		1.2.1	Coordonner la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial
		1.2.2	Repérer et structurer les initiatives citoyennes de transition écologique
		1.2.3	Contribuer à l'éducation des plus jeunes aux enjeux environnementaux et climatiques : extension du dispositif Classes à Énergie Positive, projets de classe biodiversité
	Soutenir le développement et l'expérimentation d'énergies renouvelables territoriales	1.2.4	Elaborer une charte des pratiques « éco-responsables » à l'attention des organisateurs d'événements culturels et des acteurs touristiques sur le territoire
		1.3.1	Mettre place d'une stratégie territoriale partagée de développement des ENR
		1.3.2	Faire émerger des projets de production d'énergie renouvelable thermique sur les équipements publics (géothermie, solaire thermique, chaufferies bois, réseaux de chaleur)
		1.3.3	Développer le photovoltaïque sur les toitures
		1.3.4	Soutenir l'émergence et le développement de projets de méthanisation vertueux
1.4.1		Engager et animer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) auprès des entreprises du territoire	
1.4.2		Développer et promouvoir le label « Eco Défis » et accompagner les artisans et commerçants à intégrer une démarche d'économie circulaire	
AXE 2 : Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable			
Objectif opérationnel	Favoriser la diversification des productions agricoles du territoire	2.1.1	Initier un PAT
		2.2.1	Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratiques agricoles : vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique
	Développer les pratiques agricoles durables et le stockage du carbone	2.2.2	Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières
		2.2.3	Accompagner les exploitants vers une gestion durable du bocage pour augmenter et valoriser économiquement le stockage carbone
	Sensibiliser les populations aux enjeux de la transition agricole et alimentaire	2.3.1	Coordonner la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
		2.3.2	Communiquer pour augmenter la connaissance des enjeux agricoles et alimentaires auprès de la population: visites et événements autour de l'agriculture et l'alimentation locale, de la saisonnalité, de la santé, de la gastronomie, etc.
	Soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires locales et vertueuses	2.4.1	Encourager et structurer l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective
AXE 3 : Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques			
Objectif opérationnel	Réduire la vulnérabilité du territoire face à la disponibilité de la ressource en eau en assurant un usage raisonné et en préservant sa qualité	3.1.1	Mettre en place un programme économie d'eau multi-acteurs (filière agricole, particuliers et collectivités)
		3.1.2	Accompagner la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en place de baux agro-environnementaux
	Aménager des centres-bourgs agréables, dynamiques et résilients	3.2.1	Poursuivre les travaux sur l'attractivité des centres-bourgs : création de marchés, accompagnement dans la rénovation des commerces, création avec les commerçants des services de proximité répondant à leurs besoins
		3.2.2	Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques
	Protéger, développer et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité de l'Anjou Bleu	3.3.1	Conduire des actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de l'environnement à travers un panel de dispositifs ciblés
		3.3.2	Préserver, gérer et restaurer l'environnement (espaces naturels sensibles, bocage, etc.)
		3.3.3	Faire vivre la Trame Verte et Bleue du Pays de l'Anjou Bleu et mettre en œuvre une Trame Nocturne
	Assurer la protection des populations face aux enjeux sanitaires associés aux changements climatiques	3.4.1	Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air à destination du grand public, des ERP et des élus
		3.4.2	Lutter contre l'ambroisie en capitalisant sur les REX et bonnes pratiques de régions déjà impactées
AXE 4 : Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle			
Objectif opérationnel	Aménager pour soutenir les mobilités alternatives	4.1.1	Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces
		4.1.2	Etudier la mise en place de stations d'avitaillement GNV
	Proposer de nouveaux services pour réduire la dépendance à la voiture	4.2.1	Engager une réflexion coordonnée et globale visant à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité pour améliorer les mobilités durables sur le territoire
		4.2.2	Etudier l'opportunité et la faisabilité de créer des tiers-lieux et espaces de co-working pour réduire les distances domicile-travail des particuliers
	Animer et accompagner les acteurs et les citoyens vers leurs nouvelles pratiques de mobilités	4.3.1	Mobiliser les entreprises et structurer la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter Entreprises
		4.3.2	Mobiliser le grand public pour saisir les enjeux des nouvelles formes de mobilités
		4.3.3	Accompagner le déploiement du label national « Accueil vélo », qui distingue les établissements (hébergements, offices de tourisme, loueurs de vélo et lieux de visite) aptes à accueillir des cyclotouristes

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

De nombreuses actions de sensibilisation sur différentes thématiques sont inscrites dans le PCAET. Cette action vise à les coordonner, ainsi qu'à communiquer sur les autres actions et le PCAET dans sa globalité tout au long de la démarche.

Objectifs et finalités

- S'assurer que la population locale et l'ensemble des élus et techniciens soient au courant de l'existence du PCAET et des actions réalisées, en cours ou à venir

Mise en œuvre

Étapes

- Elaborer un plan de communication PCAET visant à : informer et sensibiliser les habitants, et valoriser l'exemplarité de la collectivité et les actions réalisés par les pilotes des fiches actions
- Relation presse : organiser des points presse réguliers afin de mettre en avant chaque nouvelle action menée
- Publications : faire paraître régulièrement des articles ou des dossiers dans les supports d'information des collectivités et des communes
- Communication numérique : créer une page dédiée au PCAET et relayer les actualités sur les réseaux sociaux
- Identité graphique : développer une identité propre au PCAET
- Communication interne : prévoir des temps de présentation du PCAET auprès des agents et relayer des actualités, propositions de formations, ... via la lettre interne
- Relayer l'information auprès des communes
- Évènements locaux : participer à des événements ponctuels (forums, foires, conférences, débats, réunions publiques, marchés, expositions...) pour y présenter le PCAET et les actions dédiées

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

A articuler avec les actions de sensibilisation du PCAET :







- 1.1.1. Organiser des événements de sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique auprès de la population
- 1.2.3. Contribuer à l'éducation des plus jeunes aux enjeux environnementaux et climatiques : extension du dispositif Classes à Energie Positive, projets de classe biodiversité
- 2.3.2. Communiquer pour augmenter la connaissance des enjeux agricoles et alimentaires auprès de la population : visites et événements autour de l'agriculture et l'alimentation locale, de la saisonnalité, de la santé, de la gastronomie, etc. + soutien aux initiatives (poulailler, potager collectif, Incroyables comestibles...)
- 3.3.1. Conduire des actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de l'environnement
- 3.4.1. Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air (intérieur, extérieur, pollen, radon, brûlage des déchets verts) à destination du grand public, des ERP et des élus (observatoire citoyens de la qualité de l'air...)

Conditions de mise en œuvre	
Pilote :	PETR du Segréen
Réalisateur opérationnel :	EPCI
Partenaires :	Service Communication, Communes, partenaires média / presse locale, conseil de développement, porteurs d'action du PCAET
Moyens financiers :	
Moyens humains :	

Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
<p>Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ (E,R) En plus des autres actions de sensibilisation prévu dans le PCAET, sensibiliser aussi à l'utilisation des mobilités douces

Résultats	
Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de la stratégie de communication transversale (objectif : 100%)* <p><i>* à calculer en sommant les réalisations des 5 autres actions de communication</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de satisfaction relatif aux animations proposées (objectif : 100%)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET					
	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique	
	+	++	+++		
				+	++
				+++	
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables	
	+	++	+++		
				+	++
				+++	
	Améliorer la qualité de l'air			Autres	

+	++	+++	+	++	+++
			Sensibilisation, mobilisation de la population locale autour du PCAET et valorisation des actions		

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
/	/	Dès l'adoption du projet de PCAET	/	/	/

Organiser des événements de sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique auprès de la population Action 1.1.1.

Axe 1 / Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

- *Objectif stratégique : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Cette action englobe 4 dispositifs différents de sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique, pouvant être déployés par Alisée selon les besoins des communes :

- 1) « Trac'O'Watts » (hiver)
- 2) « Les étapes de la réno » (cycle d'ateliers répartis sur plusieurs mois, quel que soit la saison)
- 3) « Parcours Rénovons » (ateliers répartis sur plusieurs mois en hiver)
- 4) « Thermo intérieures Cœur de ville » (hiver)

Objectifs et finalités

- Sensibiliser les propriétaires à l'importance d'une isolation thermique renforcée et de qualité (en concrétisant les pertes de chaleur, en visualisant les ponts thermiques, etc.)
- Inciter les propriétaires à rencontrer un conseiller pour déclencher des projets de rénovation

Mise en œuvre

Étapes

1) « Traque aux watts »

- En amont de l'événement, la collectivité locale communique sur l'action « Traque aux Watts » auprès des habitants de sa commune ou d'un quartier défini afin de « recruter » des familles volontaires. Elle assure les inscriptions des habitants propriétaires et transmet à l'Association ALISEE.
- L'association ALISEE organise la tournée thermographique en lien avec la collectivité locale. Aussi, à l'aide d'une caméra thermographique, le conseiller énergie photographie les maisons des personnes volontaires, au maximum 60 inscrits possibles.
- En lien étroit avec la collectivité locale partenaire, les habitants sont invités à une soirée d'information afin d'aborder les choix techniques et l'importance d'un programme de rénovation global et performant.
- Par la suite, des permanences avec un conseiller énergie sont mises en place sur la commune et les personnes concernées sont invitées à visualiser les photographies infrarouges de leur logement, complété par un conseil personnalisé. L'association ALISEE assure 8 à 10 permanences pour les particuliers suite à la réunion publique et en fonction du nombre d'inscrits.

2) « Les étapes de la réno »

- En amont de l'événement, la collectivité locale communique sur l'action « Ateliers – étapes de la Réno » auprès des habitants de sa commune ou d'un quartier défini afin de « recruter » des familles volontaires. Elle assure les inscriptions des habitants propriétaires et transmet à l'Association ALISEE.
- L'association ALISEE organise un cycle de 5 ateliers thématiques sur les clés de la rénovation avec la possibilité d'associer des professionnels experts du sujet, autour des

thèmes suivants : Bien définir ses besoins / Chauffage et isolation / Ventilation et qualité de l'air intérieur / Les aides financières / Planifier ses travaux.

- En lien étroit avec la collectivité locale partenaire, les habitants sont invités à s'inscrire à ces ateliers d'échanges et de partage afin d'apporter des solutions pour réduire durablement ses consommations d'énergie dans le logement. Chaque thématique est abordée sous la forme de petits stands permettant aux participants d'acquérir les notions de bases grâce à des maquettes et des équipements de démonstration. La manipulation pratique (installation de petits équipements, pose de système d'étanchéité à l'air...) et l'utilisation d'appareils de mesure (wattmètre, analyse qualité de l'air, caméra thermique) permet d'envisager des actions concrètes pour son habitation. L'utilisation de logiciel permet de dimensionner également son projet et de formaliser plusieurs scénarios.

3) « Parcours Rénovons »

- Les habitants d'un quartier ou d'un lotissement (maison de 1948 à 1988) sont invités à une soirée conviviale et ludique sur la rénovation. Cette action vise à toucher environ 30 particuliers.
- Des ambassadeurs sont recrutés lors de cette soirée. Les ambassadeurs participent à une formation à la bonne utilisation d'une caméra thermique et réalisent des clichés auprès des habitants volontaires.
- Un atelier collectif d'analyse des clichés thermiques permet ensuite de mettre en évidence les défauts les plus fréquemment rencontrés et de réfléchir collectivement aux travaux envisageables. Un second atelier est ensuite proposé aux habitants (auto-diagnostic de son logement, étude de devis et choix d'un professionnel, choix techniques d'isolation...).
- Cette action pourrait être suivi d'un accompagnement dans une démarche de rénovation collective.

4) « Thermo Intérieures Cœur de ville »

- Les habitants du « Cœur de ville » d'une commune sont invités à une soirée d'information sur la rénovation du bâti ancien individuel ou collectif, au cours de laquelle ils pourront s'inscrire pour bénéficier d'un conseil à domicile.
- Lors du rendez-vous à domicile, le conseiller énergie diagnostique l'intérieur du logement à l'aide d'une caméra thermique en compagnie du propriétaire. Une analyse des clichés et un conseil personnalisé complète l'entretien. Un document recto-verso reprenant les photos et les préconisations est envoyé.

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Ces dispositifs permettent de toucher un public plus large, y compris des personnes non éligibles aux aides de l'Anah. En fonction des conditions de ressources des ménages, des liens étroits et orientations peuvent être prévus avec les opérateurs PIG et OPAH. A noter que le dispositif "Thermo intérieures Cœur de ville" peut contribuer à l'action du projet de territoire de la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou : "Encourager la requalification énergétique des logements dans les bourgs et tendre à la résorption de la précarité énergétique".

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	EPCI
Réalisateur opérationnel :	Alisée

Partenaires :	La collectivité locale (communication, recrutement des familles volontaires, organisation des ateliers – lieu, convivialité...) Des associations locales et de quartiers peuvent assurer un relais important dans la mobilisation des familles pour s'inscrire à l'action.
Moyens financiers :	<ol style="list-style-type: none"> 1) « Traque aux watts » coûte entre 5800 à 6500 € en fonction du nombre de permanences nécessaires suite à la réunion publique 2) « Les étapes de la réno » coûte 3750 € pour la mise en place et l'animation des 5 ateliers 3) « Parcours Rénovons » coûte 3900 € pour l'animation d'une soirée conviviale, la formation d'ambassadeurs et l'organisation et l'animation de 2 ateliers thématiques 4) « Thermo intérieures cœur de ville » coûte 6200 € pour l'animation de la soirée d'information et les rendez-vous conseils à domicile avec caméra thermographique
Moyens humains :	<p><u>Côté Alisée</u> : 1 chargé de projet, 1 à 2 conseillers énergie (selon la charge d'activités et la période) et 1 animateur (selon les besoins)</p> <p><u>Côté collectivité</u> : une personne référente bien impliquée dans l'organisation de l'évènement et une personne chargée de la communication (afin de recruter des familles volontaires) doivent être mobilisés</p>

Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
<p>Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ (R) Inclure la mise à disposition d'information et accompagner à la comparaison technique entre différents matériaux de construction, d'isolation. Pour les travaux d'isolation, favoriser l'utilisation de matériaux isolants biosourcés et locaux (la laine de chanvre ou la paille d'origine végétale par exemple, la laine de mouton d'origine animale ou encore des matériaux issus du recyclage ...). ❖ (R) Inclure l'information sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le risque radon conjointement aux informations sur la rénovation thermique. En effet, l'isolation thermique peut entraîner le confinement de l'air intérieur des bâtiments rénovés thermiquement. ❖ (R) Inclure une démarche d'adaptation des bâtiments au changement climatique (confort thermique estival)

Résultats	
Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes à avoir lancé un ou des dispositifs (20) • Nombre de dispositifs déployés (40) • Nombre de familles volontaires mobilisées / recrutées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant programmé un rendez-vous avec un conseiller énergie d'Alisée suite à un dispositif (100)

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant enclenché des travaux de rénovation dans l'année suivant la participation au dispositif (50)
<p>Objectif : 3/4 des communes sollicitent une fois Alisée pour organiser 1 des 4 dispositifs sur sa commune (durant la période du PCAET)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) « Traque aux watts » : l'action sera jugée réussie si environ 40 personnes programment un rendez-vous avec un conseiller énergie d'Alisée afin d'impulser la réflexion sur la rénovation de leur logement. 2) « Etapes de la réno » sera réussie si environ 10 personnes participent à chaque atelier thématique et enclenchent des travaux de rénovation dans l'année. 3) « Parcours Rénovons » sera réussie si environ 20 à 30 personnes participent et enclenchent des travaux de rénovation dans l'année. 4) « Thermo intérieures Cœur de ville » sera réussie si environ 30 personnes participent à la soirée d'information et sollicitent un rendez-vous à domicile pour des clichés. 	

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET					
	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique	
	+	++	+++		+
					++
					+++
Réduction des consommations énergétiques des logements pour les ménages qui décident d'engager des travaux d'isolation thermique suite à cette action			Amélioration du confort thermique dans les logements (dans le cas où l'action a débouché sur des travaux de rénovation énergétique)		
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables	
	+	++	+++		+
					++
					+++
Réduction des émissions de GES comme corollaire de la réduction des consommations énergétiques			/		
	Améliorer la qualité de l'air			Autres	
	+	++	+++		+
					++
					+++
Les travaux de rénovation énergétique permettent de limiter les besoins en chauffage (assurés parfois par des appareils émetteurs de polluants atmosphériques) et d'améliorer la qualité de l'air intérieur (grâce à une meilleure ventilation et l'aération du logement)			Bénéfices économiques attendus avec une réduction de la facture énergétique du logement grâce à une meilleure isolation		

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR

0,01	105 000 (17 500 par an)*	Rapide	++	++	/
------	--------------------------------	--------	----	----	---

* Hypothèses de calcul : 3/4 des communes sollicitent une fois Alisée pour organiser 1 des 4 dispositifs sur sa commune (durant la période du PCAET) / Coût moyen des dispositifs d'Alisée : 5000 euros

Proposer des « Espaces Info Habitat » pour conseiller les habitants dans leurs projets de rénovation

Action
1.1.2.

Axe 1 / Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

- *Objectif stratégique : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Cette action consiste à mettre en place a minima une permanence mensuelle « Habitat », regroupant les 4 structures en charge de conseiller les particuliers sur les questions de logement, sur le territoire de chaque intercommunalité (en priorité, sur des communes non couvertes par une OPAH).

Les porteurs de projets peuvent ainsi bénéficier d'un conseil personnalisé, neutre et indépendant afin de les aider à faire les bons choix en terme de priorité des travaux en leur apportant des informations techniques, environnementales et économiques. Il faut compter environ 1h par rendez-vous et les permanences durent 3 heures.

Objectifs et finalités

- Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation
- Apporter un conseil personnalisé, neutre et indépendant
- Donner les clés techniques
- Informer sur les aides financières adaptées

Mise en œuvre

Étapes

- Choisir la commune d'implantation des permanences
- Identifier le local où les permanences peuvent se tenir (existant ou nouveau)
- Contractualiser avec les 4 structures (Alisée, Anah, ADIL et CAUE, en lien avec les opérateurs des OPAH)
- Communiquer sur les permanences et le service proposé

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Faire le lien avec les OPAH et la politique d'habitat (PLH)

Conditions de mise en œuvre





Pilote :	EPCI
Réalisateur opérationnel :	Alisée
Partenaires :	ADIL, CAUE, Anah et /ou Soliha
Moyens financiers :	5140€ pour une permanence de 3h par mois sur le territoire, à raison de 12 permanences dans l'année par Alisée



Moyens humains :	<p><u>Côté prestataires</u> : 1 référent par structure, avec un poste éventuellement mutualisé entre les différentes structures.</p> <p><u>Côté EPCI</u> : une personne référente bien impliquée dans la communication du service et une personne des services techniques / chargé de mission « habitat » pour le lien avec la politique du territoire et la mise à disposition d'un local.</p>
------------------	---

Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
<p>Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ (R) Inclure la mise à disposition et le partage d'informations au sujet de la qualité de l'air intérieur et des moyens de ventilation (en lien avec le risque Radon). ❖ (R) Proposer un accompagnement par un CMEI Conseiller Médical en Environnement Intérieur si des éléments tels que moisissures et humidité sont observés. ❖ (R) Inclure la mise à disposition d'information et accompagner à la comparaison technique entre différents matériaux de construction, d'isolation. Favoriser l'utilisation de matériaux isolants biosourcés et locaux. ❖ (E) Privilégier un bâtiment déjà existant pour le local des permanences.

Résultats	
Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de permanences assurées (120) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accompagnements individuels (100)
<p><u>Objectif</u> : 1 permanence par mois et par EPCI à partir de 2021, soit 120 permanences à l'échelle du Pays d'ici 2026</p>	

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET			
 Réduction des consommations d'énergie		 Adaptation au changement climatique	
+	++	+++	
Réduction des consommations énergétiques des logements pour les ménages qui mènent à bien leurs projets de travaux de rénovation		Amélioration du confort thermique dans les logements (dans le cas où les travaux de rénovation énergétique sont effectués)	
 Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		 Développement des énergies renouvelables	
+	++	+++	
Réduction des émissions de GES comme corollaire de la réduction des consommations énergétiques		/	

 Améliorer la qualité de l'air			 Autres		
+	++	+++	+	++	+++
<p>Les travaux de rénovation énergétique permettent de limiter les besoins en chauffage (assurés parfois par des appareils émetteurs de polluants atmosphériques) et d'améliorer la qualité de l'air intérieur (grâce à une meilleure ventilation et l'aération du logement)</p>			<p>Bénéfices économiques attendus avec une réduction de la facture énergétique du logement grâce à une meilleure isolation</p>		

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,01 ETP	61 680€ (10 280€ par an) *	2021 (1 an)	++	++	/

* Pour une permanence avec Alisée. Pour une permanence mutualisée avec 4 opérateurs, on fait l'hypothèse que les moyens financiers sont multipliés par 4 (ou un peu moins grâce des coûts mutualisés comme le local), 4 x 61 680 € = 246 720 €

Couvrir l'ensemble du territoire par une OPAH afin d'accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leurs logements

Action
1.1.3.

Axe 1 / Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

- *Objectif stratégique : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sont des actions concertées entre une collectivité, l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'habitat (ANAH) dont l'objectif est de réhabiliter le patrimoine bâti privé et d'améliorer le confort des logements. Elles permettent aux propriétaires occupants et bailleurs d'accéder, sous conditions de ressources ou de niveau de loyer et selon la nature des travaux envisagés, à des aides financières pour la réhabilitation de leur habitat.

Les communautés de communes d'Anjou Bleu Communauté et des Vallées du Haut Anjou ont chacune lancé plusieurs OPAH dans le cadre de leur politique respective d'amélioration de l'habitat :

- OPAH-RU (Renouvellement Urbain) des centralités de Segré et Sainte Gemmes d'Andigné et OPAH-RU sur les communes d'Ombree d'Anjou, Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg-L'Evêque et Carbay pour Anjou Bleu Communauté
- OPAH généraliste et OPAH-RU sur les centres-bourgs de sept communes dites polarités : Châteauneuf-sur-Sarthe, Champigné, Miré, Le Lion d'Angers, Vern d'Anjou, Le Louroux-Béconnais et Bécon-les-Granits.

A date, il reste 5 communes d'ABC à couvrir. Cette action consiste à s'assurer que l'ensemble du territoire des deux intercommunalités soit couvert par une OPAH d'ici la fin du PCAET. Cet objectif devrait être atteint d'ici 2023 pour chacune d'elles.

Objectifs et finalités

- Améliorer la qualité thermique des logements afin de lutter contre la précarité énergétique
- Résorber l'habitat très dégradé / insalubre
- Adapter les logements afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées
- Développer une offre de logements à loyer modéré, à charges maîtrisées et adaptée aux ressources de ménages

Mise en œuvre

Etapes

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Action directement liée aux politiques d'habitat (notamment le PLH pour ABC) et les deux PIG départementaux

A articuler avec les actions suivantes du PCAET :

Action 1.1.1. Organiser des événements de sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique auprès de la population

Action 1.1.2. Proposer des "Points Information Habitat" pour conseiller les habitants dans leurs projets de rénovation

Action 3.2.1. Poursuivre les travaux sur l'attractivité des centres-bourgs : création de marchés, accompagnement dans la rénovation des commerces, création avec les commerçants des services de proximité répondant à leurs besoins (conciergerie, prestations mutualisées d'artisans...)

Conditions de mise en œuvre

Pilote et réalisateur opérationnel :	EPCI
Partenaires :	PETR, ANAH, Département du Maine-et-Loire, Soliha, Alter Public
Moyens financiers :	Les OPAH sont financées par les EPCI, l'Anah et le Conseil départemental de Maine-et-Loire.
Moyens humains :	/

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique







Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :

- ❖ (R) Inclure le volet qualité de l'air intérieur (avec un focus sur la ventilation performante) afin d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur en parallèle de l'isolation des logements/ bâtiments (en lien avec le risque radon).
- ❖ (R) Proposer un accompagnement par un CMEI Conseiller Médical en Environnement Intérieur si des éléments tels que moisissures et humidité sont observés.
- ❖ (R) Inclure des informations sur l'utilisation des matériaux biosourcés et locaux pour les travaux de rénovation énergétique. Cela permet ainsi de faire le lien avec les filières locales et in fine de favoriser le stockage carbone. Accompagner à la comparaison technique entre différents matériaux de construction, d'isolation (durée de vie, gain sur l'isolation acoustique, caractères émissifs des matériaux, résistance à la diffusion de la vapeur d'eau, ...).
- ❖ (R) Inclure l'adaptation des bâtiments au changement climatique (confort thermique estival)
- ❖ (R) Inclure le suivi des chantiers : faibles nuisances, gestion des déchets et filières associées, origine des matériaux, suivi des consommations, bilan carbone, ...

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
---------------------------------	--------------------------------

• Nombre de ménages accompagnés (objectif : 500)	• Nombre de travaux de rénovation engagés (objectif : 500)
Objectif : totalité du territoire du Pays de l'Anjou Bleu couvert d'ici la fin du PCAET	

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET					
	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique	
	+	++	+++		+
	Réduction des consommations énergétiques des logements concernés par des travaux de rénovation			Amélioration du confort thermique dans les logements (dans le cas où des travaux de rénovation énergétique sont effectués)	
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables	
	+	++	+++		+
	Réduction des émissions de GES comme corollaire de la réduction des consommations énergétiques			/	
	Améliorer la qualité de l'air			Autres	
	+	++	+++		+
	Les travaux de rénovation énergétique permettent de limiter les besoins en chauffage (assurés parfois par des appareils émetteurs de polluants atmosphériques) et d'améliorer la qualité de l'air intérieur (grâce à une meilleure ventilation et l'aération du logement)			Bénéfices économiques attendus avec une réduction de la facture énergétique du logement grâce à une meilleure isolation	

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
x		Plusieurs OPAH déjà en cours	++	++	/

Préfigurer la mise en place d'une Plateforme Locale de Rénovation Energétique (PLRE) à l'échelle du Pays

Action
1.1.4.

Axe 1 / Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

- *Objectif stratégique : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Cette action consiste à lancer une étude de préfiguration à la création d'une Plateforme Locale de Rénovation Energétique (PLRE). Une PLRE est une offre de services à destination des ménages, rassemblant l'ensemble des intervenants dans le domaine de la rénovation de l'habitat, allant de la conception des travaux, leur réalisation au suivi des performances. Elle assure une mission d'accompagnement (technique, juridique et financier) des particuliers, qu'ils soient propriétaires, locataires ou copropriétaires, tout au long de leurs démarches de rénovation énergétique.

Objectifs et finalités

- Accompagner et simplifier les démarches des particuliers dans leur projet de rénovation
- Participer à l'impulsion d'une dynamique de rénovation massive des logements sur le territoire

Mise en œuvre

Etapes

L'étape préalable au lancement d'une étude de préfiguration en vue de la mise en place d'une PLRE consiste à identifier les appels à projet sur les PLRE via une veille afin de pouvoir y candidater et obtenir des financements.

Phase 1 : Diagnostic du parc privé existant et identification des enjeux

1. Analyse des dispositifs et des aides aux particuliers
2. Entretien avec élus et partenaires
3. Enquête bénéficiaires PIG
4. Benchmark de 3 PLRE et/ou guichets uniques

Phase 2 : Stratégie opérationnelle

1. Cartographie des acteurs et préfiguration de la gouvernance de la PLRE
2. Proposition de positionnement stratégique de la PLRE
3. Co-construction de 2 scénarios
4. Approfondissement du scénario retenu
5. Scénario final de définition de la PLRE et budget prévisionnel

Phase 3 : Définition et mise en œuvre d'un plan d'action pour le déploiement de la PLRE

1. Proposition de méthode pour articuler les apports de chaque partie prenante
 2. Construction d'un plan d'action et du planning associé
 3. Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'action
- 3a. Construction d'un plan de communication et proposition d'outils à y associer
3b. Proposition d'une méthode d'évaluation de l'impact des actions mises en place
3c. Aide à l'installation de la structure porteuse

Animation de la démarche :

- Animation d'une réunion de cadrage
- Animation du Comité de pilotage
- Réunion du groupe de travail technique et échanges réguliers

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

En lien avec les fiches action 1.1.2. « Proposer des "Points Information Habitat" » pour conseiller les habitants et 1.1.6. « Mettre en œuvre un parcours d'animation des artisans du bâtiment pour les faire monter en compétence sur les rénovations performantes de bâtiment »
A articuler avec le PIG, les politiques de formation professionnelle et développement économique.

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	PETR du Segréen
Partenaires :	EPCI, Alisée, ANAH, ADEME, Espace info énergie, FFB, Région Pays de la Loire
Moyens financiers :	50 000 € pour une étude de préfiguration Possibilité d'obtenir le financement de l'étude en candidatant à des appels à projet
Moyens humains :	0,03 ETP pour le PETR

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+







Avis de l'évaluation environnementale stratégique

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :

- ❖ (R) Privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux dans les travaux de rénovation thermique.
- ❖ (R) Inclure l'accompagnement et le partage d'information sur la qualité de l'air intérieur et les moyens de ventilation (lien avec le risque radon).
- ❖ (R) Inclure l'adaptation des bâtiments au changement climatique (confort thermique estival)
- ❖ S'assurer de l'indépendance des structures intervenantes / organisatrices

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'une étude de préfiguration (oui/non) • Réponse à un ou des appels à projet PLRE 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la PTRE (oui/non) • Obtention de financements • Objectif de 1000 logements accompagnés sur le PETR

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET					
	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique	
	+	++	+++		+
	Réduction des consommations énergétiques des bâtiments rénovés suite à la création de la PLRE.			Dans le cas où les matériaux utilisés lors de la rénovation sont biosourcés et les logements rénovés mieux adaptés aux changements climatiques.	
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables	
	+	++	+++		+
	Réduction des émissions de GES comme corollaire de la réduction des consommations énergétiques			/	
	Améliorer la qualité de l'air			Autres	
	+	++	+++		+
	Dans le cas où il y a une montée en compétence sur les avantages des ENR, sans source de combustion, la ventilation, etc.				

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,03 ETP	30 000 € (mais possibilité d'obtenir des financements)	Mise en place : 1 an Animation : 3 ans renouvelables	++	++	

Couvrir l'ensemble du territoire par le service de conseil en énergie partagée (CEP) et articuler l'action des communes et des EPCI autour de la rénovation des bâtiments publics

Action
1.1.5

Axe 1 / Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

- *Objectif stratégique : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Cette action consiste à déployer la mise en place des services d'un conseil en énergie partagé auprès des communes et des EPCI sur l'ensemble du territoire pour massifier la rénovation performante des bâtiments publics et la mise en place d'énergies renouvelables sur le patrimoine public.

Objectifs et finalités

- Couvrir l'ensemble des collectivités éligibles par le service de CEP
- Structurer les outils pour massifier la rénovation performante des bâtiments publics
- Développer la production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique)
- Favoriser la construction et la rénovation de bâtiments exemplaires (performance énergétique, matériaux biosourcés, énergies renouvelables, ...)
- Être exemplaire vis-à-vis du public
- Réduire la facture énergétique des collectivités

Mise en œuvre

Étapes

- Mettre en place et pérenniser le service de conseil en énergie partagé pour les collectivités volontaires du territoire (communes et intercommunalités) pour :
 - o Analyser et suivre la consommation du patrimoine
 - o Structurer les plans d'actions de maîtrise de l'énergie et des GES
 - o Accompagner les projets de construction et de rénovation vers la performance énergétique
- Mettre en place un groupe de travail entre EPCI et communes (partage de l'état des lieux, des actions réalisées, réflexions sur les leviers de massification de la rénovation,...)
- Réaliser des études d'aide à la décision pour le compte des collectivités (audit énergétique, étude de faisabilité chaleur renouvelable,...)
- Subventionner les projets de rénovation énergétique et de production de chaleur renouvelable (bois énergie, solaire thermique, géothermie)
- Porter la conception/réalisation/exploitation des projets bois énergie pour le compte des collectivités qui le souhaite.
- Faire connaître et valoriser les projets entre les collectivités (effet d'entraînement)

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

1.3.2. Faire émerger des projets de production d'énergie renouvelable thermique sur les équipements publics (géothermie, solaire thermique, chaufferies bois, réseaux de chaleur)

1.3.3. Développer le photovoltaïque sur les toitures







A rapprocher du projet LIFE WITH TIMB' AIR entre ATLANBOIS / CCVHA.

Conditions de mise en œuvre	
Pilote :	Siéml
Réalisateur opérationnel :	Siéml
Partenaires :	EPCI, communes
Moyens financiers :	Coût CEP pour les communes (2019) : 0,5€/habitant par an ou 0,65€/habitant par pour les communes ne versant pas la TCCFE au Siéml. Le coût des rénovations énergétiques et des installations de chaleur renouvelable sera évalué lors des études d'aide à la décision
Moyens humains :	Siéml : 2 CEP, 1 animateur chaleur renouvelable

Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
<p>Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ (R) Privilégier le développement des EnR sans source de combustion (solaire thermique, géothermie, ... plutôt que bois-énergie) en fonction des potentiels du territoire afin de limiter les émissions de polluants atmosphériques de la branche énergie ❖ (R) Dans un second temps, veiller à ce que le financement d'un nouveau système de chauffage s'inscrive dans un travail de planification et de densification des besoins favorisant le développement des chaudières bois collectives qui permettent un meilleur contrôle des émissions atmosphériques ❖ (R) En dernier lieu, s'assurer que le développement du bois énergie est réalisé sur des bâtiments présentant un diagnostic énergétique correcte (diagnostic du bâtiment > B ou C) sinon prévoir la réalisation de travaux d'isolation conjointement à l'installation d'une chaudière-bois ❖ (R) S'assurer également en dernier lieu de l'installation d'équipements performants (par exemple foyers labélisés flamme verte 7* par l'ADEME) et de l'utilisation d'un combustible sec ❖ (R) Si remplacement par le chauffage au bois, cibler en priorité les chaufferies-fioul ❖ (R) Maintenir des pratiques d'exploitation forestière durables et respectueuses de la biodiversité présente ❖ (E,R) Vérifier l'adéquation de la production d'énergie par le bois-énergie avec la ressource en bois sur le territoire : ne pas déstabiliser la filière bois d'œuvre ❖ (R) Valoriser la filière bois d'œuvre et utiliser les déchets de cette filière en bois-énergie ❖ (R) Développer les réseaux de chaleur dans les zones denses ❖ (R) Pour les rénovations, favoriser l'usage de matériaux biosourcés et locaux ❖ (R) Lors des travaux de rénovation, informer et sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur et le risque radon (ventilation) ❖ S'assurer de l'indépendance des structures intervenantes. ❖ (R) Le développement du solaire thermique et du PV en toiture est susceptible d'avoir une incidence sur la patrimoine architectural. L'EES recommande d'intégrer les Architectes des Bâtiments de France dans ce type de projet

Résultats	
Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> Part des collectivités adhérentes au service (100%) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets de rénovation suivis par le CEP (30) Nombre d'audits réalisés (60) Consommation annuelle totale d'énergie pour les bâtiments communaux et intercommunaux ou nombre de projets de rénovation suivis par le CEP
Objectif : 100% de couverture par un CEP	

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET				
	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique
	+	++	+++	
	Réduction des consommations des bâtiments publics			Amélioration du confort thermique dans les bâtiments public (dans le cas où les travaux de rénovation énergétique sont effectués)
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables
	+	++	+++	
	Réduction des émissions de GES comme corollaire de la réduction des consommations énergétiques et de la production d'EnR			Production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics (photovoltaïque, bois énergie, géothermie, solaire thermique...)
	Améliorer la qualité de l'air			Autres
	+	++	+++	
	Les travaux de rénovation énergétique permettent de limiter les besoins en chauffage (assurés parfois par des appareils émetteurs de polluants atmosphériques) et d'améliorer la qualité de l'air intérieur (grâce à une meilleure ventilation et l'aération des bâtiments)			Bénéfices économiques attendus pour les collectivités avec une réduction de la facture énergétique des bâtiments par la réalisation de travaux de performance énergétiques et l'optimisation des abonnements.

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
2 ETP	211 500 €	A partir de 2020 (déjà engagé par	++	++	+

		certains communes)			
--	--	-----------------------	--	--	--

Mettre en œuvre un parcours d'animation des artisans du bâtiment pour les faire monter en compétence sur les rénovations performantes

Action
1.1.6.

Axe 1 / Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

- *Objectif stratégique : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Dans le cadre du programme régional d'efficacité énergétique (PREE) et du service d'accompagnement de la rénovation énergétique (SARE), le marché de la rénovation des bâtiments est un marché en plein essor et un enjeu économique pour les entreprises artisanales du bâtiment et un enjeu énergétique, écologique et économique pour les collectivités et les particuliers.

Objectifs et finalités

- Soutenir et développer l'activité des entreprises artisanales du bâtiment ;
- Mettre en réseau les différents acteurs (entreprises, bailleurs sociaux, maîtres d'œuvre, architectes, Espace Info Energie, particuliers...) à l'échelle du Pays de l'Anjou Bleu pour stimuler le marché de la rénovation

Mise en œuvre

Étapes

- Identifier, sur le territoire, les professionnels du bâtiment et leurs « pratiques » en termes de rénovation énergétique ;
- Effectuer des entretiens conseil avec les entreprises : analyse des pratiques et identification des axes de développement ;
- Mettre en relation avec des partenaires spécialisés ;
- Organiser des animations locales (petits déjeuners, visites de chantiers exemplaires, rencontres avec des fournisseurs...) pour favoriser les rencontres et l'échange inter-entreprises.

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Ce dispositif s'inscrit dans le programme régional d'efficacité énergétique (PREE) et du service d'accompagnement de la rénovation énergétique (SARE) piloté par la Région et l'ADEME. La CMA, la CAPEB, la FFB et NOVABUILD sont associés à ce programme comme co-pilote.

Ce dispositif s'appuiera sur le retour d'expérience d'un programme similaire mis en place par la CMA PACA

Conditions de mise en œuvre







Pilote / réalisateur opérationnel :	CMA
Partenaires :	ADEME, collectivités locales, Pays de l'Anjou Bleu, Espace Info Energie, CAPEB, FFB, NOVABUILD...
Moyens financiers :	Budget défini : 32 900€ sur 2 années

Moyens humains :	0,2 ETP par an
------------------	----------------

Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
<p>Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ (R) Inclure la sensibilisation et la formation des professionnels sur le volet qualité de l'air intérieur (avec un focus sur la ventilation performante) afin d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur en parallèle de l'isolation des logements/ bâtiments (en lien avec le risque radon). ❖ (R) Inclure information sur l'utilisation des matériaux biosourcés et locaux pour les travaux de rénovation énergétique. Cela permet ainsi de faire le lien avec les filières locales et in fine de favoriser le stockage carbone. ❖ (R) Sensibiliser et informer sur les chantiers à faibles nuisances, la gestion des déchets et filières associées, l'origine des matériaux, ...

Résultats	
Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'animations locales effectuées (petits déjeuners, visites de chantiers, rencontres fournisseurs) (20) • Nombre d'entretiens conseils effectués / nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un entretien conseil (50) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises accompagnées / formées (20)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET					
	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique	
	+	++	+++		+
					++
					+++
	Réduction des consommations énergétiques via des pratiques de rénovation plus performantes par les entreprises artisanales ayant pris part au parcours				Dans le cas où il y a une montée en compétence sur l'utilisation de matériaux biosourcés, sur l'adaptation des bâtiments aux changements climatiques
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables	
	+	++	+++		+
					++
					+++
	Réduction des émissions de GES comme corollaire de la réduction des consommations énergétiques				/
	Améliorer la qualité de l'air			Autres	

+	++	+++	+	++	+++
<p>Dans le cas où il y a une montée en compétence sur les avantages des ENR, sans source combustion, la ventilation, etc.</p>					

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,2 ETP	32 900 €	2 ans	++	++	/

**Axe 1 / Faire de la transition énergétique un moteur de développement
économique territorial**

- *Objectif stratégique : Mobiliser et engager l'ensemble des acteurs pour faire vivre le projet territorial de transition écologique*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

La démarche engagée de PCAET est un projet territorial de développement durable, qui concourt à la lutte et à l'adaptation au changement climatique. Elle permet de répondre, à l'échelle locale, aux objectifs de la France fixés par la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et de respecter les engagements énoncés lors de la COP 21 en décembre 2015 et précédentes.

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) (art. 188 de la loi TECV). La loi précise que le PCAET peut être élaboré à l'échelle d'un territoire couvert par un SCoT (art. L. 229-6 du code de l'environnement).

Le PETR du Segréen, porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Anjou bleu, a été désigné par ses communautés de communes membres pour réaliser l'élaboration dudit plan. Anjou Bleu Communauté et la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ont, dans une volonté de mutualiser les moyens et l'ingénierie, transféré au PETR du Segréen la compétence spécifique pour l'élaboration du PCAET. Le PETR a donc eu la mission d'élaborer le PCAET en étroite concertation et en accord avec les EPCI qui sont (avec les autres acteurs du territoire) chargés de la mise en œuvre opérationnelle des actions.

Ainsi, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET du Pays de l'Anjou bleu nécessite une gouvernance partagée avec l'ensemble des parties prenantes.

Objectifs et finalités

- Faciliter la transversalité au niveau du PETR, d'Anjou Bleu Communauté, de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou et mieux articuler le travail avec les différents porteurs de projets que sont les communes, les entreprises, les associations, ...
- Guider les priorités de mise en œuvre
- Pouvoir évaluer les résultats des actions mises en œuvre grâce à la mise en place d'outils de suivi qui devront être alimentés de manière régulière par les différentes parties prenantes
- Communiquer vers les élus et le grand public
- Faire du lien avec le réseau PCAET du Maine-et-Loire porté par le SIEML et la DDT mais également le réseau des Territoires de confluence avec les intercommunalités voisines

Mise en œuvre

Étapes

Gouvernance

- Définir les thèmes sur lesquels la transversalité sera à développer et organiser des groupes de suivi pour chacun de ses thèmes. L'objectif de ces comités sera de partager de l'information, de coordonner la mise en œuvre des actions dans un souci

de cohérence des actions menées et en favorisant les synergies. Ces comités seront aussi destinés à recueillir les données nécessaires pour le suivi et l'évaluation.

- Définir une organisation permettant au PETR, à ABC, à CCVHA et aux communes de partager de l'information, de coordonner leurs actions, de favoriser les synergies, de développer le cas échéant des mutualisations. Il s'agira également de recueillir les informations nécessaires au suivi des actions en vue de l'évaluation.
- Mettre en place une instance du type comité de coordination composé d'un groupe élus et d'un groupe technique. Chaque groupe se réunira une fois par an : mars/avril pour le groupe « technique » ; septembre/octobre pour le groupe « élus ». Le groupe « élus » sera composé du président et/ou du vice-président du PETR en charge du PCAET, des deux vice-présidents de l'intercommunalité en charge du PCAET, des membres des deux bureaux communautaires, des maires de l'ensemble des communes. Le groupe « technique » sera composé de l'équipe-projet, des partenaires, des DGS du PETR, des intercommunalités et des communes
- Développer l'acculturation thématique des élus et des services aux enjeux du PCAET (organisation de temps de formation, mise à disposition des élus et agents des informations relatives à la mise en œuvre du PCAET)

Suivi et évaluation

- Mettre en place un tableau de bord en ligne pour suivre l'avancée et les résultats des actions menées. Cela permettra au moment du bilan à 3 ans d'évaluer les résultats obtenus conformément aux attendus réglementaires des PCAET

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

/Action transverse 0.0.0. « Coordonner les actions de sensibilisation auprès de la population et la communication sur le Plan-Climat »

Conditions de mise en œuvre

Pilote et réalisateur opérationnel :	PETR du Segréen
Partenaires :	Communauté de communes, communes, partenaires institutionnels, conseil de développement, porteurs d'action du PCAET
Moyens financiers :	
Moyens humains :	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum 0,5 ETP à dégager au sein des effectifs du Pays • Une montée en charge progressive pour une mobilisation de 1 ETP de juillet 2021 jusqu'en juillet 2023 • Ces hypothèses sont relativement conservatrices et supposent un engagement important des autres parties prenantes dans la mise en œuvre des actions

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+
------	------	------	------	------	------	-------

--	--	--	--	--	--	--

Avis de l'évaluation environnementale stratégique







Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :

- ❖ (R) Intégrer l'évolution démographique dans le chiffrage et le suivi des actions.
- ❖ Anticiper la mise en œuvre du prochain PCAET

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions menées avec des acteurs-relais du territoire (20) • Nombre d'instances de suivi réalisées (12) • Nombre de partenaires, acteurs et citoyens associés à la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réalisation du plan d'action PCAET (100%) • Quorum des participants / participants inscrits lors des instances de suivi (50%) • Nombre de mutualisations (postes, communication, animation, actions...)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique
	+ ++ +++			+ ++ +++
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables
	+ ++ +++			+ ++ +++
	Améliorer la qualité de l'air			Autres
	+ ++ +++		+	++ +++

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans)

Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
1 ETP	/	Dès l'adoption du projet de PCAET	/	/	/

Axe 1 / Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

- *Objectif stratégique : Mobiliser et engager l'ensemble des acteurs pour faire vivre le projet territorial de transition écologique*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Associations locales de parents d'élèves, de jardiniers, collectif demain en Anjou Bleu, Clubs Nature ; nombreuses sont les associations qui œuvrent sur le territoire dans une dynamique de transition écologique : réduction des déchets, sensibilisation, préservation de l'environnement, etc.

Dans cette optique, le conseil de développement repère et soutient les initiatives citoyennes. Celui-ci lance donc chaque année des bourses à l'initiative dédiées soit à des associations locales ou des collectifs d'habitants qui souhaitent mettre en place un projet en lien avec la transition écologique. Un objectif sous-jacent est de stimuler l'initiative citoyenne par des appels à la mobilisation ciblés.

Objectifs et finalités

- Mobiliser et fédérer la société civile autour de la transition écologique
- Soutenir les initiatives portées par la population locale en la matière
- Sensibiliser la population à ces enjeux

Mise en œuvre

Étapes

- Recenser l'ensemble des initiatives existantes sur le territoire en la matière : associations locales, collectifs, etc.
- Stimuler les initiatives par des appels à la mobilisation citoyenne relayée dans la presse locale et les réseaux sociaux
- Définir le cahier des charges de cette bourse à l'initiative, les modalités et critères de sélection pour les candidats
- Communiquer largement autour de cette bourse
- Sélectionner les candidats
- Assurer un suivi des actions mises en œuvre

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Action 0.0.0 - Coordonner les actions de sensibilisation auprès de la population et la communication sur le PCAET

Conditions de mise en œuvre

Pilote et réalisateur opérationnel :

Conseil de Développement

Partenaires :


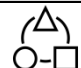




EPCI, associations locales, collectifs

Moyens financiers :	[prévisionnel] 800€/ an pour la bourse à répartir entre différentes associations [prévisionnel] 200€/an pour la communication autour de la démarche
Moyens humains :	

Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.

Résultats	
Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets accompagnés (5) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets aboutis parmi les projets accompagnés (2)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET						
	Réduction des consommations d'énergie				Adaptation au changement climatique	
	+	++	+++		+	++
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone				Développement des énergies renouvelables	
	+	++	+++		+	++
				/		
	Améliorer la qualité de l'air				Autres	
	+	++	+++		+	++
				Ce type d'action facilite la sensibilisation et l'investissement du grand public dans la transition écologique.		

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
/	/	/	/	/	/

**Axe 1 / Faire de la transition énergétique un moteur de développement
économique territorial**

- *Objectif stratégique : Mobiliser et engager l'ensemble des acteurs pour faire vivre le projet territorial de transition écologique*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Cette action consiste à mettre en place des projets visant à sensibiliser les élèves aux enjeux climatiques et environnementaux sur différentes thématiques (efficacité énergétique, biodiversité, etc.) dans les établissements scolaires du territoire. Pour mener à bien cette action, deux dispositifs, prêts à l'emploi, sont proposés :

- 1) Le Défi Class'Energie** (en partenariat avec Alisée) est un défi impliquant élèves, enseignants et techniciens pour atteindre au moins 8 % d'économies d'énergie. Les établissements s'engagent à développer des projets scolaires et monter des actions pour sensibiliser aux questions relatives à l'efficacité énergétique (publics concernés : élèves et professeurs) et à suivre et réduire leurs consommations énergétiques du mois de décembre au mois de mars suivant (publics concernés : direction et personnel technique, principalement).
- 2) Le projet de classe autour de la biodiversité** (en partenariat avec le CPIE Loire-Anjou) consiste à mener avec les élèves un recensement de la biodiversité autour de l'école au fil des saisons en vue de créer un atlas. Des sorties se dérouleront au fil des saisons sur différents milieux : mare, chemins communaux, ... Les observations effectuées seront cataloguées sous formes de fiches espèces permettant la création d'un outil collaboratif d'inventaire du patrimoine local. Les élèves auront le rôle de véritables sentinelles de la biodiversité locale.

Objectifs et finalités

- Projet de classe « biodiversité » : faire découvrir, appréhender et connaître la biodiversité aux citoyens de demain
- « Défi Class'Énergie » : sensibiliser et aider les équipes techniques, pédagogiques et les élèves au changement de comportement en faveur de la sobriété énergétique au quotidien

Mise en œuvre

Étapes

1) Défi Class'Energie

- Septembre : définition de l'équipe projet et diagnostic

Entre Septembre et Octobre, des visites technique et pédagogique sont réalisées par l'association. Leur but est d'effectuer notamment un diagnostic de l'établissement et de permettre ainsi à l'équipe projet d'établir les grandes orientations les plus adaptées pour le programme d'actions du Défi Class'Energie.

- Octobre : co-élaboration du programme d'actions

Le programme d'action est créé et adapté en fonction des possibilités, des besoins, envies de l'établissement et du groupe projet, et à partir de cela l'association Alisée accompagne l'établissement en lui apportant différents outils pour permettre de déployer le programme défini.

- Décembre-avril : mise en œuvre du programme d'actions

Le groupe référent tient régulièrement informé l'ensemble de l'établissement de la mise en œuvre du défi (journal, blog, affichage, actions ponctuelles). Des relevés journaliers et/ou hebdomadaires sont effectués de Décembre à Avril avec un bilan à mi-parcours vers Février.

- Fin avril : clôture du défi

A la fin du défi, il ne reste plus qu'à faire le bilan des économies d'énergies réalisées !

Selon les besoins et le projet de l'établissement, l'accompagnement et le contenu apportés par l'association sont adaptés.

Les grandes étapes du Défi Class'Energie



2) Le projet de classe autour de la biodiversité :

- **Identification du potentiel pédagogique autour du patrimoine naturel local**

Cette action consiste à partir d'un repérage/diagnostic des potentialités autour de l'école, de proposer aux enseignants les sites naturels exploitables (terrains communaux, chemins, mares ...). Des sorties pourront ainsi être envisagées sur les milieux identifiés.

- **Rencontre avec les enseignants**

Afin de décliner localement les animations proposées et envisager une co-construction partielle de certaines séquences. Il est envisagé de consacrer un temps d'échange avec le/les enseignants concernés en septembre - octobre.

- **Formation à la mise en place de modules d'animations**

La thématique de la biodiversité nécessitant certaines connaissances spécifiques et scientifiques, il est parfois technique de trouver des ressources fiables (identification des espèces, clés de détermination, bibliographie, ...). A ce titre, un dispositif d'accompagnement est prévu pour répondre aux différentes sollicitations des enseignants (ou des élèves). Cet accompagnement est pensé dans un objectif de montée en compétence progressive. Le CPIE prévoit ainsi du temps de travail pour mettre à disposition des ressources et faire profiter de son expérience sur l'exploration des thématiques souhaitées (mise à disposition d'outils, conseils techniques et méthodologiques, aide à la validation scientifique, ...).

- **Animation de modules d'animation déclinables par thème**

Pour partir à la découverte des richesses de la biodiversité locale, il est prévu de décliner trois animations par classe sur une année scolaire. Les milieux ciblés et les thèmes d'animations seront

à envisager selon les milieux accessibles proches de l'école. Chaque animation est prévue sur une journée (incluant ½ journée de préparation). Un animateur sera présent pour des classes inférieures à 25 élèves. Au-delà, 2 animateurs devront être présents pour mener à bien les animations.

- Coordination du projet/Evaluation

La fiche action décline la méthode proposée pour une classe sur une année scolaire ; Dans la perspective d'une déclinaison plus large sur le territoire du Pays de l'Anjou Bleu. Un temps de coordination du programme paraît nécessaire sans négliger la mise en place d'un temps d'évaluation des animations proposées. A noter que les écoles inscrites dans le dispositif doivent être connues avant la Toussaint et les dates d'animation calées avant novembre.

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

L'école de Candé a participé à ce défi : <http://alisee.org/cloture-du-defi-class-energie-a-cande-en-maine-et-loire/>. Un retour d'expérience auprès des autres établissements scolaires du territoire de l'Anjou bleu pourrait être proposé.

Alisée réfléchit actuellement à proposer des défis sur d'autres thématiques (mobilités, chauffage et qualité d'air intérieur, appareils électriques, eau) sur 1 trimestre sans appui technique mais avec accompagnement méthodologique et pédagogique.

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Communes
Réalisateur opérationnel :	CPIE Loire-Anjou (pour le projet de classe biodiversité) Ou Culture Biome (éducation à l'environnement) Alisée (pour le Défi Class'Energie)
Partenaires :	Etablissements scolaires, autres acteurs locaux de l'éducation à l'environnement
Moyens financiers :	<u>Biodiversité</u> : Environ 880€ par animation / classe (évaluation CPIE) Dans le cas de trois animations par classe pour conduire un projet, le coût est de 1 440€/classe de moins de 25 élèves et 1 680 €/classe de plus de 25 élèves. A cela s'ajoute les kilomètres - non compris dans le coût - 0,37/km Des partenariats pourraient être envisagés avec Culture Biome, sur le site de la Grande Romagne à Villemoisian (Val d'Erdre-Auxence) <u>Défi Class'Energies</u> : Environ 4500€ par classe. Si un programme d'accompagnement de plusieurs établissements est mis en place, certaines dépenses peuvent être mutualisées et diminuer ainsi le coût unitaire. Si on fait l'hypothèse qu'une classe par an par intercommunalité engage un Défi Class'Energie, le montant de l'action est estimé à 9 000 €/an.
Moyens humains :	<u>Biodiversité</u> : 1 à 2 animateurs par classe selon le nombre d'élèves (biodiversité) <u>Class'Energies</u> : 1 chargé de projet écocitoyen, 1 technicien et 1 animateur

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+
------	------	------	------	------	------	-------

0,04	37560 €	Rapide (rentrée 2020 ou 2021)	++	+	/
------	---------	-------------------------------------	----	---	---

Élaborer une charte des pratiques « éco-responsables » à l'attention des concepteurs et organisateurs d'événements sur le territoire de l'Anjou bleu

Action
1.2.4

Axe 1 / Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

- *Objectif stratégique : Mobiliser et engager l'ensemble des acteurs pour faire vivre le projet territorial de transition écologique*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Tout au long de l'année, le Pays de l'Anjou bleu accueille une multitude de manifestations et d'événements, qu'ils soient à caractère sportif, culturel, touristique, agricole, social ou bien encore économique. Ces événements participent activement à la vitalité et à l'attractivité du territoire et témoignent de la richesse des dynamiques locales.

Quels que soit leur taille et leur format, ces manifestations ont un impact non négligeable sur l'environnement : production de déchets, acheminement logistique, consommation d'eau et d'énergie... Il apparaît aujourd'hui crucial de réduire à minima cet impact négatif, voire même de l'inverser.

Conscients à la fois de cette responsabilité et du rôle d'exemplarité de leurs événements, les collectivités locales et le PETR du Segréen souhaitent s'inscrire concrètement dans cette dynamique ambitieuse d'éco-responsabilité en proposant l'élaboration d'un outil à la fois pratique et opérationnel : une charte des événements éco-responsables en Anjou bleu. Cette charte s'appliquerait à tous les concepteurs et organisateurs d'événements, qu'ils soient publics ou privés. Elle garantirait un socle de pratiques durables partagées autour des objectifs suivants :

- Réduire les impacts négatifs sur l'environnement
- Favoriser l'économie locale
- Respecter la santé et la sécurité des personnes
- Permettre l'accès à tous
- Promouvoir les valeurs du développement durable auprès des publics
- Valoriser l'image du territoire et de ses acteurs

L'élaboration de cette charte devra impliquer l'ensemble des acteurs concernés par l'organisation d'événements, et s'inspirer des expériences qui ont d'ores et déjà été menées sur d'autres territoires français (Paris, La Rochelle, Région Centre, Région Midi-Pyrénées...). Les travaux de l'ADEME et le référentiel de la norme ISO 20121 pourront servir de support aux travaux qui seront menés.

Objectifs et finalités

- Sensibiliser tous les concepteurs et organisateurs d'événements aux enjeux de l'éco-responsabilité et les accompagner dans une démarche de progrès
- Valoriser et fédérer les acteurs qui s'engagent dans une démarche vertueuse
- Capitaliser sur les bonnes pratiques existantes tant en externe qu'en interne (Ex : Mondial du Lion, 1^{er} événement éco-responsable de l'Anjou bleu)
- Sensibiliser in fine le grand public

Mise en œuvre

Étapes

- Réaliser un benchmark des bonnes pratiques internes et externes
- Identifier les référentiels existants en la matière (normes iso, labels, chartes et guides méthodologiques officiels)
- Identifier l'ensemble des acteurs et des professionnels concernés
- Mettre en place un groupe de travail pour échanger sur les bonnes pratiques et la co-élaboration de la charte. Ce groupe de travail pourra se réunir à trois reprises à minima afin d'échanger successivement sur : les pratiques actuelles et les besoins, les leviers d'actions et propositions à mettre en œuvre, les articles de la charte.
- Rédiger et valider la charte
- Diffuser et communiquer sur la charte des pratiques « eco-responsables » auprès des acteurs et publics concernés
- Animer cette charte et sensibiliser les collectivités à sa mise en œuvre à toutes les échelles
- Valoriser et communiquer sur les réussites et les démarches exemplaires

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :

- ❖ (E) Intégrer la notion de déplacement et d'alimentation durable en lien avec les événements (partages de bonnes pratiques, ...).
- ❖ (R) Intégrer aussi les actions de communication les plus durables (limiter les impressions, ...)
- ❖ (E) Faire le lien avec l'association REEVE qui opèrent dans les Pays de la Loire en faveur de l'organisation d'éco-événements.

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	PETR
Réalisateur opérationnel :	Action conjointe service culture et service Office de Tourisme
Partenaires :	Communes, EPCI, Département, Région, acteurs privés, association REEVE
Moyens financiers :	3 000 €/an pour l'animation
Moyens humains :	Un référent/ animateur au sein du PETR du Segréen 0,1 ETP pour le Pays

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique

--

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un recueil des bonnes pratiques internes au territoire et externes & rédaction de la charte (objectif : 1) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de signataires de la charte (hors collectivités) (objectif : 10)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET					
	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique	
	+	++	+++		
La charte permettra de diffuser les « bonnes pratiques », de participer au changement de comportements et in fine de réduire les consommations d'énergie.					
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables	
	+	++	+++		
De la même manière, par relation de cause à effet, la valorisation de cette charte sera l'occasion de favoriser les achats durables, et la réduction de la production des déchets.			/		
	Améliorer la qualité de l'air			Autres	
	+	++	+++	+	++
			Mobilisation des partenaires locaux et professionnels du secteur autour d'un objectif commun.		

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Économie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,1 ETP	18 000 €	2020/2021/2022	+	+	/

Axe 1 / Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

- *Objectif stratégique : Soutenir le développement et l'expérimentation d'énergies renouvelables territoriales*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

L'objectif de cette action est de formaliser une stratégie partagée de développement des projets structurants d'énergies renouvelables (éolien, solaire au sol/ombrières, biogaz, réseau de chaleur) sur l'ensemble du territoire en définissant notamment le niveau d'implication des acteurs territoriaux (collectivités, citoyens) pour optimiser les retombées économiques locales (participation au capital des projets ENR, ouverture au financement citoyen, etc.).

Pour chaque énergie (éolien, photovoltaïque, méthanisation, réseau de chaleur...), une concertation et des actions spécifiques permettront une mise en commun des objectifs et des conditions d'un bon développement local. Cette action s'appuiera sur le travail déjà réalisé (ZDE, outils du Sieml) et sur la stratégie énergétique actée dans le cadre du PCAET.

Objectifs et finalités

- Favoriser la maîtrise du développement des ENR par les collectivités
- Contribuer à l'optimisation des retombées économiques pour le territoire
- Développer une vision partagée du développement des ENR à l'échelle du pays de l'Anjou bleu
- Définir l'implication du territoire (collectivités, citoyens) dans les projets

Mise en œuvre

Étapes

- Localisation des projets en cours et des zones propices au développement de nouveaux projets
- Analyse des outils et plans existants
- Hiérarchisation des zones d'implantation potentielles en lien avec les collectivités et les partenaires locaux (ateliers, analyse multicritères, ...)
- Mise en évidence des informations manquantes et des points à approfondir (énergie fatale, paysage, concertation...)
- Réalisation des études/démarches complémentaires suivant les besoins identifiés
- Définir le degré d'implication du territoire pour chaque filière
- Elaboration du document stratégique (« schéma directeur des énergies partagées »)

Pour favoriser le partage de connaissance et faciliter la mise en œuvre des stratégies territoriale, le Sieml mettra à disposition des partenaires identifiés un outil collaboratif de suivi des projets ENR en 2020.

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- 1.2.2. Repérer et structurer les initiatives citoyennes de transition écologique
- 1.3.3. Développer le photovoltaïque sur les toitures
- 1.3.4. Soutenir l'émergence et le développement de projets de méthanisation vertueux

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	PETR du Segréen
Réalisateur opérationnel :	PETR du Segréen, EPCI, Siéml
Partenaires :	EPCI, Communes, Siéml, Cap métha 49, Alter Energies, Alisée
Moyens financiers :	A définir en fonction des études à réaliser
Moyens humains :	25 jours hommes à prévoir par le PETR, soit 0,1 ETP Siéml : Chef de projets ENR, animateur chaleur renouvelable, Chef de projets planification énergétique

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Etude de lancement en 2020 avec l'objectif de finaliser le document début 2021 (ce qui n'empêche pas de travailler sur les projets en cours)

Avis de l'évaluation environnementale stratégique

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :

- ❖ (E) Prise en compte des continuités écologiques (TVB) et de l'artificialisation des sols (diminution des surfaces d'habitats pour les espèces locales, changement de ressources alimentaires, ...) dans le développement des EnR (éolien, solaire au sol...)
- ❖ (E) Prise en compte des enjeux écologiques (zonages de protection : Natura 2000, Espace Naturel Sensible, ...), paysagers et patrimoniaux
- ❖ (R) Privilégier les productions d'énergie renouvelable limitant les émissions de polluants atmosphériques (éolien, solaire, plutôt que méthanisation) et en accord avec le potentiel du territoire
- ❖ (R) Si développement de la méthanisation, maintenir les politiques de prévention et réduction des déchets, limiter l'apport de CIVE pour ne pas faire concurrence à l'alimentation animale, prendre en compte l'impact du digestat sur la qualité des sols et de l'eau, prendre en compte les risques de nuisances olfactives, de bruit (intégrer les riverains dans les concertations et démarches pour limiter les conflits éventuels), ainsi que les risques de fuite de gaz
- ❖ (R) Développer les réseaux de chaleur dans les zones denses

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
---------------------------------	--------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction de la stratégie de développement des EnR • Mise en place d'un outil collaboratif et cartographique de suivi des projets • Rédaction d'une charte de développement participatif des ENR (option) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets engagés à retombées locales engagés (participation publique, citoyenne) (10) • Part des ENR dans la consommation d'énergie du territoire (objectif de 19%) • Nombre de projets avec implication des acteurs territoriaux (citoyen et collectivités)
---	---

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET					
	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique	
	+	++	+++		
				+	++ +++
/			/		
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables	
	+	++	+++		
				+	++ +++
Réduction des émissions de GES comme corollaire de la production d'énergies renouvelables			Développement des énergies renouvelables		
	Améliorer la qualité de l'air			Autres	
	+	++	+++		
				+	++ +++
Développement d'énergies renouvelables limitant les émissions de polluants atmosphériques (géothermie, éolien, photovoltaïque)			Acceptabilité sociale des projets par les citoyens		

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,1 ETP	/	Concertation à partir de 2020	/	+	++

Faire émerger des projets de production d'énergie renouvelable thermique sur les équipements publics (géothermie, solaire thermique, chaufferies bois)

Action
1.3.2

Axe 1 / Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

- *Objectif stratégique : Soutenir le développement et l'expérimentation d'énergies renouvelables territoriales*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Cette action permettra de décliner la stratégie territoriale qui sera mise en place dans l'action 1.3.1 sur les équipements publics. Ainsi, il sera étudié l'opportunité de mise en place d'énergie renouvelable aux moments stratégiques dans la vie des bâtiments (rénovation, renouvellement de chaudières, réfections de toitures bien orientées, construction de bâtiments neufs ...).

Les collectivités souhaitent être exemplaires afin d'amorcer un effet d'entraînement sur le territoire pour le déploiement des énergies renouvelables.

Objectifs et finalités

- Exemplarité des collectivités
- Opportunité financière pour anticiper les évolutions de prix des énergies fossiles et fissiles
- Développer la production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique)

Mise en œuvre

Étapes

- Communiquer auprès des communes sur les moments clés pour l'installation d'énergies renouvelables (rénovation, renouvellement de chaudières, réfections de toitures bien orientées, construction de bâtiments neufs ...) pour inclure des énergies renouvelables lorsque cela est pertinent techniquement et économiquement.
- Mener des études d'aide à la décision
- Réaliser des études de faisabilité pour créer des réseaux de chaleur lorsque des bâtiments publics sont proches les uns des autres et lors de la construction de nouveaux quartiers ou pôles d'équipements.
- Porter la conception/réalisation/exploitation des projets bois énergie pour le compte des collectivités qui le souhaite.

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Cette action est complémentaire à celle du projet de territoire de CCVHA : Privilégier les chaufferies collectives ayant recours au bois-énergie dans les équipements des collectivités territoriales, ainsi qu'à deux autres actions du PCAET :

- 1.1.5 Couvrir l'ensemble du territoire par le service de conseil en énergie partagée (CEP) et articuler l'action des communes et des EPCI autour de la rénovation des bâtiments publics
- 1.3.1. Mettre place d'une stratégie territoriale partagée de développement des ENR

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

Siéml







Réalisateur opérationnel :	Siéml, EPCI, Communes
Partenaires :	ADEME, Atlanbois, Atlansun
Moyens financiers :	Coût des études de faisabilité Coût de l'acquisition et de l'installation des EnR <i>Les EPCI et les communes contribuent en fonction des modalités définies par le Conseil syndical du Siéml (depuis le 1er janvier, 40% du reste à charge de l'étude).</i> <i>Dans le cadre d'un transfert de compétence de la collectivité, le Siéml peut également prendre en charge la conception / réalisation / exploitation de l'installation (pour les chaufferie bois pour le moment)</i>
Moyens humains :	CEP et animateurs chaleur renouvelable (Siéml)

Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Action déjà engagée

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
<p>Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ (E) Favoriser les EnR sans source de combustion (solaire thermique, géothermie, ...) en fonction des potentiels du territoire afin de limiter les émissions de polluants atmosphériques de la branche énergie ❖ (R) Veiller à ce que le financement d'un nouveau système de chauffage s'inscrive dans un travail de planification et de densification des besoins favorisant le développement des chaudières bois collectives qui permettent un meilleur contrôle des émissions atmosphériques ❖ (R) Intégrer les autres besoins voisins (habitats, collectifs, entreprises, industrie). ❖ (R) Cibler en priorité le remplacement des chaudières bois peu performantes et chaudières fioul. ❖ (R) S'assurer également de l'installation d'équipements performants (par exemple foyers labellisés flamme verte 7* par l'ADEME) et de l'utilisation d'un combustible sec ❖ (C) Accentuer les efforts de réductions des polluants atmosphériques dans d'autres secteurs (industrie, transport) pour une amélioration globale de la qualité de l'air. ❖ (R) Incidence potentielle de cette action sur les enjeux paysagers et patrimoniaux. Proposition : impliquer les Architectes des Bâtiments de France en les intégrant en tant que partenaires dans la fiche-action. ❖ (R) Réfléchir à une filière de recyclage des panneaux en fin de vie sur le territoire. ❖ (R) Accompagner le remplacement des toitures en fibrociment si besoin. ❖ S'assurer du développement des ENR sur les toitures de bâtiments existants afin de limiter l'artificialisation des sols.

Résultats	
Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projet accompagnés (30) 	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité d'énergie thermique produite (MWh th/an) (3000)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET					
	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique	
	+	++	+++		+
/				/	
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables	
	+	++	+++		+
Réduction des émissions de GES comme corollaire de la production d'énergies renouvelables				Développement des énergies renouvelables	
	Améliorer la qualité de l'air			Autres	
	+	++	+++		+
Développement d'énergies renouvelables limitant les émissions de polluants atmosphérique (géothermie, solaire thermique,....)				Réduction des factures des collectivités	

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,01 ETP Tâche de suivi et reporting ~2j/an	Selon les études	Déploiement à partir de 2022 en s'appuyant sur le CEP		+	++

Axe 1 / Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

- *Objectif stratégique : Soutenir le développement et l'expérimentation d'énergies renouvelables territoriales*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Cette action consiste à favoriser le développement du photovoltaïque sur le bâti existant : habitats collectifs et individuels, bureaux, industries, exploitations agricoles, etc. ; et ainsi valoriser le potentiel d'énergie solaire du territoire. Le but est de parvenir à produire 76,8 GWh en 2030 grâce au solaire photovoltaïque contre 16,8 GWh produits en 2017. Cet objectif implique un effort important qui consistera à équiper d'ici 2030, l'équivalent de 20 % des 24 millions de m² de toitures propices.

Il s'agit donc de faciliter la réalisation de projets photovoltaïques en sensibilisant les parties prenantes au potentiel existant, notamment via le cadastre solaire déjà mis en œuvre, et contribuant à la structuration de la filière professionnelle.

Objectifs et finalités

- Développer la production d'énergie solaire et ainsi réduire les émissions de GES
- Favoriser l'indépendance énergétique du territoire et maximiser les retombées économiques
- Sensibiliser les parties prenantes locales au développement du photovoltaïque : grand public, industriels, exploitants agricoles, etc.
- Structurer et animer le réseau de professionnels du solaire à l'échelle départementale
- Faciliter le raccordement des installations photovoltaïques au réseau électrique

Mise en œuvre

Étapes

Grand public

- Communiquer largement sur le cadastre solaire via les outils numériques (site internet, réseaux sociaux, newsletter) et papiers à disposition
- Mettre en œuvre au moins deux actions par an de sensibilisation au photovoltaïque à destination des particuliers en partenariat avec Alisée et les EPCI lors de temps évènementiels : salons, speed-dating, etc.

Bâtiments publics

- Identifier le potentiel en la matière sur les bâtiments publics et réaliser les notes d'opportunité et études techniques nécessaires en lien avec les EPCI concernés
- Accompagner les collectivités dans le montage, l'installation et l'exploitation des installations mises en œuvre

Accompagner le développement de la filière solaire

- Communiquer sur les professionnels qualifiés du territoire (site FAIRE.fr)
- Contribuer à la structuration d'une filière professionnelle permettant de répondre aux objectifs (formation, sensibilisation,...) à l'échelle régionale

Lever les freins au développement des installations

- Mise en place d'un groupe de travail Siéml-Enedis pour identifier puis lever les freins au raccordement des producteurs ENR (fiche action spécifique de la convention transition énergétique du contrat de concession) ;
- Travailler avec les services de l'Etat et les partenaires locaux pour améliorer l'intégration d'installation ENR en secteur sauvegardé

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Faire le lien avec les actions de sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique. Articuler cette action avec celle du projet de territoire de la CCVHA de soutenir le développement de l'énergie solaire.

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Siéml
Réalisateur opérationnel :	ABC et CCVHA
Partenaires :	PETR Anjou Bleu, Anjou Bleu Communauté, Vallées du Haut-Anjou, FFB-GMPV, CAPEB, CCI, CMA des Pays de Loire, ENEDIS, services de l'État, Architectes des Bâtiments de France
Moyens financiers :	4 400€ pour le cadastre solaire 10 000€/an dédiés à l'animation grand public Des moyens complémentaires à prévoir selon les actions opérationnelles mises en œuvre
Moyens humains :	Au sein du Siéml : un chef de projet ENR électrique et un chef de projet planification énergétique, 2 CEP

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique







Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :

- ❖ (E) Incidence potentielle de cette action sur les enjeux paysagers et patrimoniaux (faire le lien avec les Architectes des Bâtiments de France)
- ❖ (R) Intégrer un accompagnement et une aide aux remplacements des toitures en fibrociment
- ❖ (R) S'assurer du développement des ENR sur les toitures de bâtiments existants afin de limiter l'artificialisation des sols.
- ❖ (R) Anticiper une filière de récupération des panneaux PV en fin de vie

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
---------------------------------	--------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisations aux bénéfices du photovoltaïque et de l'autoconsommation (10) • Nombre d'études réalisées sur les bâtiments publics (30) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes dont les bâtiments publics sont équipés en PV équipées (bâtiments publics) (10) • Puissance raccordée des installations inférieures à 250 kW (15)
--	---

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET					
	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique	
	+	++	+++		
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables	
	+	++	+++		
	Réduction des émissions de GES comme corollaire du développement d'énergie renouvelable en limitant l'utilisation d'énergies fossiles.		Développement fort des énergies renouvelables		
	Améliorer la qualité de l'air			Autres	
	+	++	+++		
				Retombées locales attendues et réduction de la facture énergétique du territoire	

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Économie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,01 ETP	64 400 €	Rapide	/	++	+++

Axe 1 / Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

- *Objectif stratégique : Soutenir le développement et l'expérimentation d'énergies renouvelables territoriales*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Le développement de la méthanisation sur ce territoire à forte dominante rurale est un levier important afin de renforcer l'indépendance énergétique du Pays de l'Anjou Bleu, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et créer des retombées économiques locales. C'est également une opportunité de limiter les intrants chimiques de synthèse. L'objectif est donc de faciliter le développement de projets de méthanisation, aussi bien en injection qu'en co-génération. La méthanisation permet aujourd'hui de produire 60,3 GWh d'énergie sur le territoire. Il s'agit d'ici 2030 de parvenir à produire 98,2 GWh grâce à ce mode de production renouvelable. Cela représente l'équivalent de 5 unités de méthanisation en cogénération de taille moyenne (de 300 à 350 KW de puissance installée) et 7 installations en injection.

Pour ce faire, il est nécessaire de sensibiliser les acteurs agricoles et industriels sur le sujet via des temps d'échanges dédiés, mais aussi de soutenir concrètement 2 études de pré-faisabilité/an de projets de méthanisation sur ABC et CCVHA. D'autres leviers d'actions pourraient être étudiés : Prise en charge de coûts de raccordement par la collectivité, projet collectif mixte (collectivité / agriculteurs / industriels), journées professionnelles sur des unités en production, etc

Objectifs et finalités

- Sensibiliser les acteurs agricoles et industriels à la méthanisation
- Soutenir et accompagner les porteurs de projet dans la mise en œuvre concrète d'unités de méthanisation
- Accompagner les démarches d'information et de concertation à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration territoriale de ces projets

Mise en œuvre

Étapes

- Recueillir les informations très fines produites par l'association AILE dans le cadre de son observatoire
- Mobiliser et sensibiliser les agriculteurs locaux et industriels à la méthanisation (groupe dédié, visite d'unité de méthanisation en exploitation)
- Préciser les mécanismes de financement pour lancer les études de faisabilité
- Sélectionner chaque année les porteurs de projet éligibles
- Accompagner les démarches d'information et de concertation mises en œuvre

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Cette action est à articuler avec la mise en place de la stratégie territoriale partagée de développement des ENR.

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	EPCI
Réalisateur opérationnel :	EPCI
Partenaires :	EPCI, Chambre d'Agriculture, Département, GRDF, Association AILE, Siéml, CAP métha 49
Moyens financiers :	3 000 €/ an pour le territoire d'Anjou Bleu Communauté Des moyens complémentaires à prévoir selon les actions opérationnelles mises en œuvre, notamment sur le territoire de CCVHA.
Moyens humains :	Un référent au sein de Cap Métha Un chargé de mission dédiée au sein d'ABC afin d'analyser les demandes de subventionnement

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique



Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :





- ❖ (E) Préciser les déchets et gisements prévus pour de la méthanisation (vigilance sur l'utilisation de CIVE qui viennent concurrencer l'agriculture et l'autonomie alimentaire du territoire).
- ❖ (E) Etudier la cohérence avec le gisement local pour éviter un surdimensionnement et l'importation de déchets.
- ❖ (E) Maintenir les objectifs de réduction des déchets à la source.
- ❖ (R) Intégrer les enjeux en lien avec l'urbanisme (nuisances olfactives : réalisation d'études olfactives initiales dans la phase de pré-projet ; bruit (pour co-génération)) et les risques (sanitaires, technologiques).
- ❖ (R) Anticiper les impacts sur l'eau et les sols en lien avec l'épandage de digestat.
- ❖ (R) Utiliser des techniques d'épandage limitant la volatilisation de l'ammoniac
- ❖ (R) Anticiper l'impact liés à l'acheminement des matières organiques (émissions CO2, bruit, ...).
- ❖ (R) Privilégier une implantation sur du foncier déjà artificialisé ou pollué ou dégradé.
- ❖ (R) Intégrer les riverains, dès le début du projet, dans les concertations et les démarches pour éviter et limiter d'éventuels conflits au moment de l'exploitation

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Echange d'informations avec association AILE • Nombre de projets accompagnés (10) • Nombre d'acteurs intéressés 	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité totale d'énergie produite (MWh/an) (75)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
---	--	---	--

+	++	+++		+	++	+++
In fine, la méthanisation permet de limiter l'utilisation d'intrants chimiques de synthèse et donc de faire des économies d'énergie vis-à-vis de leur production.						
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone				Développement des énergies renouvelables	
+	++	+++		+	++	+++
La méthanisation permet de réduire les GES émis par l'agriculture.				Cette action participe à la création d'un mix énergétique à l'échelle locale.		
	Améliorer la qualité de l'air				Autres	
+	++	+++		+	++	+++
Vigilance sur la qualité de l'air et les nuisances olfactives : l'épandage du digestat, le stockage des matières premières organiques en extérieur en vue de leur méthanisation, le transport routier pour acheminer les matières organiques à méthaniser, ... sont sources d'émissions de polluants atmosphériques. Ces effets sont à anticiper				Développement de liens inter-acteurs, voire émergence de synergies entre des industriels de l'agro-alimentaire par exemple et des exploitants agricoles.		

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Économie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
x	18 000 € (ABC)	Jusqu'en 2025	+	++	+++

Engager et animer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) auprès des entreprises du territoire

Action
1.4.1.

Axe 1 / Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

- *Objectif stratégique : Accompagner les entreprises dans leurs projets de transition énergétique et d'économie circulaire*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) répond à l'enjeu de transition écologique et énergétique des territoires par son approche innovante et transversale d'optimisation des flux de matières (eau, énergie, déchets) mais également de ressources humaines. En effet, les ressources résiduelles ou inutilisées d'une entreprise peuvent être utilisées par une ou plusieurs autres entreprises. Par ailleurs, les démarches d'EIT sont de véritables leviers de développement économique à l'échelle d'une zone d'activité ou d'un territoire.

Objectifs et finalités

- Mutualiser et optimiser l'utilisation des ressources matérielles ou immatérielles et favoriser les coopérations entre les entreprises à l'échelle d'une zone d'activité ou d'un territoire.

Mise en œuvre

Étapes

- Réunion avec les CC / le PETR pour définir les acteurs clés, les thématiques territoriales fortes et initiatives/politiques en cours, les objectifs prioritaires
- Rencontre de lancement ouverte à tous les acteurs économiques
- Entretiens individuels en vue de la réalisation de diagnostics de flux (35)
- Réunion collective de restitution
- Identification des potentielles synergies 1-1, mise en relation et suivi de mise en œuvre
- Animation de 2 groupes de travail, décalés dans le temps, sur deux thématiques (l'une choisie par les entreprises sur 10 mois, l'autre par les CC / le PETR en rapport notamment avec les dynamiques structurelles en cours sur le territoire sur 18 mois)
- Rencontre collective à l'issue de la démarche pilotée par la CCI
- Production d'un bilan et de supports de communication promouvant la démarche menée
- Conseils sur les suites à donner et modalités d'action à développer
- Identification de structures engagées et motrices pour poursuivre la démarche dans le temps et lancement de nouveaux groupes de travail

Cette démarche peut être répliquée sur 2 voire 3 zones (Zone 1 Segré / Zone 2 Pouancé - Noyant - Chazé Henry / Zone 3 Lion d'Angers ou Châteauneuf-sur-Sarthe)

Thématiques pré-identifiées de groupes de travail (qui seraient proposées aux entreprises, potentiellement sur la base des diagnostics individuels) : énergie (ex : réseau de chaleur), boucle locale de biodéchets, BTP (compte tenu du nombre d'acteurs présents sur cette thématique), recyclage (idem), mobilité (ex : réseau de bornes électriques, mise en place de navettes collectives...).

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Dans le cadre du déploiement de cette action, il serait pertinent de se rapprocher du réseau régional EIT, lancé par l'Ademe. Il peut attribuer des aides financières et apporter des retours

d'expériences techniques autour des diagnostics, de l'animation, etc. Cette action doit être menée en articulation avec le projet « Territoire d'Industrie » et l'action « Encourager les synergies entre les acteurs économiques à l'échelle d'une zone d'activité » du projet de territoire de la CCVHA.

Conditions de mise en œuvre

Pilote et réalisateur opérationnel :	CCI avec l'appui de la Chambre des métiers et la Chambre d'agriculture
Partenaires :	Le club d'entreprises (Asdepic), les acteurs identifiés par les CC / le PETR comme des acteurs clés (y compris ceux qui ont assisté au petit-déjeuner entreprises organisé dans le cadre de l'élaboration du PCAET) et les acteurs engagés dans le cadre d'autres politiques menées par les CC en lien avec l'économie circulaire (Territoire d'industrie, Projet de territoire, Plans de prévention déchets...), Ademe, , ADECC
Moyens financiers :	35 700 € / zone d'activité pour le pilotage par la CCI avec les autres chambres consulaires. Base tarifaire correspondant (pour une zone d'activité) au déroulement présenté ci-dessus et pouvant être adaptée selon les besoins (ex : ajout d'un atelier speed ressources, animation d'un groupe de travail supplémentaire, etc.)
Moyens humains :	Entre 5 et 7.5% ETP, soit 1 à 1.5 j par mois. <i>L'implication de la collectivité indépendamment des réunions traditionnelles (Copil et Cotech) est recommandée pour un déroulement optimal de la démarche dès le lancement ainsi que pour la cohérence des actions menées sur le terrain et au resserrement des liens avec les entreprises. Un portage interne par un binôme de services dev éco/ environnement est préconisé.</i>

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique







Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :

- ❖ (E) Pour optimiser les co-bénéfices de l'action, intégrer dans sa traduction opérationnelle les différents thématiques pour lesquelles des synergies peuvent être identifiées : énergie, déchets, eau, mobilités, matières premières, usage de bâtiments.... La question de l'énergie peut être une porte d'entrée permettant ensuite de décliner l'approche sur les autres flux.
- ❖ (E) Lien possible avec des partenaires extérieurs (cf. opération ADEME "TPE-PME Gagnants sur tous les coûts"), animation via les chambres consulaires ou les conseils de développement économique à l'échelle de la collectivité.

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
---------------------------------	--------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises investies et associées aux réunions de restitution et rencontres collectives (30) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de synergies inter-entreprises créées (10)
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de diagnostics individuels 	

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET					
	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique	
	+	++	+++	+	++
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables	
	+	++	+++	+	++
				Si la démarche d'EIT comprend un ou des projets de valorisation des chaleurs fatales par exemple	
	Améliorer la qualité de l'air			Autres	
	+	++	+++	+	++
				Bénéfices économiques liées aux mutualisations et à une meilleure gestion / valorisation des ressources	

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,01 ETP	107 000 €	4 ans	++	++	/

Développer et promouvoir le label « Eco Défis » et accompagner les artisans et commerçants à intégrer une démarche d'économie circulaire

Action
1.4.2.

Axe 1 / Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

- *Objectif stratégique : Accompagner les entreprises dans leurs projets de transition énergétique et d'économie circulaire*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

L'économie circulaire est un atout pour les entreprises artisanales notamment pour se différencier et accroître leur compétitivité. Le dispositif Eco Défis a été construit dans cette optique. En effet, Eco-défis valorise les artisans qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement. Le label Eco Défis, au-delà d'être un avantage concurrentiel, permet à termes à l'entreprise de :

- Maîtriser ses coûts ;
- Valoriser son image auprès de sa clientèle ;
- Agir et s'engager pour son territoire ;
- Affirmer sa notoriété locale ;
- Intégrer la protection de l'environnement à son métier.

Pour devenir Eco Défis, l'entreprise doit choisir 3 nouveaux défis dans 2 thématiques différentes parmi les sept proposées : déchets, emballages, énergie, transport, eau, produits et sociétal & durable.

Objectifs et finalités

- Faire un état des lieux des pratiques environnementales de l'entreprise et l'engager dans une boucle d'amélioration continue et une démarche d'économie circulaire

Mise en œuvre

Étapes

- Sensibilisation des entreprises ;
- Accompagnement individuel en entreprise : diagnostic initial + visite de renouvellement à N+1 et N+2 ;
- Validation des dossiers lors d'un comité régional d'attribution (CMA, ADEME, collectivités partenaires) ;
- Valorisation des entreprises labellisées (soirée de remise, point presse dans les entreprises...) en lien avec la collectivité.

Le dispositif Eco Défis peut être orienté, en partenariat avec la collectivité locale, sur une ou deux thématiques comme la gestion des déchets ou l'énergie et /ou sur un secteur d'activité.

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs



Le dispositif Eco Défis est complémentaire avec les démarches d'EIT. En effet, des synergies peuvent être identifiées dans le cadre l'accompagnement individuel en entreprise réalisé dans le dispositif Eco Défis.





Conditions de mise en œuvre	
Pilote :	CMA
Partenaires :	ADEME, collectivité, associations d'artisans/commerçants (club Asdepic), les acteurs identifiés par les CC / le PETR comme des acteurs clés (y compris ceux qui ont assisté au petit-déjeuner entreprises organisé dans le cadre de l'élaboration du PCAET) et les acteurs engagés dans le cadre d'autres politiques menées par les CC en lien avec l'économie circulaire (Territoire d'industrie, Projet de territoire, Plans de prévention déchets...)
Moyens financiers :	Budget défini 94 470€ sur 4 années
Moyens humains :	Chargée de mission économie circulaire de la CMA 0,2 ETP par an (2021, 2022, 2023, 2024)

Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
<p>Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ (E) Faire le lien avec les 7 piliers de l'économie circulaire pour l'ADEME : Approvisionnement durable, Eco-conception, Ecologie Industrielle, Economie de la fonctionnalité, Consommation Responsable, Allongement de la durée d'usage et Recyclage et les nombreux dispositifs de financements (crédit impôt recherche, appels à projet ADEME, ...). ❖ (E) Faire le lien avec le plan régional des Pays de la Loire en faveur de l'économie circulaire (2018-2025).

Résultats	
Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises labellisées Eco Défis (30) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises ayant engagé une démarche d'économie circulaire (accompagnement individuel en entreprise) (30)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET						
 Réduction des consommations d'énergie			 Adaptation au changement climatique			
+	++	+++	+	++	+++	

	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone				Développement des énergies renouvelables		
	+	++	+++		+	++	+++
	Améliorer la qualité de l'air				Autres		
	+	++	+++		+	++	+++

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,2	94 470 €	4 ans	x	x	x

Axe 2 / Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable

Objectif stratégique : Favoriser la diversification des productions agricoles du territoire

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Prévus dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Le PAT est un projet global visant à répondre à l'enjeu d'ancrage territorial en renforçant l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la biodiversité, la cohésion sociale et la santé des populations. Le PAT permet de reterritorialiser les systèmes alimentaires qui comprennent l'ensemble de la filière : production / transformation / distribution / consommation. Sur les territoires faisant l'objet d'un PAT, l'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles.

Objectifs et finalités

- production et consommation responsables : à travers la structuration et consolidation des filières dans les territoires et mise en adéquation de l'offre avec la demande locale ; contribution à l'installation de producteurs alimentaires et à la préservation des terres arables sans lesquels la production n'est pas possible ; accompagnement des changements des comportements et des régimes alimentaires
- préservation de la biodiversité : à travers la généralisation des modes de production agro-écologiques et respectueux des variétés, des espèces, de la qualité des eaux et de la diversité écologique, dont la production biologique
- cohésion sociale et territoriale : à travers des produits de qualité accessibles à tous et partout et de nouveaux partenariats entre les territoires (urbains, péri-urbains et ruraux) et les acteurs dans toute leur diversité
- épanouissement des êtres humains : à travers la reconquête des savoir-faire et cultures culinaires, qui sont des facteurs de plaisir, de goût et de convivialité
- lutte contre le changement climatique : à travers des circuits de distribution optimisés, des pratiques culturelles et des régimes alimentaires à faibles émissions des gaz à effet de serre
gouvernance participative : à travers son caractère collectif et écoresponsable, fondé sur la rencontre d'initiatives, et regroupant tous les acteurs d'un territoire, parties prenantes du futur système alimentaire territorial. En ce sens, le projet alimentaire territorial contribue à l'affirmation d'une identité et d'une culture du territoire.

Mise en œuvre

Étapes

La première étape (déterminante dans la mise en œuvre de cette action) consiste à présenter une candidature à l'échelle du Pays (et par conséquent, commune aux deux intercommunalités) dans le cadre de l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation (PNA) en 2020. Si la candidature est retenue, le projet de PAT pourra être engagé selon les étapes suivantes :

1. Réalisation d'un diagnostic territorial : observation, agrégation de données.
2. Identification des acteurs à associer à la démarche
3. Elaboration d'une stratégie concertée et définition d'objectifs à atteindre

4. Formalisation du programme d'action, de la gouvernance et des moyens à mettre en œuvre
5. Mise en œuvre des actions*
6. Evaluation

Exemples d'actions* pouvant être inscrites dans le plan d'actions du PAT :

- Intégrer la mise en place d'atelier de cuisine, axés sur l'éducation à l'alimentation locale, saine et de saison
- Aller voir ce qui se fait dans les territoires voisins (Sud Mayenne, Mayenne...).
- Etudier l'opportunité de créer une centrale d'achat locale de produits locaux....

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

De nombreuses actions de l'axe stratégique n°2 pourraient être inscrites dans le plan d'actions du PAT et déployées dans ce cadre. Un PAT est en effet un projet de territoire qui permet de réfléchir à l'alimentation sous toutes ses facettes (Production, transformation et distribution alimentaire / Nutrition et santé / Lutte contre le gaspillage alimentaire / Évolution des pratiques agricoles / Aménagement du territoire, la protection et gestion du foncier agricole en lien avec les problématiques d'alimentation).

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	PETR du Segréen
Réalisateur opérationnel :	EPCI
Partenaires :	Chambre d'agriculture, acteurs de la restauration collective, CCI et CMA, PETR, GABB Anjou, CIVAM, universités, ARS, DDT / DDPP (protection des populations), AELB, associations locales, coopératives/négoces, grossistes, abattoir, Syndicats de Bassin, comices agricoles... Partenaires financiers mobilisables : ADEME, ARS, Agence de l'eau, Etat (DRAAF), Région, Département, LEADER
Moyens financiers :	Leader : financement à hauteur de 80% AAP PNA : financement à hauteur de 70% max - soutien moyen en 2017-18 de 47 000€ par projet
Moyens humains :	0.05 ETP par an pour le PETR

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+
Candidature	Elaboration du PAT et adoption	Mise en œuvre	

Avis de l'évaluation environnementale stratégique







Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :

- ❖ (R) Penser à inclure des actions spécifiques visant à réduire les émissions d'ammoniac (NH3), ainsi que des émissions liées à l'utilisation de produits phytosanitaires
- ❖ (R) Sensibiliser contre le gaspillage alimentaire et à la consommation de produits de saison, biologiques.
- ❖ (E,R) Favoriser l'installation de Jeunes Agriculteurs / la reprise d'exploitations en agriculture biologique

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Délibération engageant la réflexion stratégique sur l'alimentation territoriale (Objectif : 1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du PAT
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions d'échange et de mobilisation (filère agro-alimentaire, particuliers, élus) sur l'alimentation territoriale (Objectif : 6) 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité avec la loi Egalim (Objectifs : 20% de bio et 30% de produits alimentaires de qualité en restauration collective)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

 Réduction des consommations d'énergie	 Adaptation au changement climatique
<p style="text-align: center;">+ ++ +++</p>	<p style="text-align: center;">+ ++ +++</p>
<p>Cela dépendra des actions inscrites au plan d'actions du PAT. A noter que les émissions du secteur agricole sont en grande majorité d'origine non énergétique. A titre d'exemple, la mise en place de circuits courts peut contribuer à une réduction des consommations énergétiques liées au transport.</p>	<p>Idem. Exemples d'actions : création de réserves foncières et mise en place de baux environnementaux, préservation des haies bocagères, agriculture de conservation, etc.</p>
 Réduction des émissions de GES & séquestration carbone	 Développement des énergies renouvelables
<p style="text-align: center;">+ ++ +++</p>	<p style="text-align: center;">+ ++ +++</p>
<p>Idem. Le PAT peut promouvoir la diffusion de pratiques agro-écologiques (moins émettrices) et permettant d'améliorer le stockage carbone (agroforesterie, prairies semi-permanentes...).</p>	<p>Potentiellement. Par exemple, si le PAT prévoit le développement d'unités de méthanisation et de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles.</p>
 Améliorer la qualité de l'air	 Autres
<p style="text-align: center;">+ ++ +++</p>	<p style="text-align: center;">+ ++ +++</p>
<p>Idem. Le PAT peut prévoir des actions permettant la réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à l'agriculture : limitation de l'utilisation d'engrais azotés, limitation du labour, regroupement parcellaire, etc.</p>	<p>Bénéfices économiques attendus via, par exemple, des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire Bénéfices sanitaires via l'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques et locaux.</p>

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)

Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,05 ETP	Dépend de l'ampleur du PAT et actions prévues	1 an	x	x	x

Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratiques agricoles : vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique

Action
2.2.1.

Axe 2 / Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable

Objectif stratégique : Développer les pratiques agricoles durables et le stockage du carbone

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Diagnostic agro-écologique

L'accompagnement des agriculteurs dans la transition agro-écologique peut se faire via un diagnostic agro-écologique à l'échelle de la ferme : ce diagnostic a une portée pédagogique (compréhension des mécanismes biologiques) et une portée technique (commencer à mettre en œuvre). L'accompagnement technique doit permettre d'amorcer ce processus en permettant :

- Un changement de regard sur la biodiversité ou bien encore la préservation de la ressource en eau et la mise en œuvre d'actions simples à la portée immédiate des agriculteurs. Pour les plus motivés l'accompagnement peut aussi permettre la mise en place d'actions plus ambitieuses par la structuration d'un agro-écosystème.

Relevés biologiques

Le diagnostic agro-écologique peut être assorti de relevés biologiques. Ces relevés revêtent plusieurs intérêts, individuels et collectifs.

- Sur le plan individuel, ils permettent à l'agriculteur d'établir des liens entre des cortèges d'espèces, la présence des habitats et leur gestion. Cela vient donc étayer les prescriptions d'aménagement et d'entretien.
- Sur le plan collectif, les relevés viennent alimenter la connaissance du territoire par le renseignement des bases de données naturalistes.

Objectifs et finalités

Accompagner les agriculteurs vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique répond aux besoins sociétaux suivants :

- La diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires et la recherche de pratiques alternatives.
- Une demande grandissante des consommateurs pour des produits issus de pratiques plus respectueuses de l'environnement.
- Une attente sociétale sur la protection des ressources naturelles et de la biodiversité.

Cette action vise à :

- Relayer de façon pratique les enjeux de Trame Verte et Bleue (PLU, SCoT...)
- Réduire la consommation de produits phytosanitaires et d'intrants en agriculture
- Développer les cultures de légumineuses
- Encourager la conversion en AB
- Développer la biodiversité

Mise en œuvre

Étapes

Pour les collectifs d'agriculteurs :

Accompagner les collectifs d'agriculteurs dans leurs évolutions de pratiques et vulgariser leurs résultats : « exemple du groupe 30000 Ecophyto de réductions d'intrants pour améliorer les marges et produire durablement du Segréen ». Ces groupes travaillent sur des pratiques culturales plus vertueuses comme par exemple l'agriculture de conservation mais aussi à la diminution des intrants phytosanitaires. Environ 3 à 4 rencontres collectives par an.

Pour les diagnostics agro-écologiques :

- Mobilisation agricole
- Rencontres sur le terrain, articles, réunion de concertation.

Analyse du potentiel biologique de l'exploitation (points forts et faiblesses) + prescriptions d'aménagements écologiques + cartographie de l'état initial et des prescriptions.

Une demi-journée de terrain partagée avec l'agriculteur + une note de synthèse individuelle + un temps de restitution de vive voix.

Temps fort / bout de champ :

Une rencontre technique sur le terrain sur des enjeux forts identifiés sur les fermes prenant part à la démarche.

Cette rencontre sur une demi-journée mobilisera des intervenants naturalistes et conseillers agricoles, sur une ferme du territoire.

Accompagnement individuel :

Des rencontres individuelles avec des conseils technico- économiques d'experts pour étudier le projet d'une conversion à l'agriculture biologique.

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Cette action doit s'articuler avec les actions déjà existantes menées par les syndicats de bassin sur les pollutions agricoles avec différents partenaires agricoles du territoire dont la Chambre d'agriculture.







Conditions de mise en œuvre

Pilote :	EPCI
Réalisateur opérationnel :	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Partenaires :	CPIE – LPO – CIVAM – GABB – Réseau ARBRE
Moyens financiers :	62 400 € - 10400 €/an pour un objectif de 25 Diagnostics agro-écologie, 20 relevés Biologiques et 6 bouts de champs. Détails tarifaires : <ul style="list-style-type: none">• Diagnostic agro-écologique : 1 256 € HT (2 jours à 628 €/j HT)• Relevés biologiques : 880 € TTC (1,6 j à 550 € TTC)• Bout de champ : 2 200 € HT <u>Sources de financement :</u> Etat, Région, Intercommunalité, CD 49, Programme OUDON, ADEME Agence de l'eau, Fonds de formation des agriculteurs « Vivéa ».
Moyens humains :	/

Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
<p>Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Favoriser l'installation et la reprise par des jeunes agriculteurs. ❖ Etudier la possibilité de préempter les terrains pour installer des petites installations en accord avec les objectifs du PCAET. ❖ (E) Accompagner également aux changements de pratiques vis-à-vis des consommations d'eau en suivant la séquence E R et C (choix de cultures moins consommatrices d'eau, systèmes d'irrigation optimisés, couvert végétal...). ❖ (R) Accompagner les exploitant.e.s agricoles pour accéder au MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques). ❖ (R) Accompagner les exploitant.e.s agricoles à la réduction de l'utilisation des intrants azotés, des pesticides. ❖ (R) Favoriser les changements de pratiques agricoles (pratiques d'élevage, limitation des intrants, ...) pour limiter les émissions d'ammoniac

Résultats	
Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions organisées avec les partenaires (chambre d'agriculture, Ademe, CPIE, LPO, etc.) (Objectif : 3) • Nombre d'agriculteurs sensibilisés aux pratiques vertueuses (Objectif : 80) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de diagnostics agro-écologiques réalisés - Evolution des pratiques de gestion des agriculteurs • Surfaces agricoles en production biologique (ha) • Nombre de conversion AB

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET						
	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique		
/				Développement de la biodiversité, développement des cultures de légumineuses		
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables		
			/			
	Améliorer la qualité de l'air			Autres		
	Réduction de la consommation de produits phytosanitaires et d'intrants en agriculture					

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans)

Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,01 ETP	62 400 € - 10 400 €/an	x	x	x	x

Elaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières

Action
2.2.2.

Axe 2 / Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable

- *Objectif stratégique : Développer les pratiques agricoles durables et le stockage du carbone*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Cette action s'inscrit dans une démarche régionale pilote d'accompagnement des élevages pour réduire leur impact environnemental, notamment sur le volet des gaz à effet de serre (GES) et du stockage du carbone. La volonté est d'impulser un effet levier significatif sur la baisse des émissions à l'échelle régionale, en mobilisant un grand nombre d'éleveurs en région.

L'intégration de la démarche « Fermes bas carbone » par les exploitations agricoles ligériennes peut se faire sous forme de sensibilisation ou bien via l'engagement dans une démarche de progrès « bas carbone ».

a) La Démarche de sensibilisation

La démarche de sensibilisation consiste en la réalisation d'un diagnostic CAP'2ER® niveau 1 accompagné par un conseiller agréé par l'IDELE à l'utilisation de l'outil CAP'2ER. C'est un premier niveau de sensibilisation des éleveurs permettant d'évaluer l'empreinte environnementale de son exploitation et d'en évaluer des marges de progrès.

b) L'engagement dans une démarche de progrès

Cette action vise à mobiliser les éleveurs sur 4 à 5 ans dans le cadre d'un parcours bas carbone avec : un diagnostic (CAP'2ER® niveau 2) en année 1 visant à apporter une évaluation fine de l'empreinte environnementale en vue de construire un plan d'actions, un accompagnement collectif ou individuel, et un second diagnostic en année 4 ou 5.

Objectifs et finalités

- Favoriser l'engagement et l'accompagnement dans une démarche de progrès d'un maximum d'élevages spécialisés en viande bovine et en vaches laitières
- Et ainsi viser l'objectif de diminution de -15% d'émissions des GES d'ici 2025 pour la filière viande bovine et -20% pour la filière laitière.

Mise en œuvre

Étapes

Les étapes de la Démarche de progrès en PARCOURS COLLECTIF :

Étape 1 (à réaliser en 6 mois maximum) :

- Réalisation d'un 1er diagnostic CAP'2ER® niveau 2 (étape obligatoire).
- Participation à une formation collective de 14h répondant au cahier des charges Climat agréé par VIVEA (étape obligatoire).
- Conseil pour la construction d'un plan d'actions personnalisé. La durée de la prestation de conseil devra durer au minimum 3h (étape obligatoire).

Etape 2 :

- Mise en œuvre de la démarche de progrès basée sur le plan d'action personnalisé de l'exploitation.
- Cette mise en œuvre peut être accompagnée par du conseil technique, du coaching, des formations techniques, une modernisation de l'exploitation : investissements, etc. (actions d'accompagnement facultatives).

Etape 3 (entre 4 et 5 ans après la date de réalisation du diagnostic 1) :

- Réalisation d'un 2nd diagnostic CAP'2ER® niveau 2 (étape obligatoire) pour évaluer les progrès réalisés.

Les étapes de la #Démarche de progrès en PARCOURS INDIVIDUEL :

Etape 1 :

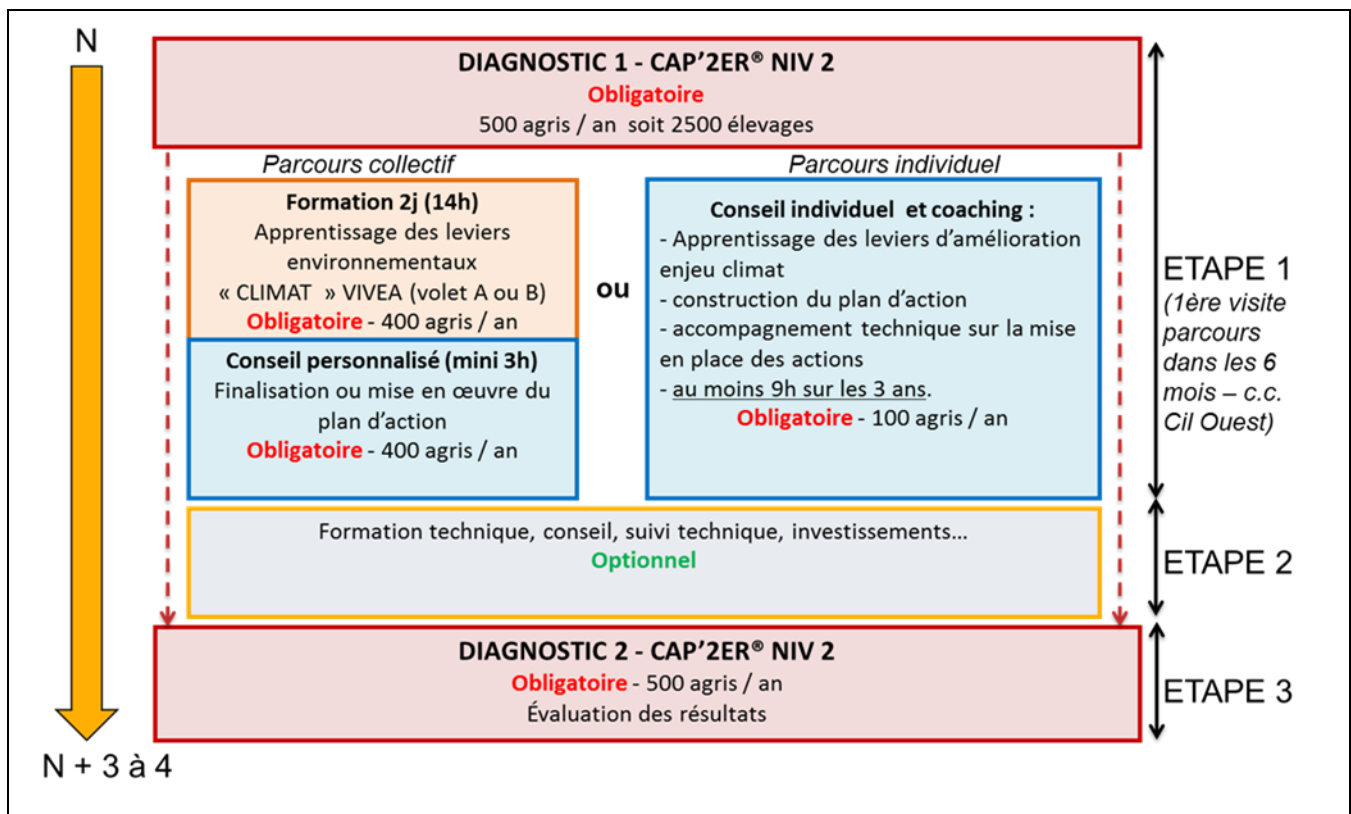
- Réalisation d'un 1er diagnostic 1 CAP'2ER® niveau 2 (étape obligatoire).
- Conseil individuel et coaching : Apprentissage des leviers d'amélioration enjeu climat, construction d'un plan d'actions personnalisé, accompagnement technique sur la mise en place des actions. La durée de la prestation de conseil et/ou coaching devra durer au total minimum 9h sur les 3 ans (étape obligatoire).

Etape 2 :

- Mise en œuvre de la démarche de progrès basée sur le plan d'action personnalisé de l'exploitation.
- Cette mise en œuvre peut être accompagnée par du conseil technique, du coaching, des formations techniques, une modernisation de l'exploitation : investissements, etc. (actions d'accompagnement facultatives).

Etape 3 (entre 4 et 5 ans après la date de réalisation du 1er diagnostic) :

- Réalisation d'un 2d diagnostic 2 CAP'2ER® niveau 2 (étape obligatoire).



Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Cette action est à articuler avec l'action 2.2.3 « Accompagner les exploitants vers une gestion durable du bocage pour augmenter et valoriser économiquement le stockage carbone » et le projet « Carbocage ».

Cette action s'inscrit clairement dans la continuité de la dynamique nationale des projets européens Beef Carbon (pour la viande bovine) et Carbon Dairy (pour la filière laitière).

Conditions de mise en œuvre

Pilotes et réalisateurs opérationnels :

Quatre co-pilotes sont identifiés pour engager de manière durable et coordonner la stratégie bas carbone pour la filière viande bovine et laitière :

- L'interprofession bétail et viande Interbev Pays de la Loire : L'interprofession est engagée dans la démarche collective nationale « Le PACTE pour un engagement sociétale ». Elle dispose de la capacité à mobiliser les acteurs de la filière pour s'engager dans cette stratégie bas carbone dans la continuité du projet Beef Carbon. Elle pourra peut-être apporter un appui financier ou bien porter l'intérêt de ce projet auprès d'autres opérateurs financiers.
- L'interprofession laitière CILOUEST Bretagne et Pays de la Loire hors Vendée.
- La Région Pays de la Loire : celle-ci lance en 2019 le Plan Ferme Bas Carbone avec un soutien financier majeur en lien avec l'interprofession laitière et d'autres partenaires financiers (fonds de formation VIVEA). Elle est prête à accueillir d'autres filières dans ce plan et mobiliser des fonds.

	<ul style="list-style-type: none"> • La Chambre d'agriculture régionale des Pays de la Loire : elle a été impliquée dans le projet de recherche Carbon Dairy et Beef Carbon et est contributrice à la démarche Fermes bas carbone de la Région. Elle a actuellement un rôle de coordinateur régional visant à mettre en relation et mobiliser les parties prenantes pour la mise en œuvre du projet et être un appui pour la coordination des partenaires. • L'ADEME sera aussi sollicitée pour la filière viande bovine afin de savoir si elle souhaite être un des co-pilotes dans ce projet comme cela est le cas pour le projet de la filière laitière.
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les partenaires techniques de conseil en élevage</u> : organisations de producteurs commerciales et non commerciales, transformateurs laitiers, Chambres d'agriculture, organismes de contrôle de performance, centres de gestion, GAB, CIVAM. • <u>Autre partenaire</u> : IDELE (Institut de l'élevage) • <u>Les partenaires financiers potentiels</u> : Région des Pays de la Loire, VIVEA Pays de la Loire, ADEME Pays de la Loire, Interbev, CILQUEST, collectivités locales dans le cadre de leur plan climat
Moyens financiers :	<p>Le financement de ce plan d'action s'articulera en cohérence avec le plan de la filière laitière, avec pour grands principes (attention, le financement pour la filière bovin viande n'est pas aussi abouti que pour la filière laitière) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un accompagnement des diagnostics CAP'2ER® niveau 2 pour la 1ère année dans la démarche de progrès par la Région Pays de la Loire et l'Interprofession (en cours de constitution). • Une contribution de VIVEA dans le cadre du parcours collectif et des formations respectant le cahier des charges climat. • Un accompagnement via une aide ADEME dans le cadre d'un conseil personnalisé. • Un accompagnement des diagnostics CAP'2ER® niveau 2 en fin de parcours par la Région Pays de la Loire. <p>D'autres opportunités financières seront probablement à saisir pour mobiliser les éleveurs et apporter une contribution financière directe ou indirecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par les collectivités dans le cadre des plans climat (PCAET) sur lesquels des actions à soutenir sont recherchées. A titre d'exemple, un projet est actuellement en cours de construction en lien avec le Parc naturel régionale du Marais poitevin. • Via le Label bas-carbone sur lequel des opportunités de revenus pourraient se mettre en place pour les éleveurs qui s'engageraient dans des actions visant à éviter des émissions de gaz à effet de serre par des changements de pratiques ou à augmenter la séquestration de carbone.
Moyens humains :	<p>Les diagnostiqueurs agréés et formés par l'IDELE au sein de la CAPDL et les intervenants en formation mais aussi les conseillers en lien avec les leviers d'action identifiés.</p> <p>Un temps de communication pour la collectivité de 5 jours par an est à prévoir.</p>

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique







Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :

- ❖ (R) Accompagner et former les professionnels aux techniques agricoles alternatives permettant de réduire les besoins en intrants et pesticides d'origine pétrosourcée (exemple : couverture permanente des sols, semis sous couvert végétal mélange des cultures, désherbage mécanique, associations céréales légumineuses, rotation des cultures).
- ❖ (R) Concernant les déplacements et la consommation de carburants : former à l'écoconduite, adapter la puissance des tracteurs aux travaux réalisés, optimiser la taille des parcelles et évaluer les possibilités de regroupement parcellaire, renouveler le parc d'engins, ... ; et faire le lien avec les actions sur les circuits-courts.
- ❖ (R) Concernant la gestion des effluents d'élevage : valoriser les bonnes pratiques en matière d'épandages : (enfouir rapidement les effluents, ou au moins limiter la volatilisation d'ammoniac en utilisant des pendillards, ...) ; en matière de stockage des effluents (couverture de fosse, ...).
- ❖ (R) Valoriser les co-bénéfices sur la biodiversité et le stockage carbone.
- ❖ (R) Sensibiliser sur l'interdiction du brûlage des déchets verts et sur la limitation du labour

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Part des élevages ayant bénéficié d'une sensibilisation (objectif : 15%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Part des élevages engagés dans une démarche de progrès (Objectif : 50 exploitations)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
+	++	+++	+
Minime car les émissions de GES liées à l'agriculture sont majoritairement d'origine non énergétique		Démarche visant à réduire l'impact environnemental des élevages	
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
+	++	+++	+
Démarche visant à réduire les émissions de GES et augmenter le stockage carbone des élevages		/	
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
+	++	+++	+

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans)

Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,01 ETP			+	++	

Accompagner les exploitants vers une gestion durable du bocage pour augmenter et valoriser économiquement le stockage carbone

Action
2.2.3.

Axe 2 / Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable

- *Objectif stratégique : Développer les pratiques agricoles durables et le stockage du carbone*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

L'action consiste à accompagner les exploitants pour une gestion durable de leur bocage en mettant en place des plans de gestion durable des haies afin d'optimiser le stockage du carbone et ses co-bénéfices. De façon complémentaire à la valorisation économique du bois, cette action a pour but de transformer le stockage du carbone des haies gérées durablement en valorisation économique auprès de partenaires privés.

Objectifs et finalités

- Maintenir et valoriser le bocage

Mise en œuvre

Étapes

Dans le cadre de l'action nous proposons d'accompagner les agriculteurs en suivant la méthodologie Carbocage en 4 étapes (ou au choix, le label AFAC Agroforesterie) :

- **Sensibilisation et mobilisation des exploitants sur le terrain** : il s'agira de cibler les exploitations déjà engagées dans des programmes de valorisation du bois, les exploitants situés dans des territoires sensibles (BV Oudon, ...) ainsi que les exploitations volontaires réparties sur le Territoire Segréen.
- **Diagnostic – plan de gestion** : le plan de gestion se réalise avec l'exploitant en 2 temps. Un premier diagnostic réalisant l'état des lieux du bocage permettant d'évaluer le potentiel de stockage à l'échelle des exploitations. Un deuxième temps avec la réalisation du plan d'aménagement et de gestion durable des haies (PAGDH) pluriannuel en fonction des enjeux et des objectifs de l'agriculteur (valorisation bois-énergie, protection de l'eau, ...).
- **Chiffrage des travaux et chiffrage du carbone stocké** : il s'agira d'agrèger les projets auprès de plusieurs exploitations en vue d'une valorisation économique du carbone stocké. Ce travail se réalisera conformément à la méthodologie Carbocage* et permettant de rendre les projets attractifs pour les entreprises ou les particuliers par la mise en place d'un marché local du carbone.
- **Suivi des travaux et plan de gestion des exploitants** : il comprend deux niveaux :
 - Un niveau de formation/sensibilisation auprès d'entreprises sous-traitantes qui réalisent des travaux de gestion. Ces formations pourront être communes à la bonne mise en œuvre du label BBGD (bois bocage géré durablement pour une valorisation bois-énergie).
 - Un niveau de formation/accompagnement des exploitants qui comprend une formation dans le cadre de VIVEA : formation sur les [plans de gestion des haies](#) et sur [l'entretien technique des haies](#), une visite technique en

année 3 pour aider à la mise en œuvre du plan de gestion (accompagnement aux bons gestes, ...), des actions de démonstration « bout de haies » pour parfaire les formations.

**le projet Carbocage donne lieu en 2019 à la rédaction d'une méthodologie label bas carbone selon le décret du n°2018-1043 et arrêté créant le label bas carbone publiés le 29 novembre 2018 au JO.*

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Cette action est à articuler avec le programme de plantation des haies bocagères, (cf. action 3.3.2.), et les travaux de restauration du bocage (Contrat Nature 2018/2020) mené par la CCVHA sur son territoire et par le Bassin de l'Oudon sur ABC.

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	PETR
Réalisateur opérationnel :	Chambre d'Agriculture et autres partenaires agricoles du territoire
Partenaires :	Collectivité, CPIE Loire-Anjou, EDEN, SCIC Bois Energie, acteurs privés ou citoyens
Moyens financiers :	<p><u>Budget global prévisionnel</u> : 102 000 € (soit 17 000€/an) comprenant animation, mobilisation agri, entreprises, plan de gestion, visites de suivi, formations. Le coût de l'opération est évalué en fonction des différentes actions programmées, du nombre de plans de gestion annuels (1600€ l'unité) et de la durée de l'opération.</p> <p>1 groupe régional se met en place avec le soutien financier de l'ADEME pour les territoires pilotes qui choisissent cette action dans leur PCAET- l'ADEME ne finançant pas cette action sur chaque territoire s'engageant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation : plan de financement à définir (dont fond de formation VIVEA). • Aide sur les coûts de gestion des haies pour le soutien des agriculteurs engagés : crédit carbone, valorisation du bois, ... • Mobilisation de financement : Leader ?, Conseil départemental ?, Ademe ?
Moyens humains :	<p>Chambre agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agréger les projets des exploitants pour valoriser le carbone auprès des entreprises privées conformément à la méthodologie Carbocage. • Mobiliser les acteurs privés au travers : <ul style="list-style-type: none"> – Livrables communiquant (témoignage agri, « belles histoires », plaquette,...). – D'action de communication (porte ouverte, ateliers territoriaux, bout de haies...). <p>Partenaires du bocage (SCIC bois énergie, CPIE Loire-Anjou, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des plans de gestion avec les 2 étapes (Diag et plan pluri-annuel) • Visite année 3 sur la mise en œuvre PAGDH.



	<p>Acteurs privés ou citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> Achat de crédits carbone certifiés (méthodologie carbocage). <p>Collectivité (prévoir 10 jours / an au lancement puis 5 jours/an) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aider à la mobilisation des exploitations. Diffusion de la communication sur le dispositif.
--	--

Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
<p>Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ (E) Intégrer les enjeux paysagers, la Trame Verte et les continuités écologiques dans le mise en œuvre opérationnel de l'action. ❖ (E) Valoriser aussi le potentiel de séquestration carbone des sols. ❖ (E) Privilégier le développement des EnR sans source de combustion, ou une utilisation du bois pour des chaufferies collectives permettant une meilleure combustion. ❖ (E,R) Favoriser la gestion forestière pour le bois-d'œuvre plutôt que pour le bois-énergie. ❖ (R) Valoriser les co-bénéfices sur la biodiversité et le stockage carbone ❖ (R) Valorisation des déchets de la filière bois d'œuvre en bois énergie, en paillage, en amendement agricole ❖ (R) Réduire les pratiques de brûlage des déchets verts ❖ (R) Choix d'espèces adaptées au futur climat, à la biodiversité locale, aux enjeux de pollen et de consommation d'eau

Résultats	
Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plans de gestion durables des haies mis en place (Objectif : 30 exploitations) 	<p>Capacité annuelle de stockage carbone (Mt eq CO2) générée sur les linéaires couverts par un plan de gestion (Objectif : 0,5 MteqCO2)</p>

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET					
	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique	
	+ ++ +++			+ ++ +++	
/			Préservation de la biodiversité, risque inondation		
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables	
	+ ++ +++			+ ++ +++	

Gestion durable du bocage afin de valoriser et augmenter le stockage carbone			/		
	Améliorer la qualité de l'air			Autres	
+	++	+++	+	++	+++
			Avantages économiques pour les exploitants agricoles		

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,01 ETP	102 000€ (soit 17000€ / an)	x	x	++	x

Axe 2 / Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable

- *Objectif stratégique : Soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires locales et vertueuses*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

De nombreuses actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (établissements de santé, établissements scolaires, cantines d'entreprises, etc.) sont menées sur le territoire du Pays de l'Anjou Bleu. La visée de cette action consiste à recenser les initiatives existantes afin d'avoir une vision globale et coordonnée permettant de mieux les valoriser et si pertinent, les amplifier en les faisant changer d'échelle (c'est-à-dire les étendre à d'autres établissements, sur d'autres communes).

Objectifs et finalités

- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire et diffuser les bonnes pratiques via la valorisation des initiatives existantes
- Massifier / intensifier la réduction du gaspillage alimentaire via l'extension du déploiement de certaines initiatives

Mise en œuvre

Étapes

1. Procéder au recensement des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire existantes en Anjou Bleu (et sur les territoires voisins). Ce recensement pourra distinguer les actions d'identification, de diffusion et de formation aux bonnes pratiques des actions visant à faciliter, optimiser et coordonner la redistribution des aliments.
2. Evaluer les initiatives existantes pour identifier les actions à valoriser et à reproduire
3. Favoriser la reproduction / l'extension des actions qui marchent (possibilité de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) de structures volontaires (10 par an))

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Action 2.1.1. Initier un projet alimentaire territorial (PAT)

Action 2.4.1 - Développer les produits locaux en restauration collective

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la CC ABC : un agent de la communauté de communes assure ponctuellement, en lien étroit avec un enseignant référent désigné, la coordination et l'animation d'interventions en classe et dans les cantines : Sensibilisation en classe ; Opérations de pesés des restes de repas à la cantine ; Opération de cuisine des légumes moches avec les élèves.


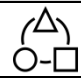

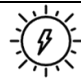


Conditions de mise en œuvre

Pilote :	PETR
Réalisateur opérationnel :	EPCI, communes (pour la restauration scolaire), EPHAD, Restaurants d'entreprises
Partenaires :	Syndicats déchets, régies communales (ABC), Département, Région, société de restauration
Moyens financiers :	
Moyens humains :	0,03 ETP pour le PAYS

Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.

Résultats	
Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions de prévention engagées (30) 	<ul style="list-style-type: none"> Volume annuel de nourriture préservé (en tonnes) (30)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET			
	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+ ++ +++		+ ++ +++
	Réduction des consommations énergétiques liées à une réduction de la masse de déchets à traiter		Réduction de la pression sur le rendement des terres agricoles
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	+ ++ +++		+ ++ +++
	Corollaire à la réduction des consommations énergétiques		/
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	+ ++ +++		+ ++ +++
			Redistribution de certaines denrées vers des associations ou publics précaires

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans)

Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,03 ETP	A définir	1 an	x	x	x

Communiquer pour augmenter la connaissance des enjeux agricoles et alimentaires auprès de la population : Le défi Familles à Alimentation Positive

Action
2.3.2

Axe 2 / Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable

- *Objectif stratégique : Sensibiliser les populations aux enjeux de la transition agricole et alimentaire*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Le défi « Famille à Alimentation Positive » est organisé dans plusieurs régions de France, souvent à l'échelle d'une commune, par le « Groupement des Agriculteurs Biologiste » (GAB). Le défi vise à changer les comportements individuels par une expérimentation collective. Les citoyens disposés à relever le défi inscrivent leur foyer et suivent un programme qui vise à s'intéresser à l'agriculture et l'alimentation locale, et changer leurs comportements. Il s'agit de montrer qu'il est possible de manger bio et local, et ainsi inscrire cette action dans la durée.

Le programme est développé avec les acteurs locaux : visites de ferme, échanges avec un diététicien-nutritionniste sur l'intérêt des produits bio locaux et leurs apports nutritionnels, cours de cuisine, jardinage, trucs et astuces pour consommer bio et pas cher.

Un programme dure une année pour un foyer, avec une moyenne d'une rencontre par mois et des objectifs chiffrés par foyers.

Objectifs et finalités

- Provoquer un changement de comportements chez les foyers de la collectivité. Ces dispositifs d'accompagnements sont efficaces pour que les citoyens réalisent qu'il est possible de faire « autrement » à moindre coût et sans que cela soit nécessairement plus compliqué.
- Faire travailler ensemble les acteurs du territoire et créer une dynamique pour envisager d'autres projets à l'avenir
- Valoriser les producteurs locaux

Mise en œuvre

Étapes

Prendre contact avec le GAB 49 afin de définir les modalités de mises en œuvre d'un tel défi sur le territoire

Organiser une réunion avec les acteurs de la filière agricole et alimentaire, ainsi qu'avec des associations relais pour trouver des citoyens intéressés par le défi (associations de parents d'élèves, centres sociaux culturels ou maisons rurales. A noter que le GAB 49 a déjà organisé des défis de « Familles à Alimentation Positive »).

La première année, pour la mise en place du dispositif, une équipe pourrait être mobilisée pour créer un noyau de personnes convaincu et construire avec eux le dispositif.

La deuxième année, Le dispositif pourra être généralisé avec 3 équipes de 10 foyers sur l'ensemble du pays.

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Cette action pourra s'articuler avec l'évènement « Balades en ferme » organisé par la commune d'Ombree d'Anjou, ainsi qu'avec le projet de PAT si celui-ci est initié.

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	PETR
Réalisateur opérationnel :	GAB 49
Partenaires :	EPCI, communes (dont Ombree d'Anjou), associations locales, Collectif Anjou Bleu Demain
Moyens financiers :	5000 € (833 €/an)
Moyens humains :	0,05 ETP pour le Pays

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+
Développement du Défi	Lancement d'une première édition					

Avis de l'évaluation environnementale stratégique



Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :





- ❖ (R) Communiquer et valoriser les possibilités en termes d'achats en circuits courts (vente directe à la ferme, marché de producteur, AMAP, ...)
- ❖ (R) Communiquer aussi sur le gaspillage alimentaire, le tri des déchets, le compostage, ...

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites et événements organisés (10) • Nombre d'initiatives soutenues (5) • Nombre de défis lancés 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants aux événements (500) • Taux de sensibilisation (évalué par questionnaire à l'issue des événements) (75%) • Nombre de familles ayant pris part au défi

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

 Réduction des consommations d'énergie	 Adaptation au changement climatique						
<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #f00; color: white;">+</td> <td style="background-color: #ccc;">++</td> <td style="background-color: #ccc;">+++</td> </tr> </table>	+	++	+++	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #f00; color: white;">+</td> <td style="background-color: #ccc;">++</td> <td style="background-color: #ccc;">+++</td> </tr> </table>	+	++	+++
+	++	+++					
+	++	+++					
S'alimenter par des produits locaux permet de réduire les distances							

d'approvisionnement et est donc plus économe en énergie.					
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables	
+	++	+++	+	++	+++
	Améliorer la qualité de l'air			Autres	
+	++	+++	+	++	+++
Favoriser l'agriculture biologique permet de réduire l'utilisation de pesticide, qui pose des problèmes de qualité de l'air dans certains espaces ruraux.					

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Économie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,05 ETP	5000 €	1 an	+	+	x

Encourager et structurer l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective

Action
2.4.1.

Axe 2 / Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable

- *Objectif stratégique : Soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires locales et vertueuses*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Dans un contexte où la qualité de l'alimentation est une cause nationale, où la loi Egalim affiche comme objectifs 50% de produits bio, locaux ou sous signe de qualité et 20% de bio d'ici 2020, la dynamique alimentaire territorial est un vrai enjeu. Déjà plusieurs communes du territoire se sont engagées au niveau local mais c'est un chaînage des acteurs qu'il faut favoriser pour amplifier l'approvisionnement local et répondre aux objectifs.

Objectifs et finalités

- Relocaliser la consommation afin de réduire l'empreinte carbone du territoire

Mise en œuvre

Etapas

Pour favoriser l'approvisionnement local à l'échelle du Pays Segréen, il faut procéder par étape :

0. Capitaliser toutes les démarches mises en œuvre sur les produits locaux en restauration collective et les pratiques positives sur le territoire du Segréen
1. Elaborer un état des lieux des pratiques des restaurants collectifs du territoire :
Type de gestion, % de produits locaux/AB déjà introduits, fournisseurs, prix des repas, capacité technique et humaine de développer...
2. Partager l'état des lieux et construire les objectifs à atteindre
3. Structurer un plan d'action à l'échelle du territoire et par sous bassins de vie
4. Accompagner la mise en œuvre du plan d'actions en mobilisant les fournisseurs, en cherchant les solutions logistiques les plus efficaces
5. Accompagner les collectivités dans la rédaction des cahiers des charges et des marchés publics en intégrant la capacité de réponse des agriculteurs locaux : veille sur la réglementation
6. Evaluer l'impact carbone des nouvelles pratiques et communiquer les résultats
7. Informer les personnes concernées des changements (convives, personnels, parents d'élèves, résidents maison de retraites...)

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs







Cette action est une première étape pour construire un projet alimentaire territorial, plus global. Une charte départementale sur la restauration collective a été signée en mai 2019 en faveur de l'approvisionnement de proximité et de qualité dans la restauration collective - Réseau LOCAL Anjou.

Conditions de mise en œuvre	
Pilote :	PETR
Réalisateur opérationnel :	Chambre d'agriculture
Partenaires :	Collectivités, Régie agricole communale d'Ombree d'Anjou
Moyens financiers :	<p>Budget global d'accompagnement de 10 restaurants scolaires sur un bassin de vie : 16 000 €</p> <p>Budget d'accompagnement à la rédaction d'un marché public alimentaire + assistance pour analyse des offres : 10 000 €</p> <p>Partenaires financiers mobilisables : Fonds européens, collectivités, État, Région, partenaires privés (établissements de restauration collective privés du territoire).</p>
Moyens humains :	<p>Animation et accompagnement des dynamiques pour la Chambre d'Agriculture</p> <p>Du temps de communication/coordination à prévoir pour la collectivité</p>

Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
<p>Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ (R) Intégrer dans les marchés publics un critère sur le caractère biologique des produits alimentaires, pour favoriser, en plus de la provenance locale, l'agriculture biologique. ❖ Informer des bénéfices pour la santé de ce type d'alimentation

Résultats	
Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres de coordination des producteurs (objectif : 5) • Nombre d'accompagnement des collectivités / responsables de restauration collective pour rédaction des cahiers des charges (objectif : 5) • Nombre de contrats annuels d'approvisionnement local (objectif : 5) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de produits de qualité et de proximité dans les restaurants collectifs (objectif : 20%) • Nombre de restaurants collectifs ayant fait évoluer leur mode de gestion (relocalisation/qualité) (objectif : 30)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET							
	Réduction des consommations d'énergie				Adaptation au changement climatique		
	+	++	+++		+	++	+++
	Réduction des consommations énergétiques liées aux transports grâce à un approvisionnement plus local				Consommation de produits locaux et de saisons		
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone				Développement des énergies renouvelables		
	+	++	+++		+	++	+++
	Corollaire à la réduction des consommations énergétiques				/		
	Améliorer la qualité de l'air				Autres		
	+	++	+++		+	++	+++
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques liées aux transports de marchandises				Avantages sanitaires liées à la consommation de produits locaux de qualité		

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,08 ETP	26 000€	D'ici 2020	+	+	X

Mettre en place un programme d'économie d'eau multi-acteurs (filère agricole, particuliers et collectivités)

Action
3.1.1.

Axe 3 / Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques

- *Objectif stratégique : Réduire la vulnérabilité du territoire face à la disponibilité de la ressource en eau en assurant un usage raisonné et en préservant sa qualité*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

L'eau est une ressource précieuse qui n'est pas inépuisable. Il est indispensable de ne pas la gaspiller. C'est pourquoi le PCAET du Pays de l'Anjou bleu entend promouvoir un usage raisonné de la ressource en eau afin de réduire la vulnérabilité du territoire qui fait face à des enjeux exacerbés de sécurisation de l'approvisionnement, notamment pour l'activité agricole et l'eau potable. Cette action entend poursuivre cet objectif à travers la mise en place d'un programme d'économie d'eau à l'attention de la filière agricole, des collectivités et des particuliers.

Objectifs et finalités

Réaliser des économies d'eau pour :

- Protéger l'environnement et les ressources en eau
- Eviter des investissements structurels importants
- Réduire la facture d'eau des différents acteurs
- Etre exemplaire (notamment pour les collectivités)
- Sécuriser d'avantage l'approvisionnement en eau et respecter les volumes prélevables pour un territoire résilient au changement climatique

Mise en œuvre

Étapes

La filière agricole

- Sensibiliser, apporter de l'information et conseiller les exploitants pour diminuer le besoin d'irrigation dans le domaine de l'irrigation (choix des espèces, rotations, proportion de haies, travail du sol, etc.)
- Mettre en place une incitation financière à l'investissement dans des équipements de goutte à goutte
- Soutenir le développement des mécanismes de gestion collective de l'eau afin de mutualiser les volumes disponibles

Les particuliers

- Communiquer sur les différents arrêtés-cadre auprès des particuliers

Les collectivités (rôle d'exemplarité)

- Réaliser un diagnostic des flux dans les bâtiments publics et mettre en œuvre des actions appropriées pour la réduction des consommations.
- Sensibiliser et réfléchir avec les élus sur les aménagements au vu de la ressource en eau

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Contrats Territoriaux de Milieux Aquatiques (Erdre Amont, Oudon, Romme, Baconne, Suine et Piron) ; SAGE

Action du projet de territoire de CCVHA : Contribuer et participer au projet de territoire pour la gestion quantitative de la ressource en eau (comportant des mesures de rétention des eaux par le biais de solutions fondées sur la nature : restauration des cours d'eau et des zones humides, par exemple)

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	PETR / SEA (Syndicat d'Eau de l'Anjou)
Réalisateur opérationnel :	EPCI, communes, Chambre d'agriculture
Partenaires :	Toutes les parties prenantes de l'eau (Départements, Syndicats mixtes des bassins versants, chambre d'agriculture)
Moyens financiers :	A définir
Moyens humains :	0,04 ETP pour le Pays

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+
					...	







Avis de l'évaluation environnementale stratégique

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :

- ❖ (E) Concernant l'arrosage des espaces publics : proposition de travailler sur la suppression des systèmes d'arrosage et le changement de pratiques (couvert végétal, paillage, ...).
- ❖ (E) Sensibiliser aussi les particuliers à l'arrêt de l'arrosage des pelouses, des voitures, ... et les encourager à récupérer l'eau de pluie pour ces usages
- ❖ (R) Choisir des espèces végétales adaptées, moins consommatrices d'eau et ne présentant pas de risques allergènes, pour limiter les arrosages et parcelles irriguées, avant d'utiliser des équipements de goutte-à-goutte.
- ❖ (E) Proscrire l'arrosage des espaces verts (et les paillages plastiques) dans les nouveaux projets et les renouvellements / modifications d'espaces verts (à inclure dans le PLUi).
- ❖ (R) Etudier également les fuites sur les réseaux.
- ❖ (R) Inclure la question de l'infiltration des eaux pluviales, favoriser les aménagements permettant l'infiltration des eaux pluviales (à la place de l'enrobé, revêtement stabilisé).
- ❖ (R) Intégrer également la gestion qualitative (polluants, température, ...).

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de coordination entre acteurs concernés (objectif : 6) • Mise en place d'un programme de gestion concertée de l'eau (objectif : 1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de bassin versant sécurisé • Nombre d'actions mises en œuvre • Litres d'eau économisés

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET						
	Réduction des consommations d'énergie				Adaptation au changement climatique	
	+	++	+++		+	++
/				Préservation de la ressource eau		
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone				Développement des énergies renouvelables	
	+	++	+++		+	++
/				/		
	Améliorer la qualité de l'air				Autres	
	+	++	+++		+	++

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,04 ETP	A définir	2 ans	x	x	x

Accompagner la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en place de baux agro-environnementaux

Action
3.1.2.

Axe 3 / Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques

- *Objectif stratégique : Réduire la vulnérabilité du territoire face à disponibilité de la ressource en eau en assurant un usage raisonné et en préservant sa qualité*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Cette action consiste d'une part à accompagner la réalisation d'opérations de restauration écologique via la mise en place de zones tampons en milieu agricole, en sortie de drainage et de stations d'épuration pour limiter l'impact des pollutions agricoles et urbaines sur les cours d'eau. Le but étant de créer des espaces de transition entre les zones potentiellement polluantes (parcelles agricoles et viticoles, sortie de STEP, bassins de rétention des eaux pluviales...) et les plans et cours d'eau en interceptant les eaux de ruissellement.

D'autre part, elle vise la réalisation d'acquisition foncière sur les zones humides classées du territoire (en tête de bassin) pour permettre la mise en place de baux agro-environnementaux. Ces baux intégreront des clauses assurant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, permettant de protéger ces zones humides.

Objectifs et finalités

- Restaurer la fonctionnalité écologique de milieux dégradés par les activités humaines (pollutions agricoles et urbaines, modification des conditions hydrologique des milieux naturels)
- Assurer le maintien des services écosystémiques rendus par les zones humides
- Assurer la préservation de la ressource en eau (quantité et qualité) et de la biodiversité sur le territoire

Mise en œuvre

Étapes

Restauration écologique

- Identifier les plans et cours d'eau nécessitant d'être protégé par des zones tampons
- Déterminer les zones prioritaires (exigence règlementaire, type de pratiques agricoles dans le bassin versant, état des STEP, qualité des milieux, usages, typologie des sols...)
- Identifier les bonnes pratiques et capitaliser sur les retours d'expériences de territoires voisins (type d'aménagements et d'outils, ratio coût/efficacité, choix de végétation...)
- Etablir un plan d'aménagement des zones tampons (choix du type d'aménagement, modalités d'implantation des zones, conception, surface concernées, distance à la zone sensible...)
- Délimiter et mettre en place les zones tampons avec les servitudes spécifiques identifiées précédemment (transposable dans le PLU)

Baux agro-environnementaux

- Recenser les zones humides du territoire
- Réaliser une étude de conservation foncière en vue de l'acquisition foncière par la collectivité des parcelles où se trouvent les zones humides
- Identifier les pratiques menaçant ces zones humides
- Etablir, à partir des menaces identifiées, la liste des clauses à intégrer dans les baux agro-environnementaux parmi les 16 pratiques mentionnées dans le Code Rural et de la Pêche Maritime :

- 1. le non-retournement de prairies ;
 - 2. la création, maintien et modalités de gestion de surfaces en herbe ;
 - 3. les modalités de récolte ;
 - 4. l'ouverture d'un milieu embroussaillé et maintien de l'ouverture d'un milieu menacé par l'embroussaillage ;
 - 5. la mise en défens de parcelles ou de parties de parcelle ;
 - 6. la limitation ou l'interdiction des apports en fertilisants ;
 - 7. la limitation ou l'interdiction des produits phytosanitaires ;
 - 8. la couverture végétale du sol périodique ou permanente, pour les cultures annuelles ou les cultures pérennes ;
 - 9. l'implantation, maintien et modalités d'entretien de couverts spécifiques à vocation environnementale ;
 - 10. l'interdiction de l'irrigation, du drainage et de toutes formes d'assainissement ;
 - 11. les modalités de submersion des parcelles et de gestion des niveaux d'eau ;
 - 12. la diversification des assolements ;
 - 13. la création, le maintien et les modalités d'entretien de haies, talus, bosquets, arbres isolés, arbres alignés, bandes tampons le long des cours d'eau ou le long des forêts, mares, fossés, terrasses, murets ;
 - 14. les techniques de travail du sol ;
 - 15. la conduite de cultures ou d'élevage suivant des cahiers des charges de l'agriculture biologique ;
 - 16. les pratiques associant agriculture et forêt, notamment l'agroforesterie.
- Mettre en place et suivre les baux agro-environnementaux
 - Etudier la possibilité de mettre en place ces baux sur les zones amont hydraulique (bassin versant)

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

SAGE, SDAGE Loire Bretagne, SRCE
 Contrat Natura des Vallées du Haut-Anjou
 Contrats territoriaux des Milieux Aquatiques (CTMA)

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	EPCI
Réalisateur opérationnel :	VHA
Partenaires :	Syndicats mixtes de Bassins Versants, Chambre d'Agriculture, Département...
Moyens financiers :	
Moyens humains :	

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+







Avis de l'évaluation environnementale stratégique

Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> Recensement des fonciers sensibles du territoire (objectif : 1) Réalisation d'une étude de conservation foncière (objectif : 1) Fréquence des assecs observés sur les cours d'eau du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets de conservation foncière à vocation environnementale réalisés Surface concernée et protégée [ha/an] Surface de zone humides acquises [ha/an] Nombre de zones tampons aménagées

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique
	+ ++ +++			+ ++ +++
				Préservation de la ressource en eau
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables
	+ ++ +++			+ ++ +++
	Protection des zones humides (séquestration carbone)			
	Améliorer la qualité de l'air			Autres
	+ ++ +++			+ ++ +++
				Protection de la ressource en eau et de la biodiversité

Axe 3 / Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques

- *Objectif stratégique : Aménager des centres-bourgs agréables, dynamiques et résilients*

Descriptif de l'action**Présentation et contenu**

La revitalisation des centres-bourgs a été mise à l'agenda politique ces dernières années à l'image du programme national de revitalisation des centres-bourgs qui a été initiée en 2014 par le gouvernement.

Dans le Pays de l'Anjou Bleu, cette problématique est également adressée et des travaux de redynamisation ont ainsi été engagés sur plusieurs communes telles que Pouancé et Candé. Les démarches de revitalisation se structurent autour de quatre axes d'actions :

- l'amélioration du cadre de vie
- la structuration de l'offre de service à la population
- la diversification des dispositifs qui permettront d'améliorer la qualité de l'habitat
- et la dynamisation de l'économie et du commerce de proximité

Cette action du PCAET entend poursuivre ses travaux et les étendre à d'autres communes du territoire.

A noter que de nombreuses idées ont émergé durant les ateliers de co-construction organisés durant la démarche d'élaboration du PCAET : création de marchés, accompagnement dans la rénovation des commerces, création avec les commerçants des services de proximité répondant à leurs besoins (conciergerie, prestations mutualisées d'artisans...).

Objectifs et finalités

La redynamisation des centres-bourgs n'est pas seulement une question d'attractivité commerciale. Elle vise à adresser des enjeux d'égalité des territoires et de transition écologique et énergétique.

- Dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains
- Améliorer le cadre de vie des populations (via des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité)
- Accompagner la transition écologique des territoires (en réduisant les besoins et les distances de déplacement) et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain
- Réduction des déplacements
- Limiter l'étalement urbain et les besoins en déplacements
- S'engager vers une co-définition de l'espace urbain (via des concertations publiques)

Mise en œuvre**Étapes**

- Coordonner les acteurs
- Accompagner les porteurs de projet (en soutenant les créations d'entreprises, en instaurant des prix du foncier abordables)
- Aménager avec le regard d'un consommateur (mise en valeur des commerces, aménagement des espaces publics favorable à la marche et au vélo, adaptation des plans de circulation et de stationnement)
- Promouvoir l'offre commerciale et proposer de l'événementiel

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Action à articuler avec les démarches de redynamisation déjà en cours et plusieurs actions du PCAET :

- Action 1.1.3. Couvrir l'ensemble du territoire par une OPAH afin d'accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leurs logements
- Action 4.1.1. Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces
- Action 4.2.2. Etudier l'opportunité et la faisabilité de créer des tiers-lieux et espaces de co-working pour réduire les distances domicile-travail des particuliers

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Communes
Réalisateur opérationnel :	EPCI
Partenaires :	les habitants, les associations (citoyennes et commerçantes), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), Agence d'Urbanisme d'Angers (AURA), la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
Moyens financiers :	A définir
Moyens humains :	/

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+







Avis de l'évaluation environnementale stratégique

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :

- ❖ (R) Pour accroître l'attractivité des centres-bourgs, intégrer également le volet végétalisation qui présente de nombreux co-bénéfices : développement du stockage carbone, amélioration de la qualité de l'air extérieur, création d'îlot de fraîcheur en période estivale, effet isolant des murs végétalisés en période hivernale.
- ❖ (R) Inclure également la question de la mobilité et de l'accès aux centres bourgs par des moyens de déplacements alternatifs (zones de circulation contrainte, possibilité de parkings vélos sécurisés, ...) et la mobilité douce.
- ❖ (R) Limiter la pollution lumineuse peut aussi améliorer le cadre de vie des habitants

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de communes engagées dans une démarche (ex : cœur de bourg) (objectif : 10)	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions menées (objectif : 20)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET						
	Réduction des consommations d'énergie				Adaptation au changement climatique	
	+	++	+++		+	++
Développement de services de proximité permettant de limiter certains déplacements motorisés (réduction de la consommation de carburants)				/		
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone				Développement des énergies renouvelables	
	+	++	+++		+	++
Réduction des émissions de GES liées à la réduction des déplacements motorisés				/		
	Améliorer la qualité de l'air				Autres	
	+	++	+++		+	++
Diminution des émissions de particules fines et d'oxyde d'azote grâce à la réduction des déplacements motorisés				Qualité de vie augmentée grâce à l'amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité aux commerces		

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
x	A définir		x	x	x

Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques

Action
3.2.2.

Axe 3 / Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques

- *Objectif stratégique : Aménager des centres-bourgs agréables, dynamiques et résilients*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Cette action consiste à sensibiliser et former les élus et techniciens aux enjeux et aux bonnes pratiques à mettre en œuvre au niveau de l'aménagement urbain en lien avec les changements induits par la transition écologique (développement des mobilités douces, ...) ainsi que par les changements climatiques (chaleur en ville, limitation de la ressource en eau, accroissement du risque lié à l'aléa retrait-gonflement des argiles dans les sols...).

Elle vise indirectement l'intégration dans les documents d'urbanisme des règles durables et adaptées au changement climatique. La question de l'intégration et de la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement en constitue un aspect important.

Objectifs et finalités

- Développer la connaissance des élus et techniciens en matière de transition énergétique et de changements climatiques
- Limiter la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques
- Assurer le maintien de la qualité de vie et de la santé des habitants sur le territoire dans un contexte de changements climatiques

Mise en œuvre

Étapes

- Identifier des retours d'expérience et de bonnes pratiques dans d'autres collectivités françaises en termes d'adaptation de l'aménagement
- Sensibiliser les élus à l'intégration de règles/préscritptions durables et adaptées aux changements climatiques dans les documents d'urbanismes (SCoT et PLU notamment) et visant en particulier les points suivants :
 - Intégration de la gestion et de l'infiltration des eaux pluviales dans l'instruction des projets d'aménagements ;
 - Prise en compte de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux car c'est un risque naturel pour lequel une grande partie du territoire est classée en aléa moyen et en aléa fort sur certaines zones ;
 - Lutte contre les îlots de chaleur (couloirs éoliens entre les bâtiments en particulier dans un contexte de densification urbaine, végétalisation des centre-bourgs, développement des surfaces et matériaux réfléchissants, ...) ;
 - Sécurisation des modes de déplacement doux (limitation de la vitesse en ville, limitation du stationnement-voiture en centre-bourg...)
- Inciter au développement de Charte d'aménagement durable dans les communes intégrant ces aspects et les stratégies d'adaptation
- Former les agents des services urbanismes et des services techniques aux enjeux du changement climatiques en ville (végétalisation des centre-bourgs, revêtements routiers à fort albédo, interdiction de l'arrosage des espaces verts et adaptation des plantes en lien, identification de lieux de fraîcheur pour les personnes vulnérables en période de canicule en particulier...)

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

SCoT, PLUi, ZAC, Programmes opérationnels de lotissements, Zones de développement économique et commercial

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	EPCI
Réalisateur opérationnel :	CAUE, Syndicats de bassin
Partenaires :	CAUE, Syndicats de bassin (pour donner des bonnes pratiques de protection des cours et de lien avec le pluvial notamment, voire aussi en prévention des inondations), EPLB (Etablissement Public Loire Bretagne), Communes, Intercommunalités, Département
Moyens financiers :	
Moyens humains :	Côté EPCI : 0.02 ETP/EPCI Côté Pays : 0.02 ETP

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique



Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :





- ❖ (R) Intégrer la sensibilisation sur les thématiques de qualité de l'air (pollen, ...).

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'événements réalisés (formation, journée technique, salon, etc.) (objectif : 12)• Part de surface imperméabilisée [ha/an]• Part du territoire urbain couvert par de la végétation [ha/an ou %/an]	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de participants (objectif : 120)• Taux de sensibilisation (évalué par questionnaire à l'issue des événements (objectif : 75%))

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique			
	+	++	+++		+	++	+++

				Sensibilisation à un aménagement compatible avec le contexte climatique			
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone				Développement des énergies renouvelables		
	+	++	+++		+	++	+++
Augmentation de la végétation en ville							
	Améliorer la qualité de l'air				Autres		
	+	++	+++		+	++	+++
Réduction de la concentration de polluant dans l'air en lien avec la végétalisation en milieu urbain				Limitation de la consommation de la ressource en eau			

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0.02 ETP			/	++	/

Conduire des actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de l'environnement à travers un panel de dispositifs

Action
3.3.1.

Axe 3 / Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques

- *Objectif stratégique : Protéger, développer et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité de l'Anjou Bleu*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Cette action englobe différents dispositifs de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de l'environnement, pouvant être déployés selon les besoins des communes dans le cadre du PCAET. Cette sensibilisation pourra passer par :

- 1) L'organisation d'un Grand Défi Biodiversité pour le Pays de l'Anjou Bleu

Pendant toute une journée (de 6h à minuit), l'espace choisi reçoit la visite de familles et de particuliers qui participent de façon libre et guidée à l'inventaire du site (reconnaissance et dénombrement des espèces). Des animations spécifiques, conférences ont lieu tout au long de l'évènement pour permettre à petits et grands d'en savoir un peu plus sur les espèces et leurs habitats. Des intermèdes musicaux, théâtraux... ponctuent la journée qui se veut ainsi un temps à la fois scientifique et convivial, gratuit et accessible à tous.

- 2) La mise en place d'un Point Info Biodiversité

Cet espace, qui sera accessible à tous, professionnels, élus, techniciens comme particuliers, proposera :

- une information pertinente sur l'état de la biodiversité locale ainsi qu'un accompagnement pour mieux prendre en compte le patrimoine naturel dans les pratiques quotidiennes de chacun, habitant, acteur public ou économique (centre de ressources, conseils, permanences pour échanger sur la thématique, identification d'espèces observées par des particuliers, sensibilisation, médiation...). Le Point Info Biodiversité visera aussi à compléter l'offre de ressources sur la biodiversité déjà disponible sur le territoire et accompagner les émergences de projets (recherche de subventions...).
- des actions visant à mieux connaître la biodiversité du Pays de l'Anjou Bleu (inventaires, acquisition de connaissances, animations, évènementiels),
- une animation locale visant à faire émerger des projets autour de la biodiversité porté par les élus, les techniciens et les habitants ainsi que trouver des leviers pour les faciliter (notamment via la recherche de financements, l'accompagnement de projets, le retour d'expérience, l'expertise environnementale, etc.),
- une mobilisation des compétences locales sur la biodiversité déjà en place pour contribuer/catalyser les actions émergentes.

- 3) La généralisation et l'extension des atlas de la biodiversité communale

Pour décliner localement la prise en compte de cette biodiversité en mettant l'accent sur l'appropriation locale de cette thématique, il est proposé, à l'image de la démarche conduite actuellement à Erdre en Anjou, de décliner les Atlas de la Biodiversité Communale sur le territoire.

Ces projets sont l'opportunité de créer une mobilisation citoyenne pour améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire. Connaître, c'est pouvoir agir. Ce projet permettrait de décliner une véritable stratégie d'actions locales pour répondre aux enjeux de protection, conservation ou restauration qui auront été préalablement identifiés.

4) Le développement du maillage territorial des Clubs nature

A ce jour, 5 clubs nature fonctionnent sur les 30 communes historiques des Vallées du Haut-Anjou (La Cornuaille, Le Louroux-Béconnais, Villemoisin, Vern-d'Anjou et Le Lion-d'Angers). Ces clubs nature sont animés par des bénévoles des GIC et accompagnés par des techniciens de la FRC autour des thèmes suivants : brico'nature (mangeoires, nichoirs, hôtel à insecte, etc), animation nature (plantation de haies, restauration de mares, détermination et comptage d'espèces, etc) sortie nature (bus nocturne, etc).

5) Le dispositif « Pas de printemps sans ailes ! »

Action de science participative incitant à l'observation et au suivi par tous de quatre espèces d'oiseaux (recensement de nids, évolution des populations, mise en place d'actions...).

Objectifs et finalités

- Sensibiliser la population à la connaissance et à la protection de la biodiversité locale
- Accompagner / catalyser les émergences de projets / actions

Mise en œuvre

Étapes

- 1) L'organisation d'un Grand Défi Biodiversité en Anjou Bleu nécessite de passer par les étapes suivantes :
 - Coordination du projet : choix du site et de la date, établissement d'un groupe de travail et d'un rétroplanning, élaboration de conventions de partenariats, recherches de partenaires, de mécènes, animations du groupe de bénévoles, relation avec la presse/communication, etc.
 - Définition des besoins logistiques et réponses à ceux-ci : Déclaration aux autorités (assurances, sécurité, pompiers...), gestion des déchets, mobilier, sonorisation, électricité, scènes, parking, circulation en dehors et sur le site, etc.
 - Définition et organisation des stands et animations : fonctionnement de l'espace, espace enfants, espace animations, élaboration du programme d'animations, etc.
- 2) La mise en place d'un Point Info Biodiversité devra passer par les étapes suivantes :
 - Réflexion et préparation du projet collectivement au regard : du contexte territorial et des structures déjà en place, de l'identification des publics potentiels et visés, des orientations, objectifs et moyens du PCAET, de l'inventaire des ressources et de l'état de leur capitalisation
 - Une matérialisation du lieu : organisation humaine et technique
 - Un accompagnement à l'émergence de projets,
 - Une communication de son existence

3) L'extension des atlas de la biodiversité communale (VHA)

- **Acquisition de connaissances** essentiellement par la réalisation de prospections de terrain. Ce travail permettra d'acquérir de nouvelles connaissances et d'actualiser les informations déjà existantes. Il est complémentaire de la synthèse des données existantes sur le territoire. Cette phase permettra de disposer d'un état des lieux biologique actualisé. Un bilan patrimonial (relevé des espèces protégées et/ou menacées) permettra aussi de qualifier l'intérêt de cette biodiversité communale.
- **Approche participative** : afin de compléter le travail d'analyse technique présenté ci-avant et de façon à impliquer au mieux la population locale dans ce projet collectif, le CPIE se chargera de lancer un appel à contribution par le biais des outils de communication habituellement utilisés par la collectivité pour communiquer auprès de ses administrés. Les habitants et usagers des surfaces expertisées pourront, le cas échéant, contribuer à l'inventaire de la faune et de la flore du site en faisant remonter leurs observations. L'Union Régionale des CPIE des Pays de la Loire possède pour se faire un outil de recueil de données accessible à tous (<https://cpie.kollect.fr/index.php>). Le cas échéant, d'autres outils plus simples pourront être mis à disposition si besoin (fiche de terrain papier). Des sorties/animations thématiques seront également proposées. Des « appels à témoins » ciblés sur des espèces patrimoniales emblématiques seront également proposés de façon à initier une démarche de recensement collaboratif de type science participative. La mise en place de ce projet passera à nouveau par les outils de communication habituellement utilisés localement.
- **Production de documents de synthèse** : Chaque ABC se concrétisera notamment par la production d'un document écrit. Ce document fera état du travail réalisé et des résultats obtenus. Des bilans quantitatifs (surfaces parcourues, nombre d'espèces...) et qualitatifs (état de conservation des milieux, présence d'espèce patrimoniales) seront proposés sous forme de tableaux et de carte (localisation des espèces et zones à enjeux). Des cartes de synthèse seront également produites pour localiser notamment le patrimoine naturel menacé et spécialisé. Cet état des lieux permettra d'engager avec les élus et les partenaires de leur choix (cabinet d'urbanisme, Chambre d'agriculture, DREAL...) des discussions concernant les possibilités de prise en compte des richesses naturelles. Celles-ci pourront porter sur :
 - o L'intérêt écologique des haies, des boisements, des pièces d'eau...
 - o La prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanismes,
 - o La réflexion relative à la prise en compte de corridors biologiques,
 - o Les possibilités de préservation de certains espaces et de renaturation (chevelu recalibré).

4) Le développement du maillage territorial des Clubs nature (VHA)

La Communauté de communes a initié un rapprochement avec la FRC et d'autres associations pour le développement d'un premier club nature sur les Hauts d'Anjou.

5) Le dispositif « Pas de printemps sans ailes ! »

L'organisation proposée pour la mise en place de cette science participative est la suivante :

- **Structuration de l'observatoire sur le territoire** : Cette phase consiste à décliner localement la démarche d'inventaire (déclinaison du protocole et d'une fiche terrain associée). Elle prend également en compte l'adaptation de document de communication propres au territoire du Pays de l'Anjou Bleu. Ces documents seront relayés dans la communication locale des communes et en points fixes du territoire (affiches/flyers)

- **Lancement de la campagne de terrain** : Même s'il est nécessaire et évident que le CPIE participe à certains recensements. L'essentiel de la démarche est décliné par la population locale et une participation citoyenne. Le CPIE œuvre principalement à la coordination de la démarche, à la synthèse et saisie des informations.
- **Formation de vigies** : La démarche prévoit de former sur les différentes communes du territoire des « vigies », des citoyens particulièrement impliqués dans la démarche qui peuvent réaliser et coordonner localement les recensements.
- **Saisie dans la base de données** : L'Union régionale des CPIE de Pays de la Loire dispose d'une base de données : <https://cpie.kollect.fr/> . Cet outil permet la capitalisation des données, facilitant leur visualisations et leur restitution auprès des participants et de toute personne souhaitant s'informer sur la biodiversité locale
- **Bilan – retour aux participants** : Il est essentiel dans ce type de démarche participative de prévoir un retour aux participants et aux habitants du territoire. A ce titre des synthèses annuelles pourront être produites et des réunions de restitution planifiées annuellement.
- **Conseil- accompagnement** : Si l'entrée des Hironnelles et du dénombrement des nids permet l'amélioration des connaissances. Cette démarche permet d'être un vecteur pour échanger sur Biodiversité et lien de l'Homme avec ces thématiques. Certaines problématiques peuvent émerger lors des comptages, notamment sur la cohabitation avec ces espèces. Il s'agit principalement de la fermeture de certains bâtiments et des fientes sous les nids. Des astuces simples permettent souvent de trouver des solutions pour vivre au côté de ces espèces. La restauration de bâtiments, la mise en place de planchettes sera donc envisagée selon les problématiques rencontrées localement. L'action prévoit donc cette phase essentielle au déroulement du projet.

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Action 3.1.2. Accompagner la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en place de baux agro-environnementaux
 Action 3.3.2. Préserver, gérer et restaurer l'environnement (espaces naturels sensibles, bocage, etc.)
 Labellisation Territoire Engagé pour la Nature (TEN) des Vallées du Haut-Anjou
 Labellisation LUCIE 26 000

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	EPCI + PETR
Réalisateur opérationnel :	EPCI et/ou CPIE Loire Anjou
Partenaires :	Communes, Syndicats de bassin versant, associations locales, associations naturalistes, GIC, FRC, Chambre d'agriculture, LPO
Moyens financiers :	A définir en fonction du nombre d'actions conduites
Moyens humains :	Chacune des actions nécessite un temps d'animation de projet, de coordination, de valorisation des connaissances, etc. A titre d'exemple, pour la mise en place d'un Point Info Biodiversité, un mi-temps par an sur 6 ans (durée du PCAET) serait nécessaire d'après le CPIE Loire-Anjou.

Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) : <ul style="list-style-type: none"> ❖ (R) Informer conjointement à la reconnaissance des espèces invasives pour réduire le risque de propagation (Rex des régions concernées et ayant déjà mis en place un certain nombre d'actions).

Résultats	
Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation engagées (objectif : 12) • Réalisation d'Atlas de la biodiversité communaux (objectif : 3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants aux évènements (objectif : 600) • Taux de sensibilisation (évalué par questionnaire à l'issue des évènements) (objectif : 75%)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET					
	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique	
	+ ++ +++			+ ++ +++	
/			Sensibilisation et initiation de projets tournés vers la protection de la biodiversité locale		
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables	
	+ ++ +++			+ ++ +++	
Sensibilisation à la protection des espaces naturels locaux (qui constituent des puits de carbone)			/		
	Améliorer la qualité de l'air			Autres	
	+ ++ +++			+ ++ +++	

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
x		Rapide	x	x	x

Axe 3 / Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques

- *Objectif stratégique : Protéger, développer et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité de l'Anjou Bleu*

Descriptif de l'action**Présentation et contenu**

Cette action vise la gestion de l'environnement et des espaces naturels sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou via la mise en place de 3 sous-actions :

- **« Etendre, élaborer et mettre en œuvre les plans de gestions ENS »**

La CCVHA est concernée par 8 Espaces Naturels Sensibles (ENS), soit 2,8% du territoire communautaire (contre 10% à l'échelle départementale). Elle élabore le plan de gestion de celui de la vallée de la Romme / Auxence avec le CPIE Loire-Anjou. La mise en œuvre du plan s'étalera sur les 3 prochaines années (2020 / 2023). Ce plan de gestion est pilote sur le territoire de la Communauté de communes.

L'action vise à étendre les surfaces en ENS sur le territoire et à y établir des plans de gestion.

- **« Poursuivre le programme de plantation des haies bocagères »**

La CCVHA coordonne un programme d'aides financières et techniques pour la restauration du Bocage. Ce dispositif s'adresse à tous les porteurs de projet de plantation de haies bocagères. Le département de Maine-et-Loire finance les projets de plantation de haies bocagères à 50% selon plusieurs règles d'éligibilités. Le reste à charge est supporté par les planteurs. Au total, ce sont près de 105 km de haies, et 235 planteurs qui se sont engagés depuis 2000 sur le territoire communautaire. La dynamique de plantation est d'environ 4/5 km par an sur les 3 dernières années. Les espèces choisies sont déterminées en fonction de leur consommation d'eau et de leur adaptation au changement climatique en favorisant les espèces locales, non génératrices de pollen allergisants et refuge pour la biodiversité. L'entretien de ces haies est adapté aux cycles biologiques pour favoriser le développement d'habitats et de continuités écologiques.

Cette action consiste à dynamiser la plantation et participer à l'effort de plantation.

- **« Poursuivre le Contrat Nature « 2050 » des Vallées du Haut-Anjou**

La CCVHA est engagée dans un programme de restauration des continuités écologiques (TVB) identifiées dans le SCOT de l'Anjou Bleu (Contrat Nature 2018/ /2020). Ce programme est décliné en 3 actions : Restauration de la trame bocagère (48 mares, 57 kilomètres de haies à restaurer), de la trame sèche (20 ha de prairies sèches sur coteaux) et création d'un réseau de ruchers communaux (5 ruches pilotes). La CCVHA est accompagnée par l'association EDEN, le CPIE Loire Anjou et la CRAPDL pour toutes les études préalables, la maîtrise d'œuvre, le suivi et la valorisation de ces actions. Toutes les études préalables aux travaux ont été réalisées en 2018. Les procédures réglementaires sont instruites auprès des services de l'Etat : DIG simplifiée, Dossier « Loi sur l'eau », autorisation d'occupation temporaire de terrains privés, etc. Les marchés de travaux sont attribués. Les travaux ont démarré en octobre 2019, et se poursuivront jusqu'en 2020. Les suivis biologiques avant travaux ont été réalisés selon plusieurs protocoles normés.

Cette action vise à envisager la poursuite des actions existantes et la mise en place de nouvelles actions de restauration de la TVB dans le cadre du nouveau dispositif « Contrat Nature 2050 ».

La mise en œuvre de ces actions sur l'ensemble du territoire du PETR sera également étudiée.

Objectifs et finalités

- Préserver les milieux naturels du territoire de la CCVHA
- Restaurer la Trame Verte et Bleue
- Etendre les périmètres de protection des milieux naturels et de la biodiversité

Mise en œuvre

Étapes

ENS

- Capitaliser sur l'expérience retirée de l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion pilote de l'ENS Vallée de la Romme/Auxence
- Etudier les possibilités d'étendre les ENS sur le territoire (ex : La ZNIEFF du Bois du Verney, Sinet et Monkerbrut pourrait faire l'objet d'un classement en ENS en 2020, en lien étroit avec la mise en œuvre des CTMA du Piron, de la Baconnes et de la Suine par le SMBVAR)
- Mettre en place des plans de gestion sur l'ensemble des ENS du territoire

Bocage

- Poursuivre le programme en visant en particulier les projets de :
 - Plantation en lisière des Zones d'Activités Economiques en continuité avec le bocage connexe ;
 - Plantation en sortie des Stations d'Epurations en zones de rejets végétalisés ;
 - Plantation pour lutter contre les inondations et le ruissellement rural (PAPI-BVA).
- Organiser des animations avec les scolaires, accueils de loisirs, lycées professionnels, écoles d'agricultures en lien avec les projets de plantation portées par la CCVHA

Contrat Nature

- Poursuivre les actions existantes issues du Contrat Natura 2018/2020
- Amplifier les actions sur les trames bocagère et sèche
- Imaginer et mettre en place de nouvelles actions visant notamment la renaturation d'espaces publics et privés (nombreuses carrières en post-exploitations méritant une valorisation et remise en état écologique (Bécon-les-Granits, La Pouëze, Champteussé-sur-Baconnes, Juvardail, etc).

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Contrat Nature (CN) des Vallées du Haut-Anjou

Plan de gestion des Espaces Naturels Sensibles (PGENS)

Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Programme de plantation des haies bocagères (BOCAGE)

Programme d'éducation à l'environnement et au développement durable (CLUB NATURE)

Contrat Territoriaux des Milieux Aquatiques (CTMA)

Labellisation Territoire Engagé pour la Nature (TEN) des Vallées du Haut-Anjou

Labellisation LUCIE 26 000

Conditions de mise en œuvre



Pilote :	CCVHA
Réalisateur opérationnel :	CCVHA
Partenaires :	EDEN, CRAPDL, CPIE Loire Anjou, Syndicats de bassin, communes, EPCI





Moyens financiers :	<p>ENS <u>Moyens financiers</u> : 20 000€ TTC <u>Partenaires financiers</u> : Département de Maine-et-Loire, Agence de l'Eau Loire-Bretagne</p> <p>Bocage <u>Moyens financiers</u> : 100 000€ TTC <u>Partenaires financiers</u> : Département de Maine-et-Loire</p> <p>Contrat Nature <u>Moyens financiers</u> : 420 000€ TTC <u>Partenaires financiers</u> : Région Pays de la Loire, Département de Maine-et-Loire</p>
Moyens humains :	<p>ENS <u>Moyens humains</u> : 0.04ETP (10j) <u>Compétences</u> : Protection et mise en valeur de l'Environnement</p> <p>Bocage <u>Moyens humains</u> : 0.04ETP (10j) <u>Compétences</u> : Protection et mise en valeur de l'Environnement</p> <p>Contrat Nature <u>Moyens humains</u> : 0.08ETP (20j) <u>Compétences</u> : Protection en mise en valeur de l'Environnement</p>

Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.

Résultats	
Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<p><u>ENS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de plan de gestion ENS (objectif : 3) <p><u>Bocage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de planteurs 	<p><u>ENS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions des plans de gestion réalisées (objectif : 30) <p><u>Bocage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Kilomètre de haies restaurées <p><u>Contrat Nature</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de mares restaurées Surface de coteaux ré-ouverts

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET		
	Réduction des consommations d'énergie	
		Adaptation au changement climatique

						+									+											
																		Préservation et développement des espaces naturels								
			Réduction des émissions de GES & séquestration carbone												Développement des énergies renouvelables											
+			++			+++						+			++			+++								
Préservation et développement des espaces naturels (séquestration carbone)																										
			Améliorer la qualité de l'air												Autres											
+			++			+++						+			++			+++								
																		Protection de la biodiversité								

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
ENS 0.04 ETP	20 000€ TTC	5 ans	/	/	/
Bocage 0.04 ETP	100 000€ TTC	6 ans	/	/	/
Contrat Nature 0.08ETP	420 000€ TTC	4 ans	/	/	/

Axe 3 / Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques

- *Objectif stratégique : Protéger, développer et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité de l'Anjou Bleu*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Dans le cadre de cette action, le CPIE propose :

- de mettre en place un programme en faveur des corridors de la trame verte et bleue dans le cadre, par exemple, d'un Contrat Nature, en visant en premier lieu le « corridor en pas-japonais » qui a été relevé au regard des enjeux environnementaux associés aux zones de landes et affleurement rocheux ressorties dans le diagnostic de la TVB du territoire. Le corridor défini ici vise notamment à maintenir des espaces de pelouses ouvertes entre les terrains miniers de La Pouëze et les coteaux de l'Erdre à Freigné favorables au maintien de cette flore si caractéristique et originale à l'échelle du département (voire des Pays de la Loire). Un travail avec le monde agricole sera alors nécessaire, la gestion de ces espaces étant étroitement liée aux actions de pâturage ou de fauche.
- de mettre en place un programme de diagnostics d'exploitations agricoles afin de viser à la réalisation de travaux d'aménagement et de restauration de la TVB dans les fermes (mares, haies, agroforesterie, zones humides...). Un lien pourrait être fait avec la restauration de mares en cours sur le territoire de la CCVHA.
- d'éditer des supports pédagogiques thématiques pour sensibiliser les habitants aux questions de Trame Verte et Bleue.
- de valoriser les actions existantes sur le territoire en lien avec le bocages/les haies au regard de la Trame Verte et Bleue.

Pour compléter ce dispositif, le CPIE propose la mise en place d'une Trame Nocturne à l'échelle du Pays de l'Anjou Bleu. En Maine-et-Loire, des trames nocturnes ont été initiées dans le cadre de PLU de communes (Beaupréau-en-Mauges et ponctuellement Mauges-sur-Loire). Cette démarche, non obligatoire à l'heure actuelle, croise les données de biodiversité relatives aux espèces nocturnes et vespérales aux informations concernant l'éclairage nocturne.

Outre son intérêt « biodiversité » la mise en place d'une trame noire permet également une déclinaison « économique » des trames via les réflexions engendrées sur les consommations d'énergies (plan de réduction de l'éclairage public, réflexion sur les horaires d'éclairage, etc.).

Objectifs et finalités

/

Mise en œuvre

Étapes

Les étapes pressenties pour cette action sont les suivantes :

Pour la TVB :

- Mise en place d'un groupe de travail dédié à la déclinaison d'actions concrètes pour la TVB
- Mise en place d'un programme d'actions de terrain en fonction des ambitions définies par le groupe de travail (validation des corridors/réservoirs principalement visés, moyens utilisés)
- Mobilisation du public agricole
- Réalisation de travaux
- Mise en place de réunions techniques de terrain autour des questions de TVB (haies/bocage/zone humide/etc.)
- Bilan

En parallèle pour la trame nocturne :

- Mise en place d'un groupe de travail dédié à la définition de la Trame Nocturne et de ses liens avec les acteurs de l'énergie
- Mise en œuvre d'un protocole permettant de définir une trame nocturne (recueil de données, analyse des données, cartographie, analyse de l'état actuel de l'éclairage...)
- Diffusion et valorisation de la Trame nocturne (application)

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Cette action pourrait également s'articuler avec les démarches en cours de mise en place sur les Landes d'Angrie (Plan de Gestion) qui reste un enjeu de « réservoir » majeur sur le territoire (complexe d'espaces relictuels de landes et pelouses sèches), sur la vallée de la Romme (contrat Trame Sèche), etc.

Un lien pourrait être fait avec la restauration de mares en cours sur le territoire de la CCVHA,

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	EPCI
Réalisateur opérationnel :	CPIE Loire-Anjou
Partenaires :	Les collectivités, les acteurs du monde agricole (dont la Chambre d'Agriculture), Siéml (trame nocturne)
Moyens financiers :	Cette action nécessitera à l'échelle du PCAET un ½ équivalent temps plein (ETP), soit 20 000 €/an Des financements complémentaires seront à mobiliser sur les actions de travaux dans les exploitations agricoles.
Moyens humains :	Temps estimé sur la mission : un mi-temps par an sur 6 ans (mise en œuvre de la trame nocturne sur deux ans)

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+
	Mise en de la Trame	CŒuvre Nocturne				

Avis de l'évaluation environnementale stratégique

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :

- ❖ (R) En plus des travaux d'aménagement et de restauration de la TVB dans les exploitations agricoles, limiter l'utilisation de produits phytosanitaires.

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> Plan d'aménagements en faveur de la TVB (objectif : 1) Mise en place d'une Trame nocturne à l'échelle du Pays de l'Anjou Bleu (objectif : 1) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'aménagements concrets réalisés en faveur de la TVB (objectif : 10) Amélioration de l'appropriation par le grand public, et en premier lieu les élus et le monde agricole, des questions de TVB

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique		
+	++	+++	+	++	+++
/			+	++	+++
/			Restaurations/créations de mares (adaptation à la baisse de la ressource en eau) Sensibilisation et initiation de projets tournés vers la protection de la biodiversité locale		
Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables		
+	++	+++	+	++	+++
+	++	+++	+	++	+++
Plantations et entretien de haies dans le cadre des travaux post diagnostics d'exploitation agricole = stockage carbone Sensibilisation à la protection des espaces naturels locaux (qui constituent des puits de carbone)			/		
Améliorer la qualité de l'air			Autres		
+	++	+++	+	++	+++
+	++	+++	+	++	+++

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)

Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,02 ETP	60 000 €	Rapide	x	+	x

Axe 3 / Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques

- *Objectif stratégique : Assurer la protection des populations face aux enjeux sanitaires associés aux changements climatiques*

Descriptif de l'action**Présentation et contenu**

Cette action consiste à activer différents leviers pour sensibiliser les différents acteurs du territoire (grand public, élus, ERP, techniciens, agriculteurs, industriels...) aux multiples enjeux et problématiques de la qualité de l'air sur le territoire (qualité de l'air intérieur, brûlage des déchets verts, radon, pratiques agricoles, transport routier, procédés industriels...).

Elle vise principalement à développer la connaissance des acteurs sur les risques sanitaires et environnementaux liés à la qualité de l'air ainsi qu'à communiquer sur les bonnes pratiques à adopter afin que chacun se rende acteur d'une meilleure qualité de l'air sur le territoire.

Objectifs et finalités

- Améliorer la qualité de l'air sur le territoire
- Instaurer une « culture » de la qualité de l'air sur le territoire
- Améliorer la santé des habitants du territoire

Mise en œuvre**Étapes**

- Identifier un ou plusieurs référents sur la Qualité de l'air au sein du PETR pour piloter et coordonner la démarche.
- Former ce coordinateur / coordinatrice aux thématiques de la qualité de l'air et aux stratégies d'amélioration
- Etablir un plan de communication pour toucher les différents acteurs en intégrant les étapes et conditions suivantes :
- Former les **professionnels du bâtiment** et les acteurs susceptibles de repérer les ménages dont les logements nécessitent des aménagements et/ou des travaux (rénovation, habitat indigne/précarité énergétique) à la qualité de l'air intérieur et aux enjeux suivants : *augmentation du confinement lors des rénovations, lien avec l'aération et la ventilation, problématique radon...*
- Promouvoir et communiquer sur la possibilité d'intervention d'un CMEI dans les logements indignes.
- Sensibiliser les **habitants et gestionnaires des ERP** sur la qualité de l'air intérieur
 - o Organisation de temps d'information grand public (ateliers, interventions de l'ARS, Mutualité française (atelier Nesting)
 - o Communication « santé-environnement » lors de manifestations organisées sur le territoire (fête de l'école, fêtes locales...)
 - o Fourniture de guide pratique et de plaquettes (guide pratique ADEME, guide pratique du CSTB sur le Radon...)
- Développer un travail partenarial entre la collectivité et les **écoles** afin de proposer aux établissements scolaires des temps d'information auprès des élèves afin de les sensibiliser à l'impact de l'environnement sur leur santé (qualité de l'air, eau, bruit...) avec l'appui de structures telles que l'IREPS Pays de la Loire ou Graine Pays de la Loire

- Identifier les bonnes pratiques **agricoles** sur le territoire en termes de qualité de l'air (épandage de pesticides, gestion de l'ammoniac, gestion des odeurs, ...) et les promouvoir auprès du grand public et des professionnels
- Intégrer dans les réunions et les interventions d'accompagnement des agriculteurs vers le changement de pratiques agricoles (action 2.2.1) la sensibilisation à la qualité de l'air en lien avec les différentes activités agricoles (travaux aux champs, gestion des épandages, pesticides...)
- Conduire des actions d'information sur l'interdiction du **brûlage des déchets** et des actions de sensibilisation pour faire comprendre les impacts, les solutions alternatives et les bénéfices de ces solutions alternatives comme le broyage ou le compostage (séquestration carbone, augmentation de la MO dans les sols....) (auprès des agriculteurs et des particuliers). Définir une procédure permettant de suivre et agir sur cet aspect (pouvoir de police du maire, levée de la dérogation préfectorale pour le secteur agricole, surveillance et signalements...)
- Créer un observatoire citoyen de la qualité de l'air et étudier la possibilité d'installation de dispositifs de mesure de la qualité de l'air sur le territoire.

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

PRSE 3 Pays de la Loire,

Faire le lien avec :

- la politique d'habitat et les actions visant la rénovation énergétique et le changement des pratiques agricoles
- le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays de l'Anjou bleu
- l'action 1.1.6. « Mettre en œuvre un parcours d'animation des artisans du bâtiment pour les faire monter en compétence sur les rénovations performantes de bâtiment »

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	PETR
Réalisateur opérationnel :	PETR, EPCI, communes
Partenaires :	ARS, CPIE, IREPS, GRAINE Pays de la Loire, Mutualité française des Pays de la Loire et Mutualité française Anjou Mayenne, Education Nationale, DDEC 49, Professionnels de santé libéraux, ALISEE, MDS, CAF, MSA, CMA, CA
Moyens financiers :	Budget communication et formation coordinateur (5k€)
Moyens humains :	Moyens humain PAYS : 0.03ETP

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :







- ❖ (R) Sensibiliser aussi les habitants à l'utilisation de produits de nettoyage utilisant moins de solvants et de produits chimiques

- ❖ (R) Encourager les habitants au remplacement des équipements de chauffage-bois les plus polluants

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements de sensibilisation organisés (objectif : 5) • Etablissement d'un plan de communication [oui/non] 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants aux événements (objectif : 150) • Taux de sensibilisation (évalué par questionnaire à l'issue des événements) (objectif : 75%)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique
	+ ++ +++			+ ++ +++
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables
	+ ++ +++			+ ++ +++
	Améliorer la qualité de l'air			Autres
	+ ++ +++			+ ++ +++
	Sensibilisation des différents acteurs à la qualité de l'air Communication sur les bonnes pratiques			Amélioration de la santé en lien avec la mise en place des bonnes pratiques

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)

Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0.03 ETP	5000 € TTC		/	/	/

Lutter contre l'ambroisie en capitalisant sur les retours d'expériences et bonnes pratiques de régions déjà impactées

Action
3.4.2.

Axe 3 / Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques

- *Objectif stratégique : Assurer la protection des populations face aux enjeux sanitaires associés aux changements climatiques*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

L'ambroisie est une plante invasive dont les pollens sont fortement allergisants et qui s'étend au détriment de la flore locale. Elle est pour le moment peu présente sur le territoire mais pourrait se développer très rapidement en lien avec le changement climatique et sa rapidité d'expansion. Cette action consiste à communiquer et à sensibiliser le public et les services techniques sur l'ambroisie pour anticiper et lutter contre son éventuel développement dans les années à venir.

Elle visera la formation de référents, des services techniques et de la population sur les mesures préventives et les bonnes pratiques à suivre pour éviter son implantation sur le territoire. Les bonnes pratiques se baseront notamment sur les retours d'expériences d'autres territoires déjà impactés par cette problématique (ex : Région Auvergne-Rhône-Alpes).

Objectifs et finalités

- Lutter contre la prolifération de l'ambroisie sur le territoire
- Prévenir la présence d'allergènes dans l'air
- Limiter les risques allergiques (enjeu de santé publique)

Mise en œuvre

Étapes

- Identifier et contacter des territoires touchés par la problématique et capitaliser sur leurs expériences en termes de bonnes pratiques (ex : territoires en AURA)
- Former des référents dans les communes du territoire à l'identification et la gestion
- Communiquer via l'organisation de réunions (interventions, ateliers...) auprès du public, des acteurs du BTP, des agriculteurs et des agents techniques sur :
 - o L'identification de l'ambroisie (support de communication, brochure de reconnaissance des espèces...)
 - o Ses impacts potentiels sur la santé et sur la flore
 - o Les bons gestes à adopter en cas de détection (kit de l'ARS, signalement aux référents...)
- Cartographier les acteurs et leurs domaines de compétence pour prendre part ou coordonner la lutte contre l'ambroisie et les inclure dans les interventions et ateliers organisés (ARS, FREDON France, RNSA, ATMO Pays de la Loire, Région, collectivités territoriales)
- Identifier la dynamique de prolifération de l'ambroisie dans les années à venir (supports cartographiques, bulletins prévisionnels ...) sur le Pays de l'Anjou Bleu
- Créer un réseau de sentinelles pour détecter (signalement des plants d'ambroisie, notamment via le site signalement-ambroisie.fr) et détruire l'ambroisie, selon les bonnes périodes de végétation et en favorisant la lutte biologique naturelle (*Ophraella communa*)
- Maintenir un couvert végétal compétitif (ou paillis ou membrane textile et non plastique) sur les zones en attente d'aménagement définitif (zones à construire, chantiers, carrières) pour limiter le développement de l'ambroisie
- Inclure la prévention et la lutte contre l'ambroisie dans les cahiers des charges de chantiers travaux publics et demandes de permis de construire

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

PRSE 3 Pays de la Loire (action 11)
Contrat local de santé

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	PETR
Réalisateur opérationnel :	PETR
Partenaires :	ARS, ATMO Pays de la Loire, Région
Moyens financiers :	/
Moyens humains :	/

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+



Avis de l'évaluation environnementale stratégique





Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale

Résultats

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none">• Elaboration d'un recueil de bonnes pratiques (objectif : 1)• Pourcentage de cahiers des charges incluant la lutte contre l'ambrosie• Nombre de signalements de plants d'ambrosie	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de référents formés (objectif : 1 référent intercommunal à l'échelle du Pays)• Nombre d'actions engagées pour lutter contre l'ambrosie (campagne de signalements des plants, éliminations, inscription de la lutte contre l'ambrosie dans les CdC de travaux publics, végétalisations préventives) (objectif : 10)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique	
+	++	+++	+	++	+++

			Anticipation du risque de prolifération de l'ambrosie, liée en partie au changement climatique				
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables			
	+	++	+++		+	++	+++
	Améliorer la qualité de l'air			Autres			
	+	++	+++		+	++	+++
Lutte contre la pollution biologique de l'air			Limitation du risque allergique (santé)				

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
		Rapide	/	/	/

Axe 4 / Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle

- *Objectif stratégique : Aménager pour soutenir les mobilités alternatives*

Descriptif de l'action**Présentation et contenu**

Jusqu'à 5km de distance parcourue, le vélo reste aussi rapide que la voiture et compétitif jusqu'à 10km de trajet. Les vélos à assistance électrique renforcent encore la pertinence de ce type de mobilité, qui doit être par ailleurs favorisée par des aménagements adéquats (voies dédiées, marquages au sol, parkings).

Cette action a pour but de généraliser les aménagements, à la fois à l'échelle des communes, des EPCI et du Pays :

- Créer un maillage de voies vertes et de dessertes douces, aménagées en site propre, reliant entre eux les différents bourgs du territoire (CCVHA)
- Rendre les voies vertes plus attractives pour les salariés (ABC)
- Développer les modes de déplacement doux (en vélo, à pied, à cheval) en connexion avec les itinérances régionales et nationales (OT-PETR)
- Développer les pistes cyclables + itinéraires vélos (Ombree d'Anjou)

Objectifs et finalités

- Renforcer la cohérence et la continuité du maillage d'infrastructures et de voies d'accès aux mobilités alternatives, à l'échelle du Pays
- Atteindre une part modale significative de la marche et du vélo par la mise en place d'infrastructures dédiées

Mise en œuvre :**Étapes**

1. Recensement de l'ensemble des opérations d'aménagement prévues sur les deux EPCI
2. Réalisation d'une cartographie de la mobilité active (cheminements, voies vertes et équipements favorables aux mobilités alternatives) afin d'identifier le maillage actuel du territoire et prioriser les zones à « enjeux » et production d'une carte « grand public »
3. Elaboration d'un schéma directeur des mobilités douces / alternatives
 - Amélioration des cheminements piétons (modération des vitesses de circulation, traversées aménagées et apaisées)
 - Développement de la pratique cyclable (définition de tronçons cyclables prioritaires, continuité des aménagements cyclables et équipements associés, densification des capacités de stationnement au niveau des pôles générateurs de déplacements à vélo, en particulier à proximité des gares ferroviaires)
 - Plan de signalisation
 - Plan d'entretien des voies cyclables conventionné et si possible mutualisé
4. Accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en place d'une signalisation harmonisée et normalisée à l'échelle du Pays (ou du département)

En sus des projets déjà envisagés ou réalisés dans chacun des 2 EPCI, un certain nombre de micro-aménagements peuvent être envisagés pour favoriser les pratiques cyclables et pédestres comme les cages à vélo (boîtes de parking offrant jusqu'à 8 places de vélo).

Articulations avec d'autres actions ou dispositifs

Action 4.3.2 - Mobiliser le grand public pour saisir les enjeux des nouvelles formes de mobilités

Action 4.3.3 - Accompagner le déploiement du label national « Accueil vélo » (établissements labellisés à intégrer dans la carte grand public)

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	PETR
Réalisateur opérationnel	EPCI + PETR
Partenaires :	Services aménagement Associations de cyclistes
Moyens et partenaires financiers :	Financements européens (FEDER, FEADER) Financement Etat français : Fonds vélo (pour un axe structurant, par exemple en continuité de la véloroute de la Loire à vélo) → appel à projets du Fonds mobilités actives « Continuités cyclables » ouvert le 20 décembre 2019 Financements ADEME : sur appels à projet Financement des stationnements vélo : programme Alvéole 2 (financé par les CEE)
Moyens humains et compétences :	Pays : 0,06 ETP → suivi de projets, rassemblement des informations et localisation des projets de chaque EPCI, partage de connaissance et de retours d'expérience EPCI : 0,2 ETP (chacun) → mise en œuvre des aménagements et micro-aménagements, suivi de projet et partage d'informations à l'échelle du Pays

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030 +
Recensement des aménagements et projets d'aménagement	Identification des maillons manquants dans le réseau cyclable et pédestre	Elaboration d'un schéma directeur	Aménagements complémentaires			

Avis de l'évaluation environnementale stratégique







Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :

- ❖ (R) Privilégier l'utilisation de foncier déjà artificialisé, pollué ou dégradé pour les aménagements cyclables.
- ❖ (C) En dernier lieu, compenser les surfaces artificialisées par les aménagements.
- ❖ (R) Privilégier l'utilisation de revêtement perméables permettant de favoriser l'infiltration des eaux pluviales.
- ❖ (R) Développer des aménagements sécurisés
- ❖ (R) Favoriser la multimodalité

Résultats :

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un Schéma Directeur 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'aménagements réalisés (10)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

 Réduction des consommations d'énergie			 Adaptation au changement climatique		
+	++	+++	+	++	+++
Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, augmentation de la mobilité douce					
 Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			 Développement des énergies renouvelables		
+	++	+++	+	++	+++
Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, augmentation de la mobilité douce					
 Améliorer la qualité de l'air			 Autres		
+	++	+++	+	++	+++
Réduction des émissions de polluants atmosphériques issus du transport routier (particules fines PM2.5 et PM10, oxydes d'azotes NOx,...)			Attractivité des centre-bourg		

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans) :

Moyens humains	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,06 ETP	50 000 €	6 ans	/	/	/

Etudier la mise en place de stations d'avitaillement GNV

Action
4.1.2

Axe 4 / Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle

- *Objectif stratégique : Aménager pour soutenir les mobilités alternatives*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

L'ambition de cette action est de préparer l'ensemble des éléments pour construire une ou plusieurs stations GNV/bioGNV répondant aux problématiques des transporteurs de voyageurs ou de marchandise du territoire en termes économiques, techniques et environnementaux.

Le déploiement du GNV/bioGNV permet de valoriser le réseau de gaz naturel et de garantir des débouchés toute l'année et sur la durée à l'injection de biométhane produit localement. Ce projet réduirait plusieurs impacts sur l'environnement : d'une part sur la réduction des gaz à effet de serre mais aussi sur les NOx, les SOx et, d'autre part sur la réduction de bruit et d'odeur.

Objectifs et finalités

- Développer l'utilisation des motorisations alternatives pour la mobilité
- Réduire les émissions de GES
- Améliorer la qualité de l'air
- Réduire la dépendance aux produits pétroliers

Mise en œuvre

Etapes

- Etudier le déploiement de stations d'avitaillement GNV/bioGNV sur le territoire (en lien avec le développement de projets territoriaux de méthanisation en injection) :
- Identifier les acteurs susceptibles d'intégrer la filière du GNV : transporteurs publics et privés, de marchandises et de voyageurs, les flottes captives des collectivités,
- Lancer une démarche locale des acteurs pour monter un écosystème local de mobilité gaz,
- Elaborer le montage technique et financier d'une station GNV,
- Engager les transporteurs dans les consommations à venir de la station
- Mettre en œuvre le schéma retenu en préparant le cahier des charges pour la construction d'une station GNV et en engageant les transporteurs dans les consommations à venir de la station
- Procéder à une veille sur les opportunités concernant le vecteur hydrogène

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

4.2.1. Engager une réflexion coordonnée et globale visant à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité pour améliorer les mobilités durables sur le territoire

4.3.1. Mobiliser les entreprises et structurer la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter Entreprises

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

Siéml



Réalisateur opérationnel :	Siéml
Partenaires :	PETR, EPCI, communes, ADEME, GRT Gaz, GRDF, Entreprises, autres partenaires locaux à définir
Moyens financiers :	Cout de l'étude : à définir Cout d'une station : 500 000 à 1 500 000 €HT
Moyens humains :	Côté SIÉML : - 1 chef de projet développement gaz - 1 chef de projet mobilité durable Côté Pays : suivi de l'étude (0,01 ETP)

Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030+

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
<p>Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ (R) Anticiper les risques technologiques associés à ce type de projet : risque TMD, risques technologiques en lien avec l'agrandissement des réseaux gaz, risque de nuisances sonores liées à la phase de chantier, risque d'explosion. ❖ (R) Impact potentiel sur l'artificialisation des sols à anticiper. Privilégier zone déjà artificialisée et sinon prévoir de compenser la zone. ❖ (R) Anticiper l'accroissement des déplacements dans les zones d'implantation de station GNV. Prendre en compte la TVB, les continuités écologiques, les enjeux paysagers et patrimoniaux dans le choix des zones d'implantation de stations GNV/bioGNV.

Résultats	
Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une stratégie territoriale ou étude en matière de GNV/bioGNV 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en service d'une station GNV/bioGNV • Nombre de véhicules ravitaillés (30) • Qté de BioGNV distribué par la station/an (en t/an) (375)
Objectif : 30 équivalents camions par jour, quantité de bioGNV distribué : 375 t/an	

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET					
	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique	
+	++	+++	+	++	+++
/			/		
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables	
+	++	+++	+	++	+++

Utilisation de Bio GNV, baisse d'environ 80 % des émissions de CO2 des véhicules équipés			Favorise le déploiement de méthanisation en injection sur le territoire		
 Améliorer la qualité de l'air			 Autres		
+ ++ +++			+ ++ +++		
Baisse des émissions de NOx de 39 à 64% selon le type de route (Source : Projet Equilibre) Réduction des émissions de particules fines de 95%					

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans)					
Moyens humains annuels (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,01 ETP	A définir en fonction du positionnement des acteurs	1 an pour réaliser l'étude		++	

Engager une réflexion coordonnée et globale visant à étendre le déploiement de services existants et à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité pour améliorer les mobilités durables sur le territoire

Action
4.2.1.

Axe 4 / Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle

- *Objectif stratégique : Proposer de nouveaux services pour réduire la dépendance à la voiture*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

De nombreuses réflexions et événements sur le sujet des « mobilités » sont menées sur le territoire : CLEFOP, France Mobilités, projet de territoire de CCVHA, journée sur le covoiturage à Angers, Territoires d'industrie, etc.

Un besoin a été identifié, celui de mener une réflexion coordonnée et globale visant à étendre le déploiement de services existants et à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité pour améliorer les mobilités durables sur le territoire.

Objectifs et finalités

- Identifier les services de mobilité durable les plus pertinents à mettre en place.
- Faire connaître les acteurs et entreprises locales de la mobilité durable
- Enrichir le nombre de services de mobilités durables sur le territoire
- Obtenir du soutien technique et financier afin de développer ces services

Mise en œuvre :

Étapes

Étapes :

- 1) Sonder les usagers et partenaires du territoire sur le service le plus pertinent à développer
- 2) Identifier, en lien avec les chambres consulaires, les entreprises locales porteuses de solutions de mobilité durable, et les rencontrer afin de connaître leurs propositions et les faire connaître aux élus du territoire
- 3) Assurer une veille sur les aides et appels à projets régionaux ou nationaux en lien avec les services de mobilité durable et y répondre systématiquement, afin d'obtenir un soutien technique et financier dans le développement d'un service de ce type sur le territoire

Pistes de services envisagées :

- Extension du service de location de vélos à assistance électrique
- Mise en place d'une solution d'autopartage en milieu rural, en lien avec le réseau de bornes de recharge de véhicules électriques et en impliquant les entreprises à la réflexion (étude du SIEML en cours)
- Extension de l'expérimentation d'autostop organisé
- Création d'une centrale de Mobilité
- ...

Articulations avec d'autres actions ou dispositifs

Action 4.1.1 - Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces

Action 4.3.2. Mobiliser les entreprises et structurer la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises

Action 4.3.2 - Mobiliser le grand public pour saisir les enjeux des nouvelles formes de mobilités

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Pays + EPCI
Réalisateur opérationnel	Pays + EPCI
Partenaires :	SIEMML, Services aménagement, Associations de cyclistes, ADEME...
Moyens et partenaires financiers :	Appels à projets régionaux et nationaux (ADEME...) Financements européens (FEDER)
Moyens humains et compétences :	Pays : 0,03 ETP EPCI : 0,4 ETP

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030 +
Identification des services les plus intéressants à développer	Réponse à AAP afin d'obtenir un soutien financier et technique	Développement des nouveaux services de mobilité durable sur le territoire	Développement, suivi et ajustements			

Avis de l'évaluation environnementale stratégique

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :







- ❖ (R) Une attention particulière devra être portée aux projets d'aménagement consommateurs d'espace (aires de covoiturage, aménagements cyclables, parkings vélos,....). L'EES recommande de privilégier l'utilisation de foncier déjà artificialisé ou pollué ou dégradé.

(R) Promouvoir l'économie de la fonctionnalité (auto-partage,....)

Résultats :

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Etude d'opportunité pour des services type centrale de mobilité / covoiturage / autopartage • Nombre d'usagers et de partenaires interrogés • Nombre d'entreprises locales contactées • Nombre de réponses à AAP 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de trajets mensuels réalisés via ces nouveaux services (100) • Nombre de nouveaux services de mobilité proposés • Nombre de services existants ayant été étendus

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie			Adaptation au changement climatique
	+	++	+++	
	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, augmentation de la mobilité douce			
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			Développement des énergies renouvelables
	+	++	+++	
	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, augmentation de la mobilité douce			
	Améliorer la qualité de l'air			Autres
	+	++	+++	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques issus du transport routier (particules fines PM2.5 et PM10, oxydes d'azote NOx,...)			
				+
				++
				+++
				Attractivité des centre-bourg Développement économique des entreprises locales de mobilité durable

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans) :

Moyens humains	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,03 ETP pour le Pays		6 ans	/	/	/

Etudier l'opportunité et la faisabilité de créer des tiers-lieux et espaces de co-working pour réduire les distances domicile-travail des particuliers

Action
4.2.2.

Axe 4 / Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle

- Objectif stratégique : Proposer de nouveaux services pour réduire la dépendance à la voiture

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Afin de réduire le bilan carbone lié aux déplacements quotidiens domicile – travail, est envisagée la mise à disposition d'espaces de co-working qui permettrait aux actifs du Pays de l'Anjou Bleu de télétravailler dans des conditions optimales. L'action consiste à évaluer le besoin et à y répondre de manière mesurée, en tenant compte des projets de tiers-lieux déjà en réflexion pour chaque EPCI.

Objectifs et finalités

- La réduction des trajets domicile-travail permet la réduction la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Le télétravail peut permettre de lutter contre la désertification des zones rurales

Mise en œuvre :

Etapas

1. Prise de contact avec les principales entreprises du territoire pour une action de sensibilisation et d'évaluation du potentiel (à noter que si les emplois administratifs peuvent être largement concernés par le télétravail, il n'en va pas de même pour les emplois manufacturiers)
2. Réunion de coordination avec les services de Dév Eco de chaque EPCI pour comprendre l'offre envisagée de chaque côté, évaluer les synergies et complémentarités possibles, mais également les risques de concurrence et de saturation de l'offre de co-working
3. Elaboration d'un plan de financement
4. Lancement d'une consultation pour la localisation, le dimensionnement, la programmation, l'organisation spatiale et fonctionnelle du tiers lieu mutualisé entre les deux EPCI

Articulations avec d'autres actions ou dispositifs

La CC VHA a lancé une étude préliminaire pour la mise en service d'un tiers lieu. La CC ABC est également en réflexion, avec une étude en cours.

Action 1.4.1.Engager et animer une démarche d'écologie industrielle et territoriale auprès des entreprises du territoire

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	EPCI
Réalisateur opérationnel	EPCI
Partenaires :	Services DévEco, entreprises, CCI, CMA, Pôle Emploi
Moyens et partenaires financiers :	Etude d'opportunité pour un tiers-lieu : chiffrage à définir Etude de préfiguration et de programmation : chiffrage à définir en fonction des études complémentaires
Moyens humains et compétences :	EPCI : 0,3 ETP (chacun)

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030 +
Pré-évaluation des besoins	Etude de faisabilité	Organisation et équipement	Mise en service			

Avis de l'évaluation environnementale stratégique







Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :

- ❖ (E) Pour l'installation de tiers-lieux et espaces de co-working, privilégier l'utilisation de bâtiments existants en centre bourg plutôt que la construction de nouveaux bâtiments, consommateurs d'espace.

Résultats :

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une étude d'opportunité 	<ul style="list-style-type: none"> Horaires d'ouverture
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une étude de programmation 	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentation
<ul style="list-style-type: none"> Mise en service d'un ou deux tiers-lieux 	

Impacts

 Réduction des consommations d'énergie	 Adaptation au changement climatique						
<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #f08080;">+</td> <td style="background-color: #f08080;">++</td> <td style="background-color: #d3d3d3;">+++</td> </tr> </table>	+	++	+++	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #d3d3d3;">+</td> <td style="background-color: #d3d3d3;">++</td> <td style="background-color: #d3d3d3;">+++</td> </tr> </table>	+	++	+++
+	++	+++					
+	++	+++					
Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, augmentation de la mobilité douce							
 Réduction des émissions de GES & séquestration carbone	 Développement des énergies renouvelables						
<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #f08080;">+</td> <td style="background-color: #f08080;">++</td> <td style="background-color: #d3d3d3;">+++</td> </tr> </table>	+	++	+++	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #d3d3d3;">+</td> <td style="background-color: #d3d3d3;">++</td> <td style="background-color: #d3d3d3;">+++</td> </tr> </table>	+	++	+++
+	++	+++					
+	++	+++					
Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, augmentation de la mobilité douce							
 Améliorer la qualité de l'air	 Autres						
<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #f08080;">+</td> <td style="background-color: #f08080;">++</td> <td style="background-color: #d3d3d3;">+++</td> </tr> </table>	+	++	+++	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #66b3ff;">+</td> <td style="background-color: #d3d3d3;">++</td> <td style="background-color: #d3d3d3;">+++</td> </tr> </table>	+	++	+++
+	++	+++					
+	++	+++					
Réduction de particules fines	Attractivité des centre-bourgs						

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans) :

Moyens humains	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,06 ETP (0,03 ETP par EPCI)	60 000 €	3 ans			

Axe 4 / Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle

- *Objectif stratégique : Animer et accompagner les acteurs et les citoyens vers leurs nouvelles pratiques de mobilités*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

L'article 51 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) dispose que, dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, toutes les entreprises regroupant plus de 100 travailleurs sur un même site doivent élaborer un Plan de Mobilité (PDM) pour améliorer la mobilité de son personnel et encourager l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle.

Un plan de déplacement inter-entreprise (PDIE) est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise ou plusieurs entreprises. A l'échelle du Pays de l'Anjou Bleu, un PDIE pourrait potentiellement être lancée à l'échelle de la zone d'activités d'Etriché avec les entreprises volontaires.

Objectifs et finalités

- **Economiques** : Réduire les dépenses de transports
- **Sociaux** : Améliorer les conditions de travail (meilleur accès au site, mobilité, baisse des coûts de transports), outils de dialogue social dans l'entreprise
- **Environnementaux** : Réduire les émissions de gaz à effet de serre par la réduction du trafic routier, limiter les nuisances sonores et diminuer les dépenses énergétiques

Mise en œuvre :

Étapes

1/ Préparation et pilotage du projet :

- Délimitation des objectifs
- Sélection des parties prenantes au projet

2/Réalisation de l'état des lieux en ce qui concerne :

- L'accès au site
- Le stationnement
- L'évaluation des impacts environnementaux
- Les diverses pratiques des salariés (prise en considération de leurs propositions)

3/ Élaboration des différentes actions du plan autour de différents points clés :

- marche**: chemins piétonniers, inciter à la marche...
- vélo**: stationnement de vélo sécurisé, identification d'itinéraires dédiés
- transport collectif** : informations claires, financement, navette d'entreprise...
- véhicule partagé**: place de stationnement réservés pour le covoiturage, indemnité kilométrique...
- déplacement professionnel** : création de flotte de vélos d'entreprise, encourager le transport public
- visiteurs** : carte avec accès au site et transport pour y parvenir, réunion à distance...
- nouvelle pratique de travail**: télétravail, visioconférence, service de proximité...

4/ Mise en œuvre du plan et suivi :

- Communication et sensibilisation
- Rendre les actions engagées durables dans le temps

Le Plan d'actions pourrait se structurer de la manière suivante (exemple) :

- **Axe 1 : Pérenniser la gouvernance, communiquer et sensibiliser**

1.1 - Impulser les actions, suivre et évaluer le PDIE

1.2 – Mettre en valeur l'éco-mobilité

- **Axe 2 : Développer la pratique des modes actifs**

2.1 – Développer le stationnement vélo/trottinettes et aménagements piétons

2.2 – Améliorer le confort et la sécurité des cyclistes et piétons

2.3 – Communiquer, tester et former à la pratique du vélo

- **Axe 3 : Développer la pratique du covoiturage**

3.1 – Faciliter la constitution d'équipages

3.2 – Améliorer les conditions pour covoiturer plus facilement

- **Axe 4 : Développer l'utilisation des transports en commun**

4.1 - Améliorer l'efficacité de la desserte de transports en commun

4.2 – Communiquer et faire tester les transports en commun

- **Axe 5 : Optimiser les mobilités**

5.1 – Limiter le nombre de déplacements, en particulier en heures de pointe

5.2 – S'orienter vers une mobilité décarbonée

Articulations avec d'autres actions ou dispositifs

Action 4.1.1 - Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces

Action 4.2.1 - Engager une réflexion coordonnée et globale visant à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité pour améliorer les mobilités durables sur le territoire

Action 4.3.2 - Mobiliser le grand public aux enjeux des nouvelles formes de mobilités

Conditions de mise en œuvre

Pilote et réalisateur opérationnel :

EPCI

Partenaires :

Entreprises volontaires, CCI, PETR, SIEM, Commissions thématiques, prestataires éventuels (transporteurs, associations de cyclistes, covoiturage, etc.)

Moyens et partenaires financiers :

Axe 1 : coûts constants + com

Axe 2 : 5 à 25 000 €

Axe 3 : 25 000 € (inter-établissements)

Axe 4 : hors PDIE essentiellement

Axe 5 : 5 à 20 000 € mini + budget hors PDIE

- Aides possibles :

ADEME : Aide technique

Conseil en mobilité des collectivités territoriales : facilitation des aménagements et amélioration l'offre de mobilité

Chambre de Commerce et d'Industrie : conseil et animation

Programme National d'Amélioration de l'Efficacité Energétique : Aide financière en cours d'approbation par la Commission européenne pour les entreprises de plus de 300 salariés

Moyens humains et compétences :	Axe 1 : 15% ETP (animateur.trice PDIE) / 5 à 10% ETP (référents PDIE au sein des entreprises volontaires) Axe 2 : 1 jour par référent PDIE concerné Axe 4 et 5 : selon solutions retenues
---------------------------------	---







Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030 +
Préparation et pilotage du projet	Réalisation de l'état des lieux et élaboration des différentes actions du plan	Mise en œuvre du plan et suivi				

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
❖ (R) Inscrire dans les Plans de Déplacements des objectifs en termes de réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques (NOx, particules...) (R) Sensibiliser sur les bénéfices sur la santé des mobilités douces

Résultats :

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> Enquête d'intérêt auprès des entreprises concernées (patronat et employés) Nombre de plans de déplacement engagés 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions concrètes menées dans le cadre d'un PDIE Réduction de la part modale de la voiture individuelle (au profit d'autres modes : marche, vélo, transports en commun, covoiturage)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+	++	+++
			+
			++
			+++
	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, augmentation de la mobilité douce	/	
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	+	++	+++
			+
			++
			+++
	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, augmentation de la mobilité douce	/	
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	+	++	+++
			+
			++
			+++
	Réduction des émissions de particules fines		Réduction du budget transport des salariés

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans) :

Moyens humains (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0.01 ETP	50 à 80 000 € (coût mutualisé entre les entreprises)	2 ans	++	++	/

Axe 4 / Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle

- *Objectif stratégique : Animer et accompagner les acteurs et les citoyens vers leurs nouvelles pratiques de mobilités*

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Les enjeux de la mobilité durable en milieu rural nécessitent que les citoyens aient une bonne visibilité de ce qui est mis à leur disposition. Que ce soit pour réduire la part de l'auto-solisme ou pour sortir des personnes de l'isolement, les réponses sont aujourd'hui multi-acteurs et mobilisent des structures publiques, privées, parapubliques ou associatives.

Pour rendre l'offre plus compréhensible, il est important de clarifier les dispositifs avec leurs complémentarités et de proposer aux citoyens une entrée unique qui leur permettent de facilement être dirigés vers le service qui leur correspond. Certaines collectivités le pratiquent déjà sur les questions autour du logement par exemple, que ce soit pour l'acquisition, la location ou la rénovation. Le guichet unique est un moyen de passer d'un ensemble de propositions pour les citoyens à un dispositif complet, lisible et facile d'utilisation.

Le guichet unique de la mobilité durable doit être multi-supports : informations de la part des agents des collectivités de collectivité, lieu physique, sensibilisation d'associations relais, plateforme internet, et autres. C'est cette portabilité qui permettra de s'adresser à la multitude de personnes qui ont des enjeux de mobilités.

Objectifs et finalités

L'objectif est d'améliorer la visibilité des propositions d'accompagnements à la mobilité durable et d'avoir un retour de la part des citoyens sur cette offre. Cela doit amener des changements de comportements pour des déplacements moins carbonés et réduire l'isolement de certaines personnes.

Mise en œuvre :

Étapes

- Réaliser un état des lieux précis de l'offre existante de mobilité (y compris des initiatives citoyennes), contacter tous les acteurs et proposer une réunion pour échanger sur la proposition de guichet unique.
- Coordonner et synthétiser les offres afin de clarifier l'existant et la complémentarité.
- Définir les modalités pour informer au mieux la population : ouverture d'un lieu dédié, permanences sur des marchés, site internet dédié, etc. Plusieurs solutions peuvent être envisagées.

Articulations avec d'autres actions ou dispositifs

- 4.1.1 Encourager les mobilités douces via un schéma directeur et des opérations d'aménagement
- 4.2.1 Engager une réflexion coordonnée et globale visant à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité pour améliorer les mobilités durables sur le territoire

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

Pays







Réalisateur opérationnel :	EPCI
Partenaires :	InfoDil, Titifloris, Aléop (Région Pays de la Loire), Ouest Go, Segré-en-Anjou-Bleu (location de vélo électrique)
Moyens et partenaires financiers :	
Moyens humains et compétences :	

Calendrier						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030 +

Avis de l'évaluation environnementale stratégique
Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :
<ul style="list-style-type: none"> ❖ (R) Sensibiliser sur les bénéfices sur la santé des mobilités douces ❖ (R) Favoriser la multimodalité

Résultats :

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation réalisées (interventions, défis, ... (objectif : 12 d'ici 2025) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants et taux de sensibilisation

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET						
	Réduction des consommations d'énergie					Adaptation au changement climatique
	+	++	+++			+
						++
						+++
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone					Développement des énergies renouvelables
	+	++	+++			+
	Le transport est le principal poste d'émission de gaz à effet de serre. La transition vers une mobilité durable est donc un important levier d'émission de GES.					++
						+++
	Améliorer la qualité de l'air					Autres
	+	++	+++			+
	Les moteurs à combustion sont responsables de l'émission de particules qui dégradent la qualité de l'air. Une politique visant à réduire le nombre de véhicules thermiques en circulations a donc un impact positif sur la qualité de l'air, notamment en ville ou en centre-bourg.					++
						+++

L'action en chiffres (chiffrage cumulé sur 6 ans) :

Moyens humains (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
A définir	30 000 € (montant indicatif pour la définition et le montage d'un guichet)	2-3 ans		+	

4.3.3. Accompagner le déploiement du label national « Accueil vélo », qui distingue les établissements aptes à accueillir des cyclotouristes

Action
4.3.3.

Axe 4 / Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle

- Objectif stratégique : Animer et accompagner les acteurs et les citoyens vers leurs nouvelles pratiques de mobilités

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Le label « Accueil Vélo » est une marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité adaptés aux cyclotouristes. Il s'adresse aux hébergements touristiques, aux loueurs et réparateurs de vélos, aux sites de visite et de loisirs et aux offices de tourisme situés à moins de 5 km d'un itinéraire majeur.

A l'heure où la Région des Pays de la Loire et le Département soutiennent fortement la structuration d'une offre cyclo-touristique, et que des aménagements structurants se déploient sur le territoire (Vélo Francette, voie verte Segré/Chemazé, voie verte Segré/Pouancé/Châteaubriant, projet de liaison Segré/Le Lion d'Angers...), il convient d'accompagner le développement de ce label à l'échelle de l'Anjou bleu afin de concrétiser des ambitions touristiques et garantir un niveau de services de qualité au plus près des itinéraires.

Le but est non seulement de sensibiliser les établissements existants à cette labellisation, mais aussi d'adapter l'offre existante aux exigences fixées pour l'obtention de ce label, et donc d'accompagner les établissements qui le souhaitent dans cette démarche en étroite collaboration avec Anjou Tourisme. Le déploiement de ce label s'inscrit en lien avec l'appel à projets de la Région des Pays de la Loire qui est ouvert jusqu'au 31 décembre 2020.

C'est l'opportunité de participer au développement d'un tourisme actif, faible en émissions de Gaz à effet de serre.

Objectifs et finalités

- Sensibiliser les acteurs touristiques au label « Accueil Vélo » en soutien à l'action déjà engagée par Anjou Tourisme
- Accompagner les établissements qui le souhaitent dans leur projet d'investissement afin d'améliorer les services nécessaires à l'accueil de cyclo-touristes (conseils, préconisations, échanges de bonnes pratiques...)
- Améliorer la visibilité de l'offre existante en lien avec les outils existants à l'échelle nationale
- Faciliter l'essor du cyclotourisme dans un souci de développement de tourisme durable / vert

Mise en œuvre :

Étapes

- Initier la réflexion avec l'Agence Départementale du Tourisme
- Renseigner et sensibiliser de manière continue les établissements du territoire de l'Anjou Bleu (loueurs de vélos, hébergements, lieux de visite, etc.) sur l'existence de ce label. Il s'agit d'organiser chaque année au moins une réunion à destination des acteurs du tourisme et de proposer un accompagnement dédié pour les établissements intéressés.
- Répondre à l'appel à projet de la Région sur le sujet s'il est réitéré ou organiser un appel à projet localement auprès des établissements du territoire afin de leur faire bénéficier d'une aide pour réaliser les aménagements nécessaires.
- Sélectionner les candidats qui vont pouvoir en bénéficier.

- Diffuser l'information sur ces établissements auprès des touristes.

Articulations avec d'autres actions ou dispositifs

Action 4.1.1 - Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces

Action 3.2.1 – Poursuivre les travaux sur l'attractivité des centres bourgs : créations de marchés, rénovation de commerces

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Pays de l'Anjou Bleu
Réalisateur opérationnel :	Office de Tourisme de l'Anjou Bleu
Partenaires :	Agence Départementale du Tourisme, Région, CRT, établissements touristiques
Moyens et partenaires financiers :	
Moyens humains et compétences :	Un chargé de mission référent au sein de l'Office de tourisme

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030 +

Avis de l'évaluation environnementale stratégique



Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :





- ❖ (E) Favoriser la mutualisation de ces équipements et l'utilisation de matériels seconde-main (cf. réemploi)
- ❖ (R) Privilégier l'utilisation de foncier déjà artificialisé, pollué ou dégradé pour les aménagements cyclables.
- ❖ (C) En dernier lieu, compenser les surfaces artificialisées par les aménagements.

Résultats :

Indicateurs de suivi + objectif	Indicateur d'impact + objectif
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un guide randonnée vélo (objectif : 1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements adhérant à la démarche (objectif : 20 en 2025)

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

 Réduction des consommations d'énergie			 Adaptation au changement climatique		
+	++	+++	+	++	+++

 Réduction des émissions de GES & séquestration carbone			 Développement des énergies renouvelables		
+	++	+++	+	++	+++
Le développement du cyclotourisme permet de diminuer les émissions de GES via l'utilisation de la mobilité active.			/		
 Améliorer la qualité de l'air			 Autres		
+	++	+++	+	++	+++
Réduction des émissions de particules fines via la promotion de la mobilité active (ici, vélo)			Le développement du cyclotourisme permet de favoriser les retombées économiques locales.		

L'action en chiffres (chiffage cumulé sur 6 ans) :

Moyens humains (Pays)	Moyens financiers	Délais de réalisation	Economie d'énergie	Réduction GES	Production d'ENR
0,05 ETP	A définir			+	